Haï Bar-Zeev

UNE LECTURE JUIVE DU CORAN

Essai

BERG INTERNATIONAL ÉDITEURS

Collection « Faits et Représentations »
dirigée par Georges Nataf

129 bd Saint-Michel, 75005 Paris
ISBN : 2-911289-81-1
berg.international@wanadoo.fr

INTRODUCTION

L'islam connaît depuis quelques années un regain d'intérêt à travers le monde. Des ouvrages sur ses aspects religieux et politique sont régulièrement publiés tandis que le Coran voit ses ventes augmenter. Pourtant, ce livre n'est pas facile d'accès pour un lecteur non-initié.

Les études censées faciliter sa compréhension ne sont pas toujours très éclairantes et de nombreuses interrogations fondamentales y restent sans réponses. Cela est dû au fait que ces écrits s'appuient principalement sur la tradition musulmane qui ignore souvent ce qu'elle doit au judaïsme et, dans une moindre mesure, au christianisme.

Des textes appartenant à la tradition juive émaillent le Coran et il est indispensable d'en tenir compte pour clarifier certains de ses passages qui prêtent à équivoque. Une lecture juive du Coran comme nous la pratiquons dans cet essai sera donc d'un grand secours. Elle mettra aussi en évidence les divergences essentielles entre l'islam et le judaïsme.

Si le Moyen Age connut des débats publics entre juifs et chrétiens, durant lesquels, bien qu'avec grande prudence, les juifs exprimaient leurs raisons de refuser la conversion, ils n'eurent jamais l'occasion de tels échanges avec l'islam post-mohammadien.

Les dernières polémiques publiques entre juifs et musulmans eurent lieu à Médine, il y a de cela quatorze siècles.

Le Coran rapporte d'âpres controverses entre le fondateur de l'islam, Mohammed, et les juifs. Obtenir leur aval pour sa mission revêtait une importance d'autant plus grande à ses yeux, qu'il les considérait comme les dépositaires de la tradition prophétique. Il n'y parvint pas. La conversion forcée, l'exil des juifs de Médine et de la région, voire leur mise à mort se substituèrent aux débats qui devinrent par la suite d'autant plus discrets que les juifs vécurent sous domination musulmane.

Les ouvrages de polémique musulmane se limitent à faire l'apologie de l'islam, tandis que les écrits des rabbins du Moyen Age présentant le point de vue juif furent rarement diffusés en dehors de leur milieu.

De nos jours nous devons constater que de nombreux musulmans refusent, pour des raisons politiques mais aussi strictement théologiques, la réalité de l'État d'Israël. Ils n'acceptent pas, – et cela au nom du Coran et de l'islam – le retour des juifs sur la terre de leurs ancêtres. L'existence d'un État juif serait une insulte à l'islam, car elle contredirait son dogme. Tous les musulmans n'adhèrent pas forcément aux idées des extrémistes, mais ils s'identifient volontiers à la *oummah* – la communauté des croyants.

Notre essai est motivé par le désir de mieux comprendre le point de vue des musulmans et, plus particulièrement, celui des juifs sur les divergences entre l'islam et le judaïsme.

S'il existe des ouvrages qui exposent la façon dont les musulmans perçoivent la religion juive, aucun écrit de langue française n'exprimait à ce jour, de façon si complète, le point de vue juif sur l'islam ; ce livre, qui se base sur les textes fondamentaux du judaïsme, palliera donc cette carence.

N.B. Les analyses et les interprétations de l’auteur ne sauraient engager que ce dernier.

E.Mail de l’auteur : haibarzeev@yahoo.ca

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

MOHAMMED A MEDINE

CHAPITRE IV

NAISSANCE DE L'ISLAM COMME RELIGION INDEPENDANTE

CHAPITRE V

LES DEUX TRADITIONS

CHAPITRE VI

ÉPOQUE ACTUELLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ANNEXES et THEMES CORANIQUES

INDEX DES CITATIONS

CHAPITRE I

« *Nous avons fait descendre la Torah dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes se sont soumis à A-llah, à l'image des rabbins et des docteurs de la Loi qui jugent les affaires des juifs.*
Ne craignez donc pas les gens, mais Moi. Ne bradez pas Mes enseignements. Ceux qui ne jugent pas selon ce qu'A-llah a prescrit, les voilà les mécréants. »

(Coran 5, 44/48)

LES LIVRES FONDAMENTAUX DES TROIS MONOTHÉISMES

L'islam fut fondé au VIIe siècle par Mohammed qui, tout en critiquant les juifs et les chrétiens, croyait en la sainteté des livres que D-ieu leur aurait donné. Pour comprendre la genèse et l'évolution de l'islam, il importe donc de rappeler sommairement sur quels écrits se fondent le judaïsme et le christianisme.

Le judaïsme

L'origine et la doctrine du judaïsme sont exposées dans la Bible et le Talmud. La Bible comporte la Torah (ou *Pentateuque* – *Genèse*, *Exode*, *Lévitique*, *Nombres* et *Deutéronome*), les *Névi'im* – livres des prophètes et les *Khétouvim* – livres des hagiographes. La Torah, le livre le plus sacré du judaïsme, commence par le récit de la création du monde et s'achève vingt-cinq siècles plus tard, par celui de la mort de Moise avant l'entrée des juifs en Terre promise.

Ensuite viennent les *Névi'im,* les livres des prophètes, et les *Khétouvim*, ceux des hagiographes. Le premier livre des *Névi'im* est *Josué.* Il relate l'histoire du peuple hébreu après la mort de Moïse et l'entrée en Canaan sous la direction de Josué. Les *Névi'im* et les *Khétouvim* couvrent une période de neuf siècles ; leur rédaction fut clôturée par les derniers prophètes à l'époque de la construction du deuxième Temple, au quatrième siècle avant l'ère chrétienne (EC)[1]. Cet ensemble est nommé *TaNaKh,* selon l'acrostiche de ***T****orah,* ***N****évi'im* et ***Kh****étouvim*. La Bible juive comporte vingt-quatre livres.

---

[1] Selon la tradition talmudique : *Sédér Olam* de Rabbi Yossi ben Halafta, IIe siècle, Talmud *Avoda Zarah* 9 A.

Le judaïsme est également fondé sur une tradition orale qui fut compilée dans la *Michnah* au IIe siècle (EC) et complétée par les deux Talmuds, celui de Jérusalem au IVe siècle, celui de Babylone[2] au Ve siècle et les *Midrachim*. Les deux Talmuds –*Guémarah*– comportent la *Michnah* et les conclusions des discussions rabbiniques ; ils contiennent un commentaire du *TaNaKh*, des lois autant juridiques que morales ainsi que les récits d'innombrables faits vécus, à l'époque du Temple et aussi après sa destruction. L'ensemble de cette tradition orale fut scellé environ deux siècles avant l'avènement de l'islam. Elle donna lieu à de nombreux commentaires, dont celui de Rachi [3], célèbre rabbin de la ville de Troyes, qui commenta aussi le *Tanakh*. Maïmonide[4], rabbin, philosophe et médecin a compilé les lois, la morale et les dogmes du judaïsme dans son œuvre principale, *Yad Hazaqah*, ainsi que dans d'autres ouvrages.

Toutes les lois du *TaNaKh* et du Talmud sont communément dénommées *Dath Moshé vé Israël*, la religion de Moïse et d'Israël[5], ce que nous appelons le judaïsme.

Le christianisme

Le christianisme est né treize siècles après la révélation sinaïtique[6]. Tout le monde convient de nos jours qu'il est issu d'une secte juive qui devint une religion à part entière sous l'impulsion de Saül de Tarse, dit saint Paul. Le christianisme fit d'importants emprunts à la Bible[7], tout en intégrant certains éléments des religions de l'Antiquité, comme le culte d'Osiris, le D-ieu ressuscité, et celui de la déesse mère Isis, d'origine égyptienne et largement répandus dans l'Empire romain.

La Bible chrétienne comporte, en plus de la Bible juive, le Nouveau Testament et des textes[8] qui n'ont pas été retenus par les rabbins. Le Nouveau Testament réunit les quatre Évangiles, récits présumés de la vie du Christ, de ses miracles et de son message, les *Actes* des apôtres et des lettres ou *Épîtres* dont le majeure partie est attribuée à Paul[9], pour se clore par l'*Apocalypse*. Le Nouveau Testament – Nouvelle Alliance –, a ainsi été nommé en opposition à l'Ancien Testament ou Ancienne Alliance ; la venue du Christ ayant, selon les chrétiens, rendue caduque l'Alliance dont se réclame le judaïsme.

D'autres écrits de la même période, dits apocryphes, exprimant les idées des différents groupes gnostiques, manichéens et autres se réclamant eux aussi de Jésus ne furent pas retenus dans le canon de l'Église. Les chrétiens reconnaissent le caractère authentique et sacré des vingt-quatre livres du *Tanakh* et, à travers une lecture qui leur est propre, ils y trouvent l'annonce de l'arrivée du Messie qu'ils ont reconnu.

---

[2] Voir David Malki, *Le Talmud et ses maîtres*, Paris, Albin Michel, 1972.
[3] Rachi, acronyme de Rabbi Chlomo ben Isaac (1040-1105). *Cf.*, Simon Schwarzfuchs, *Rachi de Troyes*, Paris, Albin Michel, 2005.
[4] Cordoue 1140-Le Caire 1205.
[5] Lorsque le Coran (48, 29 ; 3, 2 ; 5, 46-50 ; 5, 68/72 ; 9, 112) emploie le mot *Tawrat* – la Torah – il désigne soit le *Pentateuque*, soit la religion de Moïse et d'Israël réunis.
[6] Selon le décompte de la tradition juive.
[7] Il faudra néanmoins attendre la Déclaration conciliaire *Nostra ætate* (1965) pour que l'Église reconnaîsse publiquement tout ce qu'elle doit au judaïsme.
[8] *Tobie*, *Judith*, les deux livres des *Maccabées*, le livre de la *Sagesse*, l'*Écclésiastique* ou *Siracide*.
[9] D'autres le sont à Jaques, Pierre, Jean et Jude.

Le christianisme devint religion de l'Empire romain au IVe siècle, sous Constantin, mais il ne parvint à s'imposer véritablement que bien plus tard. Des rivalités déchirèrent le monde chrétien qui finit par se scinder en plusieurs Églises, dont celles de Rome et de Constantinople. Les orthodoxes d'Orient et d'une partie de l'Europe de l'Est se réclament de cette dernière.

L'islam

L'islam est né environ six cents ans après le christianisme. Les discours de son fondateur, Mohammed, furent recueillis et regroupés par ses adeptes pour former le Coran, composé selon les musulmans sous inspiration divine. Ce Livre est pour eux sacré et increé – éternel comme D-ieu Lui-même – rédigé dans une *langue arabe pure.* Son style serait *inimitable*.

En plus du Coran, l'islam s'appuie également sur le hadith – la tradition orale. Elle fut consignée durant trois siècles par différents compilateurs. La biographie de Mohammed et de ses compagnons, comme la *Sirah* d'Ibn Ishaq[10], est aussi fondamentale pour les musulman.

Les hadiths et la *Sirah* rapportent des faits, paroles de morale et décisions juridiques attribués à Mohammed et à ses disciples. L'ensemble compose la *sounnah*, ou exemple à suivre par chaque musulman.

Le Coran reprend nombre de thèmes – histoires, lois et préceptes moraux – du *Tanakh,* du Talmud et des *Midrachim*[11] ainsi que quelques maximes et histoires tirées de la Bible chrétienne. Jésus y est présenté comme un prophète juif, né de conception virginale par l'intervention du Saint-Esprit. Y figure également la narration de débats opposant Mohammed aux Arabes, aux juifs et aux chrétiens.

À titre d'exemples, voici quelques passages du *Pentateuque*, que le Coran a fait siens :

– La Création du monde, Adam et Éve au jardin d'Éden, leur faute, et leur expulsion du paradis.

– Noé et le déluge[12].

– La discussion d'Abraham avec son père idolâtre ; l'épisode où il est jeté dans la fournaise[13] ; son hospitalité lorsqu'il reçoit trois anges qui lui promettent la naissance d'un fils exceptionnel[14] ; le refus divin du sacrifice d'Isaac[15] ; la destruction de Sodome et Gomorrhe[16] à laquelle Lot réchappa.

---

[10] Mort en 773.
[11] *Cf*., Heinrich Speyer, *Die Biblischen Erzaehlungen im Quran*, 1931, rééd. 1961, imprimé à Gräfenhainichen ; Isaac Katz, *Hayahadout baïslam* (*Le Judaïsme dans l'Islam*), 1957, qui rapporte les sources juives sur les sourates 2 et 3 ; Abraham Geiger, *Was hat Mohammed aus dem Judentum aufgenommen*, Bonn, 1833 ; Shlomo Dov Goiten, *Jews and Arabs*, New York, 1964 ; A. J. Wensinck, *Muhammad and the Jews of Medina*, Freiburg 1975 ; Charles Cutler Torrey, *The Jewish Foundation of Islam*, New York, 1933 ; S. Zwemer, *Islam. A challenge to Faith*, New York, 1907 ; Israel Schapiro, *Die Haggadischen Elemente im erzählenden Teil des Korans*, Leipzig, 1907.
[12] Cette histoire figure huit fois dans le Coran.
[13] Coran 21, 51/52-71.
[14] Coran 51, 24-37.
[15] Coran 37, 99/101-112.
[16] Histoire reprise huit fois dans le Coran.

– Les épisodes de la vie de Jacob et de ses douze fils, la vente de Joseph par ses frères ; l'histoire de Joseph devenu ministre du roi d'Égypte[17].

– La naissance de Moïse[18], la cruauté de Pharaon envers les descendants de Jacob, les Hébreux ; son décret de noyer tous les nouveaux-nés mâles dans le Nil[19] ; la fuite de Moïse vers le pays de Madian[20] ; l'épisode du Buisson ardent où D-ieu lui confia la mission de délivrer son peuple[21] ; la polémique opposant Pharaon à Moïse et Aaron et les prodiges que les deux frères accomplirent[22].

– Les dix plaies d'Égypte, prélude à la sortie miraculeuse des Hébreux[23] ; leur traversée de la mer grâce au miracle de la séparation des eaux[24] qui engloutirent les Égyptiens ; la manne et les cailles dont se sont nourris les Hébreux ; leur protection par la Nuée sainte qui les accompagnait ; les quarante années de pérégrination dans le désert.

– La révélation de D-ieu au Sinaï ; le don des tables de la Loi à Moïse[25] ; la faute du veau d'or[26] ; celle des explorateurs qui dissuadèrent le peuple de pénétrer en Terre promise ; la révolte de Coré et de ses compagnons contre Moïse et son frère Aaron[27].

Ces épisodes sont décrits de façon plus ou moins détaillée. Moïse est cité dans trente-deux des cent quatorze sourates, ou chapitres, du Coran.

Selon le Coran, la Torah que Moïse a reçue au mont Sinaï[28] contient la vérité, la lumière et la bénédiction pour les fils d'Israël comme pour le monde entier[29] et c'est en raison des souffrances endurées chez Pharaon[30] que les Hébreux sont entrés dans le pays de Canaan. D-ieu leur donna une terre bénie : les rives est et ouest (du Jourdain) promises à Abraham.

Les enfants d'Israël étant la descendance d'Abraham[31], d'Isaac et de Jacob[32], la Terre sainte est leur héritage[33]. Ils forment le peuple élu parmi toutes les nations[34].

On apprend aussi dans le Coran que D-ieu envoyait des prophètes à de nombreux peuples pour les inciter à se comporter avec moralité. Il y aurait eu différents niveaux de prophètes ; si D-ieu

---

17 Coran 12, 1-111.
18 Coran 20, 37-41.
19 Coran 2, 46 ; 7, 137 ; 14, 6 ; 40, 26.
20 Coran 28, 18-28.
21 Coran 28, 29-30.
22 Coran 26, 9-51.
23 Coran 7, 127/130-133/137.
24 Coran 26, 52-68.
25 Coran 7, 142/145 ; 7, 153/154.
26 Coran 7, 146/148 ; 7, 151/152.
27 Coran 28, 76-82.
28 Coran 2, 60/63 ; 7, 170/171 ; 19, 52/53 ; 20, 82/80.
29 Coran 3, 2-4 ; 28, 43 ; 21, 48.
30 Coran 28, 1-6.
31 « *Wa 'awratnâ-l-qawma-l-lad îna kânû yustad 'afûna masârika-l-ardi wa magribahâ-l-latî bâraknâ fîha wa tammat kalimatu rabbika-l-husnâ 'alâ ban 'isrâ'îla bimâ sabarû wa dammarnâ mâ kâna yasna'u Fir'awnu wa qawmuhû wâ mâ kânû ya'risûna* » (Coran 7, 133/137).
32 Coran 21, 70-73.
33 « *Yâ qawmi-dhulû-l-arda-l-muqaddasata-l-lati kataba-l.-Lâhu lakum* » (Coran 5, 24/21).
34 « *Yâ banî 'israïla-dkurû ni'matiya-l-latî 'an 'amtu 'alaykum wa 'anni fadaltukum 'alâ-l-'âlamîn* » (Coran 2, 47 ; 44, 32-33).

s'adressait à certains à travers un voile, s'agissant de Moïse, Il lui parlait de vive voix[35].

Pour ce qui est des passages tirés d'autres livres du *Tanakh* ainsi que du Talmud, le Coran rapporte les guerres menées par Gédéon, la royauté de Saül, de son successeur David qui est nommé *Calife du monde*, ceci afin que le monde ne soit pas *perverti par des mécréant* [36], l'histoire du prophète Élie face aux adorateurs de Baal[37], l'assassinat de certains prophètes par des juifs impies, l'histoire de Jonas dans les entrailles de la baleine[38], celle de la destruction des deux Temples[39]. Le Coran rapporte aussi la promesse faite par D-ieu de ramener le peuple d'Israël sur sa terre à la fin des Temps[40].

La foi de l'islam

La foi prêchée par le Coran est plus ou moins la même que celle professée par la Bible juive. Les principes qu'on y retrouve invariablement sont l'unicité de D-ieu, Sa toute-puissance, Sa magnificence, Son omniprésence, Sa Providence dans le monde et la récompense qu'Il réserve aux Justes. Le Coran mentionne le repas accompagné de vin[41], réservé au jardin d'Éden pour les Justes. Il réitère les souffrances de l'enfer auxquelles les mécréants sont exposés, sujet qui est aussi abondamment traité dans le Talmud[42].

Il reprend du *Tanakh* les thèmes apocalyptiques, tels que la guerre de *Gog et Magog* ; il décrit la sonnerie des Trompettes, le grand Chofar annonçant la résurrection des morts, et le jour du Jugement[43] au cours duquel les livres où sont consignés les bonnes et les mauvaises actions des hommes seront ouverts devant D-ieu qui jugera, récompensera ou punira chacun selon ses mérites[44].

Tous ces sujets sont traités par les prophètes d'Israël et les sages du Talmud, et le Coran affirme qu'ils figuraient déjà dans les écrits de Moïse et d'Abraham, ainsi que dans les *Psaumes* de David.

Les commandements

Le Coran exhorte de façon récurrente à craindre D-ieu, à Le prier et à Le louer, à respecter ses parents, à éprouver de la pitié à l'égard de l'étranger, de la veuve et de l'orphelin, au devoir de charité[45], à juger équitablement, à rechercher la paix, à éviter toute division et à respecter les jours de jeûnes[46]. Il in-

---

35 Coran 4, 164. L'affirmation de cette différence est reprise du Talmud (*Yébamoth* 49 B), voir aussi *Nombres* 12, 6-8 : « S'il y a parmi vous un prophète, c'est en vision que Je Me révèle à lui, c'est dans un songe que Je lui parle. Il n'en est pas ainsi de Mon serviteur Moïse, toute Ma maison lui est confié. Je lui parle face à face dans l'évidence, non par énigmes ».

36 Coran 2, 252/251.

37 Coran 37, 123-130.

38 Coran 37, 139-148.

39 Coran 17, 5-7.

40 Coran 17, 106/104.

41 Le Talmud l'interprète de manière allégorique, *Bérakhoth* 17 A.

42 Talmud, *Ménahoth* 99 B, *Érouvine* 19 A, *Chabbat* 109 A ; *Pirqué Rabbi Éliézer* ; voir aussi *Chaar ha-gemoul* de Nahmanide.

43 Voir *Isaïe*, 27 ; *Joël* 2, 1 ; *Sophonie* 1, 16 et autres.

44 Coran 18, 47/49 ; 39, 69 ; 40, 17 ; tiré du Talmud *Roch Hachanah* 17 B.

45 Coran 4, 40/36.

46 Le Coran ne prescrit pas d'être joyeux dans l'observance des commandements, comme cela est fait dans le *Pentateuque* : « Tu te réjouiras pendant la fête » ; « Tu te réjouiras pour tous les biens que D-ieu te procurera ; « […] et parce que tu

terdit l'idolâtrie, le meurtre, l'infanticide (pratique alors courante chez les nomades), l'adultère, l'homosexualité, le vol, la tromperie dans le commerce, la pratique de l'usure, les jeux de hasard, la magie et les vains serments. On y trouve aussi quelques lois relatives au mariage, au divorce et à l'héritage.

Le Coran signale que D-ieu a donné aux juifs des commandements supplémentaires, tels que l'observance du Chabbat et l'interdiction de consommer certaines graisses, ainsi que les animaux ne ruminant pas et n'ayant pas les sabots fendus. Jésus y est présenté comme un prophète juif, autorisé par D-ieu à abroger une partie de ces interdits[47]. Les aliments restant prohibés pour les juifs et tous les peuples ne seraient, selon le Coran, que le sang, la viande de porc, celle provenant de sacrifices aux idoles et d'animaux non abattus rituellement.

Le Coran ordonne aussi le djihad, la guerre contre les infidèles, afin que l'humanité entière soit soumise à D-ieu, à Ses prophètes et à Sa Loi.

Mohammed

Le *prophète* de l'islam est né vers 570. De 610 à 622, il exhorte les Arabes de sa tribu mecquoise à croire en D-ieu, en la Torah de Moïse et au Jugement dernier. Il n'hésite pas à les menacer : D-ieu pourrait détruire leur ville s'ils ne respectent pas Sa volonté. Il leur cite comme exemple des épisodes bibliques, tels que le déluge à l'époque de Noé et la destruction de Sodome et Gomorrhe.

Irrités par ses menaces, les Mecquois l'expulsent en 622. Il s'exile en compagnie d'un petit groupe de disciples, – c'est l'*hégire* ou départ de La Mecque – pour s'installer à Médine, ville située à 300 km de distance. Il prêche à nouveau et le cercle de ses adeptes s'élargit peu à peu. Il nourrit aussi une vive polémique avec l'importante communauté juive de cette ville. Mais, après des mois de controverse, Mohammed renonce à la discussion.

Certains juifs sont obligés de s'exiler, d'autres sont exterminés. C'est le début d'une guerre qui sera poursuivie contre ceux qui ne se soumettent pas à lui. À la tête d'une armée, il conquiert enfin La Mecque en 630, avant de s'éteindre deux ans plus tard à Médine.

Selon l'affirmation du Coran, Mohammed serait l'ultime prophète, le *sceau des prophètes*.

Qui est la mère de Mohammed et qui fut son maître ?

Une question fondamentale se pose : d'où Mohammed a-t-il puisé ses connaissances bibliques ? Pour la tradition musulmane, de père et de mère Arabes, Mohammed aurait été élevé sans apprendre à lire et à écrire. N'ayant pas eu de maître, il aurait été inspiré par un ange ou, comme le pensent aussi la plupart des orientalistes, ses connaissances seraient dues à la fréquentation de juifs et de chrétiens. Cependant, le profond esprit de la foi juive qui imprègne ses prédications à La Mecque montre indubitablement qu'il

---

n'auras pas servi l'É-ternel, ton D-ieu avec joie et contentement du cœur […] » *Deutéronome* 16, 14 ; 26, 11 et 48, 47. Les soufis (voir chapitre IV) et les derviches ont intégré l'idée de la joie dans leurs pratiques religieuses.

47 Coran 3, 50.

eut un maître, et que ce dernier l'initia au judaïsme[48]. Le fait que le Coran réitère continuellement les expressions : « Dis » ou : « Réponds » semble le confirmer.

Ce maître que nous allons essayer d'identifier était probablement juif.

Le premier historien de l'islam serait Ibn Ishaq dont les écrits ont été perdus. On en trouve néanmoins de brèves citations dans le livre d'Ibn Hisham[49]. Ce dernier rapporte un récit surprenant :

Au marché, le père de Mohammed, Abdallah, a rencontré une femme, la sœur d'un érudit biblique se nommant Waraqa Ibn Naufal. Elle lui fit vainement des avances. La même nuit, Abdallah s'unit à une autre femme, Amina, et Mohammed fut conçu. Orphelin de père avant sa naissance, Mohammed est alors confié à une nourrice. Encore jeune, il s'enfuit pour être recueilli par Waraqa.

On ne peut qu'être étonné de ce récit[50]. Tout en précisant que le prophète est Arabe de père et de mère, en relatant l'aventure de la sœur de Waraqa avec Abdallah, Ibn Ishaq fait peut-être allusion à une tradition selon laquelle la mère de Mohammed était cette femme, ce qui expliquerait qu'il ait trouvé refuge chez Waraqa. Ce dernier serait donc son oncle maternel. Toujours selon Ibn Ishaq, Waraqa appelait Mohammed : mon neveu[51].

Il écrit aussi : « Waraqa appartenait à la religion de Moïse, avant d'embrasser celle de Jésus, ce qui veut dire qu'il était juif et qu'il est devenu nazaréen »[52]. Il relate également que la mère de Mohammed amenait son fils à l'âge de six ans à Médine pour visiter ses oncles maternels du clan des Béni al-Najjâr. Il est intéressant de constater que pendant l'hégire, quand Mohammed arriva à Médine, il s'installa chez les al-Najjâr. Ce clan figure chez Ibn Ishaq parmi un des sept clans juifs de la ville ; il cite aussi le nom d'un de ses membre qui se serait opposé à Mohammed. La sœur de Waraqa est donc peut-être juive et Mohammed le serait par sa mère. Le personnage d'Amina a vraisemblablement été introduit par Ibn Ishaq dans le but de correspondre au dogme de l'islam selon lequel Mohammed doit être présenté comme un Arabe. De plus, la première épouse de Mohammed, la pieuse Khadidja, était selon Ibn Ishaq la cousine de Waraqa, donc peut-être juive elle aussi. Il est légitime de supposer que le premier maître de Mohammed, celui qui l'instruisit à La Mecque, fut Waraqa, son oncle maternel, dont il épousa la cousine. La tradition musulmane raconte que Khadidja fut la première *croyante* dans la mission de Mohammed, qu'elle l'aida et l'encouragea durant la période difficile vécue à La Mecque.

Selon les plus célèbres traditionalistes, Ibn Ishaq, Boukhari, Ibn Kathir et Mouslim[53], Waraqa a rédigé les récits de la Torah et de l'Évangile en hébreu et en arabe et encouragea Mohammed à prêcher aux Arabes. Cependant, si nous tenons compte des

---

48 De nombreuses sourates sont précédées de lettres énigmatiques, A. L. R,.A. L. M. etc. Il est possible que le scribe juif qui transcrivit le premier Coran ait repris les locutions ***A****mar* ***L****i* ***R****abbi*, ***A****mar* ***L****i* ***M****ori* qui signifient : « Mon maître m'a dit. »

49 Mort deux siècles après Mohammed, en 830.

50 La raison que donne Ibn Ishaq relève probablement d'une légende.

51 Ishaq Ibn, *La Vie du Prophète Mahomet,* trad. fr. Wahib Atallah, Paris, Fayard, 2003.

52 Voir Joseph Azzi, *Le Prêtre et le prophète. Aux sources du Coran*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001

53 Ils ont vécu au IXe siècle, et sont les auteurs principaux des recueils des hadiths.

chronologies des sourates, qu'elles soient établies par les musulmans ou par les orientalistes, on constate que durant les nombreuses années passées à La Mecque, les prêches de Mohammed, une cinquantaine des sourates, s'inspirent exclusivement de la tradition juive. Le personnage de Jésus n'y est pas encore évoqué et aucun concept issu du christianisme ne s'y trouve. Cela serait plus que curieux si le premier maître avait été chrétien. Ce fut donc bien un juif, qui enseigna la Torah à son élève. Selon nous, c'est Waraqa qui écrivit le *Coran en arabe*, le résumé de la Torah, ainsi que ce que nous appellerons le *carnet de bord*, dont nous parlerons au chapitre II.

Pour ce qui est de la période mecquoise, en supposant que le maître de Mohammed était juif et ne lui avait enseigné que des notions juives, nous adhérons à la thèse d'Hanna Zacharias[54] à qui cette étude doit beaucoup.

Une tradition des juifs d'Afrique du Nord et d'Orient, selon laquelle le précepteur de Mohammed était un juif érudit, serait donc fondée.

Selon Ibn Ishaq, quand il encouragea Mohammed à prêcher aux Arabes, Waraqa avait déjà atteint un grand âge. Ibn Ishaq laisse comprendre qu'il mourut avant que Mohammed n'exauce son désir, mais il est plus que vraisemblable qu'il ait été le maître de Mohammed jusqu'aux environs de 619[55].

Le Calife

Ce titre fut décerné au souverain politique et religieux de la communauté musulmane. À la mort de Mohammed quatre de ses proches lui succèdent : son beau-père Abou Bakr, puis un autre de ses beaux-pères, Omar, lequel fut tué, laissant la place à un gendre de Mohammed, 'Uthmân. Après l'assassinat d''Uthmân, un autre gendre de Mohammed, Ali, fut nommé calife. Une guerre éclata entre ses partisans et ceux d'un autre prétendant au califat, Mu'awiya. En 661, Ali ayant été assassiné à son tour, Mu'awiya s'imposa sur tout le territoire de l'islam et fonda la dynastie des Omeyades.

Les chi'ites, pour leur part, estiment que le califat ne devrait revenir qu'aux seuls descendants d'Ali et Fatima, fille de Mohammed : les imams. Les chi'ites les vénèrent et les considèrent comme infaillibles. Certains chi'ites, tels les duodécimains, attendent le retour d'un descendant d'Ali, le Mahdi, comme les chrétiens attendent le retour du Christ, et les juifs la venue du Messie.

L'orthodoxie musulmane

L'orthodoxie musulmane fut établie au cours des siècles, après de nombreuses controverses ; elle se réclame d'une certaine exégèse du Coran et de la mise en application qui en découle. Les musulmans d'obédiences différentes sont souvent accusés d'hérésie.

De nombreux versets isolés et des passages entiers du Coran pouvant prêter à diverses interprétations, les musulmans et les orientalistes se sont trouvés confrontés au caractère indéfini des

---

[54] Le pasteur Théry Gabriel publia sous le pseudonyme de Hanna Zacharias, *L'islam : entreprise juive de Moïse à Mohammad*, 4 vol., Paris, Éd. Du Scropion, 1950 ; voir aussi Moritz Steinschneider, *Die Arabische Litteratur der Juden*, (*La littérature arabe des Juifs*), Francfort, 1902

[55] Pour plus d'explications se reporter aux IIIe et IVe chapitres.

sujets essentiels. Quelles sont précisément les déclarations de Mohammed ? Quel était le but de leur énonciation ? Pour quelles raisons et dans quelles circonstances ont-elles été faites ? Le Coran a-t-il été créé à l'époque de Mohammed ou existe-t-il, comme l'affirme l'orthodoxie musulmane, de toute éternité ? Il serait dans ce cas consubstantiel à D-ieu. Comment Mohammed a-t-il reçu le Coran ? Lui a-t-il été révélé par une vision divine, par l'intermédiaire d'un ange ou encore par une perception auditive ? Certaines paroles relèvent-elles de la sagesse personnelle de Mohammed ? Sont-elles immuables et éternelles ou sujettes à des variations ? Sa religion était-elle destinée aux seuls païens, ou également aux autres croyants, juifs et chrétiens entre autres ? Cette liste de questions n'est pas exhaustive et les commentaires contradictoires que les musulmans proposent démontrent l'absence d'une tradition fiable. Nous subodorons dès lors que la mission de Mohammed et sa doctrine ont pu être déformées et que certaines interprétations *authentiques* ne furent que tardivement admises comme des vérités.

Après que les différentes écoles, malékites, hanbalites, hanéfites et chaafites eurent fixé leurs lois, les musulmans renoncèrent à raisonner différemment des générations qui les avaient précédés – *les portes de l'ijtihad* (l'interprétation personnelle) *se fermaient*.

Jusqu'au XIXe siècle, l'orthodoxie demeura quasiment inchangée. À partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, certains, tels Afgani et son élève Muhammad Abdhuh[56], réclamèrent l'ouverture effective de l'*ijtihad.* Ils tentèrent une réforme et fondirent le *salafisme*. Par la suite, le Syrien Rachid Rida et après lui l'Égyptien Sayed Qutb préconisèrent une radicalisation de l'islam[57], tandis que d'autres recherchaient une certaine ouverture[58].

---

[56] Le cheikh d'Égypte, mort en 1905.

[57] Voir Viviane Liati, *De l'Usage du Coran*, Paris, Mille et une nuits, Paris, 2004

[58] Voir Rachid Benzine, *Les Nouveaux penseurs de l'islam*, Paris, Albin Michel, 2004.

CHAPITRE II

« *Voici les versets du Coran et d'un livre explicite, un guide et une bonne annonce aux croyants* […]. *Certes, c'est toi qui reçois le Coran, de la part d'un sage, d'un savant*. »

(Coran 27, 1-2 ; 27, 6)

MOHAMMED A LA MECQUE

Le Coran est composé de discours attribués à Mohammed et répartis en sourates (chapitres). Pour distinguer les sourates qu'il énonça à La Mecque de celles de Médine, on les appelle communément *mecquoises* ou *médinoises*, sans toutefois que le Coran précise les lieux respectifs où elles furent énoncées. Bien que savants musulmans et chercheurs occidentaux se soient relativement accordés sur la manière de les agencer, il semble que certains versets ne se trouvent pas à la place qui devrait être la leur.

On distingue des différences notables entre ces deux catégories de sourates. Les mecquoises prônent croyance en D-ieu, moralité et charité. Leurs thèmes sont en adéquation avec ceux de la Bible juive et elles ne s'opposent en aucun cas à cette dernière. Quant aux médinoises, elles sont émaillées de croyances chrétiennes[59], ainsi que de graves accusations portées contre les juifs, inspirées sans doute, car identiques, par celles des Évangiles.

À La Mecque, bien que raillé par certains Arabes, Mohammed conserve toujours une certaine réserve. À Médine par contre, il exprime de l'agressivité à l'égard des mécréants comme des récalcitrants. Les sourates médinoises rapportent aussi comment il engagea une politique de conquête. Les thèmes apocalyptiques, le style lyrique et emphatique adopté par les mecquoises laissent place dans les médinoises à des formulations prosaïques, ainsi qu'à quelques lois péniblement élaborées.

L'ensemble des sourates mecquoises et médinoises composera le *Coran Mushaf 'Uthman*.

Mohammed prêche des thèmes du Livre de Moïse

Durant son séjour à La Mecque, Mohammed ne fait aucune déclaration qui indiquerait une volonté d'instaurer une nouvelle religion. On ne trouve dans le Coran aucune référence à un livre en arabe contenant des facteurs innovants qui ne seraient pas conformes à la Torah. Mohammed prend les juifs et leur Torah comme

---

[59] Pris des *Évangiles* canoniques, éventuellement aussi des Apocryphes, comme le *Livre de Jubilé* et des textes sibyllins.

principale source de ses prêches. S’adressant aux Arabes, il entreprend de les convaincre de croire en un D-ieu unique et à l’importance du Livre qu’Il donna jadis à Moïse et au peuple juif.

Il suffit de citer quelques versets du Coran pour s’en convaincre : « Nous [mis pour D-ieu dans le Coran] avons effectivement apporté aux enfants d’Israël le Livre, la sagesse, la prophétie, et leur avons attribué de bonnes choses et les préférâmes aux autres humains » (45, 16) ; « Nous avons donné à Moïse le Livre dont Nous avions fait un guide pour les enfants d’Israël »[60] ; « Nous avons donné à Moïse le Livre complet en récompense pour le bien qu’il avait fait, et comme un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde » (6, 154) ; « Nous accordâmes certes à Moïse et Aaron des faveurs et les sauvâmes, ainsi que leur peuple, de la grande angoisse et les secourûmes, et ils furent, eux, les vainqueurs. Et Nous leur apportâmes le Livre explicite et les guidâmes vers le droit chemin »[61] ; « Nous avions déjà apporté à Moïse et Aaron le Livre du discernement [la Torah] ainsi qu’une lumière et un rappel pour les gens pieux » (21, 48) ; « [...] donné le Livre à Moïse en tant que preuves illuminantes pour les gens » (28, 43) ; « Nous lui donnâmes [à Abraham] Isaac et Jacob, et plaçâmes dans sa descendance la prophétie et le Livre » (29, 27) ; « La récompense du monde futur se trouve [mentionnée] dans les feuilles d’Abraham et de Moïse » (53, 36-37) ; « Tout cela figure dans le livre d’Abraham et de Moïse » (87, 17-19).

Mohammed affirme aux Arabes que les juifs connaissent ce livre que lui-même ignorait auparavant. Ayant eu pitié de lui, D-ieu, dans sa bonté infinie, lui aurait donné la connaissance du Livre. C’est la raison pour laquelle il doit en apprendre l’existence aux Mecquois et le leur enseigner. Tout ce qu’il va leur exposer est écrit dans ce Livre ; il ne leur inculquera rien d’autre que ce prescrivit D-ieu à Moïse. Il transmet ce Livre en arabe, en assurant qu’il est rigoureusement identique à celui qui est détenu par les juifs : « Nous avons donné le livre à Moïse dans lequel tout est détaillé » (6, 154) ; « [Et vous, Arabes de La Mecque] avez-vous un livre dans lequel vous apprenez ? » (68, 37). C’est pour cela qu’il leur donne un livre : « Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre » (6, 155) ; « Et avant lui, il y avait le Livre de Moïse, comme guide et comme miséricorde, et ceci est [un livre] qui confirme, en langue arabe » (46, 12) ; « […] afin que vous ne disiez point [au jour du Jugement] : On n’a fait descendre le Livre que sur deux peuples [juifs et chrétiens] avant nous » (6, 156) ; « [Ou que vous disiez] : Si c’était à nous qu’on avait fait descendre le Livre, nous aurions certainement été mieux guidés qu’eux » (6, 157) ; « Tu [Mohammed] n’étais pas sur le versant ouest [du Sinaï], quand Nous avons décrété les commandements à Moïse, tu n’étais pas parmi les témoins » (8, 44) ; « Et tu n’étais pas au flanc du Mont [Sinaï] quand Nous avons appelé [Moïse]. Mais par miséricorde de ton S-eigneur, pour avertir un peuple [les Arabes] à qui nul instructeur avant toi n’est venu, afin qu’ils se souviennent » (28, 46) ; « Tu [Mohammed] n’espérais nullement que le Livre se trouverait chez toi. Ceci n’a été que par une miséricorde de ton S-eigneur » (28, 86).

Maintenant Mohammed possède un livre : « C’est un Livre qui t’a été descendu » (7, 2 ; 25, 1) ; « Un Livre dont les versets sont

[60] Coran 17, 2 ; 25, 35.
[61] Coran 37, 114-119 ; 23, 49 ; 40, 53.

détaillés, un Coran [en langue] arabe » (41, 3) ; « Un Coran en [langue] arabe, et Nous y avons multiplié les menaces, afin qu'ils deviennent pieux » (20, 112-113) ; « Nous l'avons facilité dans ta langue, peut-être réfléchiront-ils [les Arabes] » (44, 58) ; « Tels sont les verset du Livre explicite, Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez » (12, 2) ; « Voici les versets du Livre explicite » (26, 2 ; 27, 1 et de nombreuses autres reprises) ; « Par le Livre explicite, Nous avons fait un Coran arabe afin que vous raisonniez, Il est auprès de Nous, dans l'Écriture mère [l'original est écrit en hébreu] » (43, 2-4) ; « L'Écriture mère se trouve chez Lui [D-ieu] » (13, 39). « [Ou bien les Arabes de La Mecque] disent il l'a inventé ! Dis : Je ne suis pas un innovateur parmi les messagers. Que direz-vous si cela vient d'A-llah et que vous n'y croyez pas, [alors] qu'un témoin parmi les fils d'Israël en atteste la conformité [à leur Torah] » (46, 7-10).

À la lecture de ces passages, il paraît clair que Mohammed ne prétend pas innover ; il se limite à rapporter ce qui a été donné à Moïse et aux juifs.

Mohammed se fie aux juifs

Mohammed, au moins durant son séjour à La Mecque, a été convaincu que les juifs connaissaient la Torah : « Et si tu [Mohammed] doutes sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, interroge alors ceux [les juifs] qui lisent le Livre [la Torah] révélé avant toi » (10, 94) ; « *'innâ 'anzalnâ-t-tawrâta* – Nous avons fait descendre la Torah dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à A-llah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'A-llah, et ils en sont les témoins » (5, 48-44) ; « Ils [les juifs] la connaissent [leur Torah] à fond, comme ils connaissent leurs enfants » (2, 141-146) ; « N'est-ce pas pour eux [les Arabes] un signe [de la véracité des récits que Mohammed leur a prêché] que les savants des enfants d'Israël le sachent ? » (26, 192-197) ; « Ceux à qui, avant lui [le Coran en arabe] Nous avons apporté le Livre [les juifs], y croient » (28, 52-53).

Dans la mesure où le Coran magnifie la Torah, les musulmans ne se devraient-ils pas de l'étudier ? Or, ils l'ignorent[62]. Elle est absente de leurs foyers et des mosquées ; quand un musulman, et c'est là un fait exceptionnel, détient une Bible, c'est essentiellement pour la critiquer et pour faire l'apologie de l'islam.

Comment le Coran fut-il élaboré ?

Comme nous l'avons déjà précisé, le Coran est composé d'une collection de récits bibliques et de débats opposant Mohammed à des Arabes, des chrétiens et des juifs. On y trouve également des allusions à sa vie privée et aux guerres qu'il a menées.

La lecture de ce livre ne permet pas de savoir qui est son auteur, ni le lieu et les conditions dans lesquelles il fut élaboré. Selon la tradition musulmane, d'ailleurs assez imprécise

[62] La raison sera expliquée plus loin dans cet ouvrage.

sur ce sujet[63], ‘Uthmân, troisième calife et gendre de Mohammed, aurait compilé différents documents dispersés dans lesquels étaient consignés des discours de Mohammed, avec ceux en possession d’une veuve de ce dernier, Hafza, fille du calife Umar. Sur la base de ces éléments, aidé de ses scribes, il composa ce qui devint le Coran ; d’où son nom : le *Coran Mushaf ‘Uthmân*. La tradition musulmane relate que ‘Uthmân aurait veillé à ce que soient *effacés, brûlés ou cachés* certains documents qui ne lui convenaient pas. Il aurait fait châtier plusieurs personnes qui ne partageaient pas son point de vue. Cela se serait passé au cours des vingt années qui suivirent la disparition de Mohammed.

Une question simple s’impose. La version actuelle du Coran mentionne que Mohammed aurait dit : « *Je vous narre des récits du Coran* […] je vous apporte le Coran en langue arabe », en insistant sur le fait que ce livre en arabe est conforme au livre que Moïse a reçu au Sinaï. Or, Mohammed a vécu au VIIe siècle, soit environ dix-neuf siècles après Moïse. Comment a-t-il pu affirmer que le *Coran Moushaf ‘Uthman* est identique au Livre de Moïse, étant donné que ce Coran rapporte des discussions et des événements qui ne se sont déroulés qu’au VIIe siècle ? De plus, comment aurait-il pu parler à La Mecque, vers l’an 615, d’un livre qu’il appelle *Coran en langue arabe*, alors que ce livre n’existait pas encore, puisqu’il n’a été composé qu’après sa mort ?

Il est donc évident que lorsque Mohammed parle du Livre qu’il nomme *le Coran*, il ne s’agit pas du *Coran Moushaf ‘Uthman*, mais de la *Torah*, le *Livre de Moïse*, qu’il désigne sous le nom de *Coran*. Le mot Coran, du reste, est sémantiquement proche du nom que les juifs donnent à la Torah : *Mikrah*.

« *Je vous narre des récits du Coran* » signifierait donc : Je vous raconte des récits du Livre de Moïse – *Mikrah*.

Mohammed assure que D-ieu veillant sur ce Livre, il ne fut jamais falsifié : « En vérité c’est Nous qui avons fait descendre le Coran [la Torah], et c’est Nous qui en sommes gardiens » (15, 9). Lorsque Mohammed dit qu’il donne le Livre du Coran en arabe qui serait conforme à la Torah de Moïse, cela implique que Mohammed a écrit, ou pour être plus précis que l’on a écrit, à sa demande, un livre en arabe. Cet ouvrage serait un résumé des récits du Livre de Moïse, le *Pentateuque*, avec des extraits du *Tanakh*. Mohammed dénomme l’ensemble le *Coran* et le donne aux Arabes en leur affirmant : « *Voici le Coran en arabe, conforme à la Torah de Moïse* ».

Pour important qu’il fut, ce livre, tel que Mohammed l’a donné, n’est pas parvenu jusqu’à nous. Peut-être fait-il partie des documents qu’‘Uthman a caché ou brûlé, à moins qu’il ait été détruit, un peu plus tôt ou un peu plus tard par quelqu’un d’autre. Les raisons de cette destruction sont sans doute liées aux événements qui se sont déroulés à Médine et que nous exposerons dans les prochains chapitres.

Le Coran actuel aurait donc été composé par ‘Uthman et ses scribes, sans doute à partir de passages de cette première version du *Coran*, enrichis par des débats que Mohammed entretint avec des Arabes, des chrétiens et des juifs, ainsi que par quelques récits de sa vie privée. Cet ensemble deviendra le *Coran Mushaf ‘Uthmân*.

[63] *Cf.*, *Introduction au Coran* de Régis Blachère, Paris, G. P. Maisonneuve, 1947.

Différences entre le Coran et le Livre de Moïse

Nous relevons d'importantes dissemblances entre le *Coran Mushaf 'Uthmân* et le Livre de Moïse. Ce dernier rapporte plus de cent fois que D-ieu s'adressa à Moïse, et décrit ces faits clairement en ces termes : « Et D-ieu parla à Moïse en disant : parle aux Fils d'Israël […] ».

Il y est aussi précisé : qui l'a écrit, en quel lieu, sous la dictée de qui, à quel moment, qui le reçut et où il fut conservé. Le *Pentateuque* précise que c'est Moïse[64] qui l'a écrit[65] dans les plaines de Moab, sous la dictée de D-ieu. Il le donna au peuple d'Israël – aux prêtres de la tribu de Lévi et à tous les Anciens – pour être conservé dans l'Arche sainte (*Deutéronome* 31, 9 ; 31, 24-26).

Plus de quatre cents noms de personnages, des centaines de dates d'événements et de célébrations, de sites géographiques, de villes, pays, fleuves et montagnes sont mentionnés par le *Pentateuque*. Dans la plupart des faits rapportés, il nomme la personne qui s'exprime, à qui elle s'adresse, ainsi que les circonstances dans lesquelles les événements relatés se produisent. Les récits s'y succèdent de façon cohérente.

À l'inverse, le Coran Mushaf 'Uthman n'indique pas le nom du narrateur, ni celui de la personne qui l'interroge, pas plus d'ailleurs que celui ou de ceux à qui il s'adresse. À l'ex-ception de deux ou trois villes, les lieux où se déroulent les faits ne sont pas mentionnés. Nulle date n'est précisée et encore moins une chronologie. À part une ou deux fois, aucun nom des contemporains de Mohammed n'y figure. On n'y trouve que les noms de prophètes – ou de personnages considérés comme tels par le Coran – et de ceux mentionnés par la Bible.

Les sujets y sont traités sans ordre cohérent et manquent souvent de clarté. Le lecteur se demande souvent s'il est question d'un fait ancien ou contemporain de Mohammed tandis que le style elliptique autorise de multiples conjectures. Les signes indiquant le début et la fin des versets n'existaient pas initialement ; ils furent ajoutés par la suite. La ponctuation fait défaut, ce qui peut provoquer des doutes sur le sens du texte. Les débuts des questions sont confus, tout autant que leurs réponses lorsqu'elles s'y trouvent. Débats et injonctions s'entremêlent parfois, quitte à interrompre les premiers. Soulignons néanmoins que l'homogénéité des récits tirés de la Bible et du *Midrach* qui se trouvent dans le Coran a été à peu près respectée.

Le Livre et le Carnet de bord

Pour comprendre comment le Coran Mushaf 'Uthman fut composé, nous suggérons qu'il s'agit d'un assemblage de deux sortes d'écrits.

Les premiers sont constitués de récits bibliques que Mohammed nomme le *Coran*, en attestant que leur contenu est strictement identique à celui de la Torah. Les seconds forment ce que nous appellerons le *carnet de bord*. Il est composé de fragments de

---

[64] D'après le *Midrach Rabbah/Deutéronome* chapitre 9, (cité par Maïmonide dans son *Introduction à la Michnah*), Moïse écrivit douze autres exemplaires, tous identiques, et en donna un à chaque tribu.

[65] Voir aussi *Exode* 24, 4-7 ; *Deutéronome* 28, 58 ; 30, 10 et *Nombres* 33, 2 ; 34, 27.

textes qui furent écrits sur des supports de fortune, comme le rapporte la tradition. Ils relatent l'éducation de Mohammed, les confrontations avec ses auditeurs, ses exhortations et certains événements de sa vie. Si le style allusif et approximatif est compréhensible pour le rédacteur, à l'instar d'un carnet de bord ou d'un journal intime, il est obscur pour le lecteur. Ces textes furent probablement rédigés par une ou deux personnes. La première a sûrement été le fameux Waraqa, l'oncle de Mohammed.

Après que le calife 'Uthmân se fit remettre l'ensemble des textes, il fit transcrire des passages du premier livre – la Torah en arabe, que Mohammed appelait le *Coran* et qu'il disait descendu du ciel – avant d'en dissimuler les manuscrits ou de les détruire. Ensuite, il agrégea ces passages du premier livre au *carnet de bord*. De là provient la difficulté pour le lecteur de trouver une cohérence à ce livre qui sera appelé le *Coran Moushaf 'Uthmân* et que Mohammed n'a évidemment pas connu.

Le maître

Selon le Coran Moushaf 'Uthmân, Mohammed reçut le Coran d'un sage : « Certes, c'est toi qui reçois le *Coran*, de la part d'un sage, d'un savant »[66]. Sachant que Mohammed emploie le mot *Coran* pour désigner la Torah et que seuls les juifs et certains chrétiens la connaissaient alors, il est légitime de penser que ce sage qui l'instruisit était soit un rabbin soit un missionnaire chrétien ; un idéaliste passionné dans tous les cas. Nous penchons pour l'hypothèse qu'il eut deux maîtres : à La Mecque un rabbin, puis à Médine un chrétien. Le premier fera transcrire ce que Mohammed appelle le *Coran en arabe*, et rédigea pour le moins la première partie du *carnet de bord*. Il instruisit Mohammed dans la Torah, l'incita à exhorter les Arabes mecquois à l'adopter et lui enseigna l'art de débattre avec eux.

Nous tenterons de reconstituer la vie de Mohammed, à partir de passages épars du Coran et de quelques bribes de la tradition.

Selon la tradition déjà citée, orphelin très jeune et confié à une nourrice, Mohammed s'enfuit de chez elle pour être recueilli par Waraqa Ibn Naufal. Nous pouvons en effet supposer par la lecture du Coran que Mohammed passa son enfance auprès de ce sage : « Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin ? Alors Il t'a accueilli. Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré ? Alors Il t'a guidé » (93, 6-7). Comme nous l'avons déjà relaté, ce sage lui trouva une riche épouse en la personne de l'une de ses cousines : « Ne t'a-t-Il pas trouvé pauvre ? Alors Il t'a enrichi » (93, 8).

Mohammed vaque durant la journée à ses occupations. À la tombée du jour, il se rend chez son maître ; jusqu'à minuit, voire plus tard, il étudie avec lui le *Coran* : « Ô toi, l'enveloppé [avec un manteau], lève-toi, toute la nuit, exceptée une petite partie, sa moitié ou un peu moins ou un peu plus, et récite le Coran, lentement et clairement. Nous allons te révéler des paroles lourdes [importantes]. La prière pendant la nuit est plus efficace et plus propice pour la récitation[67]. Tu as dans la journée à vaquer à de longues occupations » (73, 1-7). Il devait se présenter chez son maître vêtu d'un manteau : « Ô toi, le revêtu d'un manteau » (74,

[66] Coran 27, 6. Pour les musulmans, le sage dont il est question dans ce verset serait l'ange Gabriel, et le *Coran* cité est le *Coran Moushaf 'Uthmân.*
[67] Citation du Talmud, *Avodah Zarah* 3 B, *Midrach Rabbah/Chir Hachirim*, 5, 11.

1). La raison pour laquelle son maître lui demande de se vêtir ainsi est peut-être pour qu'il se protège du froid, vif au désert durant la nuit. Cela permettait aussi, puisqu'il pouvait recouvrir son visage de ce manteau, de garder l'anonymat et d'éviter les railleries des Arabes apprenant qu'il se rendait chez un maître juif[68].

Mohammed apprend à prier

Mohammed et ses compagnons prient fréquemment chez le maître : « Ton S-eigneur sait, certes, que tu te tiens debout moins de deux tiers de la nuit, ou sa moitié, ou son tiers, de même qu'une partie de ceux qui sont avec toi » (73, 20).

La plupart des thèmes abordés dans les prières juives se retrouvent dans le Coran, une simple comparaisons des textes permet de s'en rendre compte. Les juifs disent matin et soir avant le *Chémah* : « Tu écartes la lumière devant l'obscurité et l'obscurité devant la lumière », tandis que le Coran dit : « Il fait que la nuit pénètre le jour et que le jour pénètre la nuit » (35, 14). Les juifs disent : « Et nous croyons que Tu ressusciteras les morts » et le Coran reprend comme en écho : « Car l'Heure arrivera on ne peut en douter et D-ieu ressuscitera ceux qui sont dans les tombes » (22, 7).

Après le *Chémah* les juifs déclarent : « Le D-ieu de l'univers est notre Roi […] de génération en génération Il est *quayam* – existant – […], Son trône est bien établi, Sa royauté et Sa fidélité sont *quayam* à jamais, Ses paroles sont vivantes et immuable […], à jamais et pour toute éternité […], Tu résides dans les hauteurs de l'univers, Ton jugement et Ta justice s'étendent jusqu'aux confins de la terre […], Tu préexistes et survivras à tout et en dehors de Toi nous n'avons ni roi ni sauveur ni protecteur. D-ieu *quayam* immuable […] et élève les humbles […] qui vient en aide aux nécessiteux […], Il abaisse les orgueilleux et relève les abaissés […], Tu ressuscites les morts […] ». Et dans le Coran : « Dis : Ô D-ieu, détenteur de toute royauté, Tu accorde la royauté à qui Tu veux et Tu l'arraches de qui Tu veux, Tu accordes la puissance à qui Tu veux et Tu avilis qui Tu veux, Tout bien est entre Tes Mains, Tu es Omnipotent, Tu insères la nuit dans le jour et le jour dans la nuit, Tu fais sortir le vivant du mort et le mort du vivant » (3, 26-27) ; « À Lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre » (22, 64).

Les *Pessoukei Dézimrah*, versets des derniers chapitres des *Psaumes* lus par les juifs chaque matin, ainsi que les bénédictions qui ponctuent cette lecture – le *Barouh Chéamar* et le *Yshtabah* – sont disséminés dans le Coran.

Les juifs prient chaque Chabbat au matin : « Quand D-ieu acheva de créer son œuvre [après les six jours de la création du monde] Il s'éleva et s'assit sur Son trône de Gloire » ; une variante de ce texte introduit quatre sourates : « Il a créé le ciel et la terre en six jours, puis Il s'est élevé sur le trône de Sa Gloire »[69].

[68] Selon l'orthodoxie musulmane, c'est l'ange qui lui demande de s'habiller avec un manteau qui lui servira à recevoir la prophétie. Cette idée est empruntée à la Bible qui décrit le manière dont s'habillait le prophète Élie (Rois II, 2, 8-14). Selon la littérature chi'ite, Ali, Fatima et leurs enfants –la famille de Mohammed– jouissant d'une place essentielle dans l'Islam, auraient été recouverts de ce fameux manteau.

[69] Coran 7, 52 ; 10, 3 ; 13, 2 ; 32, 4 et 57, 4.

Les livres de la tradition musulmanes – Hadiths – rapportent que Mohammed dénommait ces prières *Tahanounoth*, ce qui est une désignation hébraïque de la prière[70]. Son maître lui enseigne que prier à l'aube et le soir au coucher du soleil est obligatoire, tandis que le faire la nuit est facultatif : « Invoque ton S-eigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix[71], le matin et le soir » (7, 205) ; « Accomplis la prière au coucher du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et aussi la lecture à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins, et celle de la nuit consacre une partie pour la prière surérogatoire » (17, 78).

Cela correspond aux rites des juifs. Leurs prières du matin, le *Chaharith* et celle du coucher du soleil, la *Minhah,* sont obligatoires. Celle du soir, *Arvith*, bien que généralement pratiquée, est facultative (Talmud *Bérakhot* 27 B).

Le fait que les musulmans prient cinq fois par jour surprend, mais ils justifient cela par un hadith. À la Mosquée, ils psalmodient les versets du Coran. Leurs offices commencent par la récitation des sept versets de l'introduction – la *Fatiha*, inspirée du premier Psaume de David[72].

Mohammed prêche aux Arabes

Après que son maître ait éduqué Mohammed dans la foi, il lui demande de s'exprimer devant les Arabes : « Ô toi, le revêtu d'un manteau, lève-toi et avertis ! » (74, 2) ; « 'Iqra' [la traduction littérale de l'hébreu est : lis, enseigne, publie, prêche] au nom de D-ieu qui a créé l'homme d'une adhérence. »[73]

Le maître encourage Mohammed. Il doit exhorter les Mecquois à abandonner leurs idoles, comme l'aurait jadis demandé Noé aux hommes de sa génération : « Noé dit : S-eigneur, ils m'ont désobéi […] et [les mécréants] ont dit : Ne renoncez pas à vos divinités. N'abandonnez ni *Wadd,* ni *Suva,* ni *Yaguq,* ni *Yauq* ni *Nasr* » (71, 23). Le *Nasr* était la divinité principale de l'Arabie (Talmud *Avodah Zarah* 11 B). Son culte a été pratiqué plus de dix siècles avant l'apparition de l'islam[74]. Le maître met ces paroles dans la bouche de Noé, car les païens ont attribué une vertu salvatrice à l'idole du *Nasr*, une planche – *nésér* en hébreux – supposée provenir de l'arche de Noé (Talmud *Sanhédrin* 96 A).

Dans un premier temps, les Arabes de La Mecque se désintéressent, ou pire, s'amusent des sermons de Mohammed. Son maître lui suggère alors de les menacer de graves conséquences. Il leur raconte ce qu'il advint à ceux qui désobéirent aux Messagers de D-ieu : la génération de Noé fut noyée dans un déluge, les habitants de Sodome furent anéantis pour avoir persiflé Lot et ri de ses menaces[75]. Quand Pharaon douta des avertissements de Moïse et d'Aaron, ces derniers accomplirent des miracles et ruinèrent son peuple[76].

---

[70] Voir Watt, *Mohammed*, Paris, Payot, 1959.
[71] Instruction talmudique, Talmud *Bérakhoth* 31 A.
[72] Les autres versets de ce psaume se retrouvent dans d'autres sourates (Coran 14, 24-27 et 4, 140).
[73] Coran 96, 1-3. Selon l'exégèse musulmane, c'est un ange qui dit à Mohammed dans un songe : « *iqra* », qui signifierait : *lis !* L'ange a tenu un livre ou des tablettes en mains, sur lesquelles était écrit ou gravé le *Coran Mushaf 'Uthman*, et il demande à Mohammed de le lire. Voir plus loin notre commentaire.
[74] Voir *Rois* II 19, 37.
[75] Coran 54, 17 ; 54, 32.
[76] Coran 26, 10 ; 44, 16.

Il les menace aussi en rappelant un événement durant lequel D-ieu aurait réduit à néant l'armée des mécréants, équipée d'éléphants[77]. Comme nous l'expliquerons, il s'agit des armées qui combattirent les juifs[78].

Les Mecquois répliquent à Mohammed que tout cela est mensonge (34, 43) et fables (52, 33). Il serait poète (52, 30), il citerait de vieilles légendes apprises d'un humain, d'un poète[79]. Mais Mohammed persiste à soutenir que toutes ses connaissances lui ont été enseignées par un sage : « Tu reçois le Coran de la part d'un sage » (27, 6). Il affirme que tous ses récits proviennent d'un livre incontestable : « [Tout est] écrit dans le Coran, un livre incontestable » (27, 1) ; « Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les Livres descendus avant lui. Il fit descendre la Torah et l'Évangile[80] auparavant en tant que guide pour les gens » (3, 3) ; « C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux » (2, 2) ; « C'est un Livre qui t'a été descendu » (7, 2) ; « Voici les versets du Livre plein de sagesse » (10, 1) ; « C'est un Livre dont les versets sont parfaits » (11, 1) ; « Voici les versets du Livre et ce qui t'a été révélé par ton S-eigneur est la vérité. Mais la plupart des gens ne croient pas » (13, 1) ; « Celui auquel des versets de son S-eigneur ont été donnés peut-il rester dans le doute ? D'autant plus qu'un témoin [son maître[81]] venu de la part de son S-eigneur lui communique cela, et qu'avant lui, le livre de Moïse tenait lieu de guide et de miséricorde » (11, 17).

Les Mecquois expriment leur étonnement, car son maître ne s'adresse pas directement à eux. Mohammed rétorque que contrairement à lui, ce dernier ne maîtrise pas bien la langue arabe, (son maître est un juif ou un chrétien immigré) : « Et Nous savons parfaitement qu'ils disent : Ce n'est qu'un *basaru* – être fait de chair et d'os – qui lui enseigne [alors pourquoi celui-ci ne leur parle-t-il pas directement ?]. Mais la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère, et celle-ci est une langue arabe claire » (16, 103).

De plus, le maître pense que les Arabes accepteraient difficilement des leçons données par un étranger. Il espère que, venant de l'un des leurs, elles seront acceptées : « Si Nous l'avions fait descendre sur quelqu'un d'étranger, et que celui-ci le leur ait récité, ils n'y auraient pas cru » (26, 198-199) ; « C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre [les Arabes] un Messager *parmi eux*, pour qu'il leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse, tandis qu'avant ils évoluaient dans l'égarement » (62, 2).

Mohammed évoque les juifs et les rabbins pour garantir ses prêches

[77] Sourate 105.
[78] Voir Annexes, *La guerre des éléphants.*
[79] Coran 69, 41 ; 74, 24-25.
[80] Si nous retenons l'hypothèse que le premier maître ne croyait pas en Jésus, comme nous l'avons expliqué au chapitre I, ces deux derniers mots auraient été rajoutés ultérieurement par les scribes d''Uthman.
[81] Selon l'orthodoxie musulmane, ce témoin est l'ange Gabriel.

Pour persuader ses auditeurs de la véracité de ses récits, Mohammed précise que les rabbins les connaissent : « Ceci, c’est le S-eigneur de l’univers qui l’a fait descendre [au Sinaï], l’Esprit sûr l’accompagnait, sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertis, en une langue arabe claire. Ceci étant déjà mentionné dans les Écrits des Anciens, n’est-ce pas pour eux [les Arabes] une preuve que les rabbins des enfants d’Israël le savent ? » (26, 192-197) ; « Et certes, Nous donnâmes à Moïse neuf miracles évidents ; demande donc aux enfants d’Israël » (7, 101).

Mais ses auditeurs s’étonnent. Si l’ensemble était déjà écrit dans un livre, pourquoi le raconte-il de façon morcelée et pourquoi consulte-il si souvent son maître ?

Il répond que son maître lui prodigue les enseignements de manière lente, mais sûre : « Et ceux qui ne croient pas disent : Pourquoi n’a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois ? Nous l’avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur, et Nous l’avons récité soigneusement » (25, 34/32) ; « En vérité Nous avons fait descendre sur toi le Coran progressivement » (76, 23).

Dans le *carnet de bord* qu’il tient sur ses relations avec Mohammed, le maître désigne D-ieu par la première personne du pluriel. *Nous avons fait descendre sur toi le Coran progressivement* signifie : D-ieu a fait descendre sur toi la Torah – par l’intermédiaire de ton maître – qui te l’enseigne progressivement.

Le maître rédige un livre

L’incrédulité perdure chez les Mecquois. Ils exigent de voir et de toucher ce livre dont Mohammed dit puiser ses connaissances. Dans un premier temps, le maître s’y oppose : « Même si Nous avions fait descendre sur toi un livre sur un feuillet qu’ils pouvaient toucher de leurs mains, ceux qui ne croient pas auraient certainement dit : ce n’est que de la magie évidente ! » (6, 7).

Il leur raconte que ce livre, le rouleau de la sainte Torah, est en possession des juifs. Ces derniers doivent être en état de pureté pour l’écrire, le toucher ou l’étudier[82]. Ils obéissent à leurs rabbins qui leur interdisent de le mettre entre les mains des Arabes : « Et c’est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé que seuls les purifiés touchent » (56, 78/79) ; « Ce n’est qu’un rappel. Qui le veut, pratique le rappel, consigné dans des feuilles honorées, élevées, purifiées, entre les mains de *sapharatum* (scribes) nobles, et vertueux » (80, 11-16).

Mais les Mecquois persistent dans leur exigence à voir ce livre. Le maître se résout alors, vraisemblablement en se faisant aider, à rédiger un livre en arabe qui comporte un résumé des récits bibliques. Il lui donne pour nom *Coran arabe* : « Nous l’avons fait descendre un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez » (12, 2) ; « Par le Livre explicite, Nous avons fait un *Coran arabe* afin que vous raisonniez. Il [l’original] est auprès de Nous, dans l’Écriture Mère[83], sublime et rempli de sagesse » (43, 2-4).

Les Mecquois s’étonnent du fait que le livre montré par Mohammed ne soit pas écrit dans sa langue originale, l’hébreu. Il rétorque que cette langue leur étant inconnue, ils n’y auraient rien

---

[82] Talmud *Bérakhoth* 22, voir début du chapitre III de notre livre.
[83] Celle des juifs, en hébreu, ou au Ciel, car la Torah est « écrite en feu blanc sur du feu noir », *Midrach Tanhoumah/Genèse* 1.

compris : « Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] quand il leur parvient […] alors que c'est un Livre puissant. […] Si Nous en avions fait un Coran en une langue autre que l'arabe, ils auraient dit : pourquoi ses versets n'ont-ils pas été exposés clairement ? […] Nous avons effectivement donné à Moïse le Livre » (41, 41-45).

Les Mecquois doutent et raillent Mohammed ; il s'agirait de fables de son cru, ou de contes anciens que des comparses recueillent et lui apprennent matin et soir : « Les mécréants disent : Tout ceci n'est que mystifications qu'il a inventées, et d'autres gens l'ont aidé. Or, ils commettent là injustice et mensonge. Et ils disent que ce sont des contes anciens qu'il se fait écrire ! On les lui dicte matin et soir ! » (25, 4-6).

Inlassablement, Mohammed insiste sur l'authenticité du livre de Moïse ; le sien en est une copie en langue arabe : « Et avant lui, il y avait le Livre de Moïse, comme guide et comme miséricorde, et ceci en est confirmateur, en langue arabe » (46, 11-12). Il leur dit combien les juifs, et éventuellement aussi les chrétiens, sont contents de ce qu'il leur donne ce livre en arabe : « Et ceux à qui Nous avons donné le Livre [juifs ou chrétiens] se réjouissent de ce qu'on a fait descendre vers toi […]. Ainsi l'avons-Nous fait descendre en lois en arabe […] et l'Écriture primordiale est auprès de Lui, […] et ceux [des Arabes] qui ne croient pas disent : tu n'es pas un messager. Dis : D-ieu suffit comme témoin entre vous et moi, et ceux qui ont la connaissance du Livre [juifs ou chrétiens] »[84].

Mohammed raconte comment Moïse a reçu le Livre

Mohammed raconte aux Mecquois comment le Livre est parvenu aux mains de Moïse et les événements vécus par les juifs au mont Sinaï : « Nous avons en effet donné le Livre à Moïse, après avoir fait périr les anciennes générations, en tant que preuves illuminantes pour les hommes, ainsi que guide et miséricorde, afin qu'ils se souviennent. Tu n'étais pas sur le versant ouest [du Sinaï] quand Nous avons décrété les commandements à Moïse ; tu n'étais pas parmi les témoins [comme le furent les juifs]. Et tu [Mohammed] n'étais pas au flanc du *tûri* [mont Sinaï] quand Nous avons appelé » (28, 43-46) ; « Et mentionne dans le livre que Moïse était vraiment un Élu, un Messager et un Prophète. Du côté droit du Mont Nous l'appelâmes et Nous le fîmes approcher tel un confident » (19, 51-52) ; « Et Nous donnâmes rendez-vous à Moïse durant trente nuits, et Nous les complétâmes par dix, de sorte que le temps fixé par son S-eigneur s'acheva au terme de quarante nuits » (7, 138/142).

Il précise aux Arabes que Moïse n'était pas seul au moment de sa rencontre avec D-ieu. Soixante-dix hommes, des Anciens, l'accompagnaient : « Et Moïse choisit dans son peuple soixante-dix hommes pour un rendez-vous avec Nous » (7, 155), ce qui est rapporté dans le *Pentateuque* : « Et D-ieu dit à Moïse : monte vers l'É-ternel, toi et Aaron, Nadab et Abihou, et soixante-dix des Anciens d'Israël, et vous vous prosternerez à distance » (*Exode* 24, 1).

Mohammed n'omet pas d'ajouter que le peuple juif était présent durant cet épisode et que le Livre lui fut donné en héritage : « Et

[84] Coran 13, 36-37 ; 13, 39-43.

lorsque Nous avons brandi au-dessus d'eux [les juifs] le Mont [Sinaï], comme si c'eût été un tonneau[85], ils pensaient qu'il allait tomber sur eux, tenez fermement à ce que Nous vous donnons et rappelez-vous son contenu » (7, 170/171) ; « En effet, Nous avons apporté à Moïse la guidance, et fait hériter aux enfants d'Israël le Livre, une guidance et un rappel aux gens doués d'intelligence » (40, 53-54). Ces versets sont inspirés du *Pentateuque* : « La Torah que Moïse nous donna est une héritage pour la communauté de Jacob » (*Deutéronome* 33, 41).

Il relate que D-ieu donna à Moïse les Tables de la Loi : « Et [D-ieu] dit : Ô Moïse, Je t'ai préféré à tous les hommes par Mes messages et par Ma parole. Prends ce que Je te donne, et sois du nombre des reconnaissants. Et Nous écrivîmes pour lui, sur les *Lahû* [86] une exhortation sur toute chose, et un exposé détaillé de toute chose. Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur »[87] ; « C'est un Coran glorifié, préservé sur des *Lawhim* [*Louhoths*] » (85, 21-22).

Il précise que, du temps du roi Saül, les *Tables* étaient en possession d'Israël : « Leur prophète [Samuel] leur dit : Le signe de sa royauté [de Saül], *tâbûtu* [*Teivah* – l'Arche sainte] viendra vers vous, portée par les anges, elle contient la *sakïnatun*[88] de votre S-eigneur, et une relique laissée par la famille de Moïse et celle d'Aaron » (2, 248/249). C'est une allusion à l'épisode relaté dans *Samuel* I, 6 où Saül réussit à retirer les Tables de l'Arche sainte avant qu'elle ne tombe aux mains des Philistins[89].

Pour donner plus de poids à ses déclarations, Mohammed prend à témoin, à la manière usuelle des juifs (voir Talmud *Nédarim* 13 B ; 14 B), des éléments sacrés de la Bible : « Par le mont Sinaï, les Rouleaux de parchemins et le Tabernacle » (52, 1-4) ; « Par le figuier et l'olivier, et par le mont Sinaï » (95, 1-2) ; « Par un arbre [l'olivier] qui pousse au mont Sinaï, en produisant l'huile servant à oindre, et où les mangeurs trempent leur pain » (23, 20). Ce verset fait référence à l'épisode relaté par le *Pentateuque* où Aaron, le grand prêtre, et ses fils furent oints d'huile d'olive au pied du Sinaï[90] ; ils en imprégnaient le pain qu'ils mangeaient[91].

Les Mecquois exigent un miracle

Mohammed souffre du fait que les Mecquois se détournent de lui : « Louanges à D-ieu qui a fait descendre sur son Serviteur [Moïse] le Livre et n'y a point introduit de tortuosité, il est d'une parfaite droiture pour avertir d'une sévère punition venant de Sa part, et pour annoncer aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'il y aura pour eux une belle récompense, où ils demeureront éternellement […]. Tu vas peut-être te consumer de chagrin parce qu'ils [les Mecquois] se détournent de toi et ne croient pas en ce discours » (18, 1-6).

Mais les Mecquois défient Mohammed et lui réclament un miracle : « Et ils disent : Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui

---

85 Citation du Talmud, *Chabbat* 88 A.
86 *Louhoths* – Tables de la Loi, *Exode* 31, 18.
87 Coran, 7, 141-142/144-145.
88 *Chékhinah* – expression biblique pour signifier la présence divine dans le Tabernacle ou le Temple, (*Deutéronome* 12, 5).
89 *Midrach/Samuel* I 4, 12, voir aussi Talmud *Avodah Zarah* 24 B.
90 *Exode* 30, 30 et *Lévitique* 8, 12.
91 *Lévitique* 8, 26 ; 8, 23.

[Mohammed] un miracle de la part de son S-eigneur ? » (6, 37). Il est profondément meurtri par son impuissance à opérer des prodiges : « Et si leur indifférence t'afflige énormément, et qu'il est dans ton pouvoir de chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle pour aller au ciel pour leur apporter un miracle [fais-le donc] » (6, 35). C'est alors que son maître lui suggère de répondre que D-ieu, Lui, en est capable : « Dis : Certes D-ieu est capable de faire descendre un miracle » (6, 37) ; « Si D-ieu le voulait, Il pourrait les mettre tous sur le chemin droit »[92].

Le maître console Mohammed

Son maître le réconforte, il lui lit des passages de la Bible, lui parle des Justes dont le peuple se riait et qui furent secourus par D-ieu : « Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt » (6, 34).

Mohammed sollicite alors de son maître des sermons plus faciles à faire accepter aux Arabes. La réponse sera : « Et nul ne peut changer les paroles de D-ieu, et une partie de l'histoire des Envoyés t'est déjà parvenue » (6, 34).

Pour appuyer ses dires, il raconte comment Abraham fut maltraité, jeté dans une fournaise et en ressortit vivant : « Et Abraham, quand il dit à son peuple : Adorez D-ieu et craignez-Le ! Son peuple [les contemporains d'Abraham] ne fit d'autre réponse que : Tuez-le ou brûlez-le. Mais D-ieu le sauva du feu. Ce sont bien là des signes pour des gens qui croient »[93]. Le maître raconte aussi que des Justes jetés dans une fournaise en ressortirent sains et saufs, tandis que leurs bourreaux furent consumés : « Périssent les gens de l'*Uhdud* [Fossé] par le feu plein de combustible, cependant qu'ils étaient assis tout autour, ils étaient ainsi témoins de ce qu'ils faisaient des croyants, à qui ils ne reprochaient que d'avoir cru en D-ieu, le Puissant le Digne de louanges, auquel appartient la royauté des cieux et de la terre »[94].

Mohammed cite uniquement les prophètes juifs

Le Coran signale à de nombreuses reprises que la mission de Mohammed ne consiste qu'à avertir et à rappeler les déclarations de Moïse et d'autres prophètes : « Il m'a été seulement commandé […] de réciter le Coran […] dis : Je ne suis que l'un des avertisseurs » (27, 91-92/93-94) ; « Nous t'avons fait une révélation [par ton maître] comme Nous la fîmes à Noé, et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à

---

[92] Coran 6, 35. La *Sirah* d'Ibn Ishaq et d'autres livres fourmillent de miracles attribués à Mohammed. Le Coran ne dit jamais que Mohammed a réalisé des miracles, mais de plus il contredit ces fables (10, 20/21 ; 13, 7/8 ; 13, 27 ; 20, 133 ; 21, 5 ; 26, 154 ; 26, 187 ; 29, 49/50 ; 17, 90/92-93-95) voir chapitre III. Il ne relate que trois sortes de miracles : l'univers qui témoigne de la grandeur de son Créateur (6, 95-99 et bien d'autres), ceux réalisés par Moïse en Égypte et durant la traversée du désert, et ceux accomplis par les prophètes d'antan.

[93] Coran 29, 16 ; 29, 24. Cette histoire est tirée du *Midrach/Genèse* 11, 28.

[94] Coran 85, 4-9. Cette histoire est tirée de *Daniel*, chap. 3. Pour une certaine tradition musulmane, sans doute inspirée par des chrétiens, ce verset fait allusion à un roi himyarite, converti au judaïsme, qui aurait massacré des chrétiens !

Ismaël, Isaac et Jacob, aux [douze] Tribus, à Jésus[95], à Job, à Jonas, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le *Zabour* [les Psaumes] à David. Et il y a des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire –et D-ieu a parlé à Moïse de vive voix – en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'ultérieurement à la venue des messagers, il n'y eût pour les gens point d'argument devant D-ieu » (4, 163-165). Enfin, Mohammed déclare : « J'ai reçu l'ordre d'être *mina-l-muslimîna* [ceux qui sont musulmans] » (27, 91-94). Qu'est un musulman ? Celui qui se soumet à D-ieu et à Ses commandements. Cette formule est bien proche du mot biblique, *chleimim* – entier : « Ces hommes sont *chleimim* (entiers, avec tout leur cœur) » (*Genèse* 34, 21). Mohammed, tant qu'il réside à La Mecque, ne connaît d'autre religion que le judaïsme, et éventuellement le christianisme. Il déclare donc avoir reçu de son maître l'ordre d'imiter les juifs[96].

Qui dicte à Mohammed ?

Des versets du Coran Mushaf 'Uthman laissent entendre que quelqu'un exhorte Mohammed à prêcher. La locution à la forme impérative : « *Qul – dis-leur* » y figure en effet de très nombreuses fois. Qui le somme de parler ? Bien que cela ne soit pas précisé dans le texte, l'orthodoxie affirme qu'il s'agit de l'ange Gabriel. En transe durant chaque discours ou débat, Mohammed voit ou entend un ange qui lui dicte ou lui inspire les paroles du Coran Mushaf 'Uthman, qui *descendaient* du ciel. Des scribes parmi les auditeurs de Mohammed transcrivent ses paroles sur des matériaux de fortune.

Ces allégations surprennent. D-ieu ou un ange ne dictant pas fréquemment des livres, l'auteur du Coran n'aurait-il pas dû préciser qui est cet extraordinaire locuteur ?

Le *Pentateuque* décrit la rencontre de Moïse avec D-ieu en ces termes : « Et D-ieu parla à Moïse en disant : parle aux enfants d'Israël et dis […] ». En revanche, dans le Coran, on ne trouve aucune formulation comparable comme : « Et D-ieu parla à Mohammed en disant […] », ou encore : « l'ange Gabriel parla à Mohammed en disant : parle aux Arabes et dis […] ». Il est plus logique de supposer que celui qui l'exhorte : « *Qul* […] dit ceci et cela » est un maître humain, et c'est lui ou un ami qui consignera les dires dans ce que nous avons appelé le *carnet de bord*.

La « descente du Coran »

L'interprétation musulmane des versets coraniques qui décriraient la *descente* du Coran est pour le moins déconcertante. Au cours d'une certaine nuit, avant l'an 610, pendant le mois du Ramadan, Mohammed aurait été interpellé par un ange qui lui aurait montré un livre, le Coran Mushaf 'Uthmân, et l'ensemble des préceptes qu'il a enseignés du début de son prêche à sa mort. Au cours d'une autre nuit, Mohammed a voyagé sur un animal[97], réellement ou en songe, de La Mecque vers Jérusalem et de là vers

[95] Ces deux derniers mots auraient aussi été ajoutés ultérieurement par les scribes d''Uthman. Voir note 22 de ce chapitre.
[96] Éventuellement aussi les chrétiens, sans pour autant adhérer au dogme de la Trinité, voire chapitre IV.
[97] Selon la tradition une jument nommée Al Bourakh. Elle aurait laissé la trace de son sabot sur une roche, protégée par la mosquée du Dôme à Jérusalem.

le ciel. Il y a reçu une nouvelle religion, la dernière et l'ultime après celles de Moïse et de Jésus : l'islam.

Voici les versets relatant l'événement de la première nuit : « *Ce Livre* explicite, Nous l'avons révélé par une *Nuit bénie* : Nous avons été Celui qui avertit. Durant cette nuit, est dispensé *tout ordre* sage, ordre venu de Nous » (44, 1-4) ; « La *nuit* prédestinée, où les anges et le *Ruh*[98] sont descendus sur terre, qui a apporté avec elle la paix, *les commandements* et toutes les décisions » (97, 1-5) ; « Ô les croyants [Arabes], on vous a prescrit *as-Siyam*[99] comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous [les juifs ou chrétiens], ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours […]. Le mois du *Ramadan*, au cours duquel le *Coran* fut descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonnes direction et du discernement » (2, 179-182/183-185).

Il est indispensable de se poser quelques questions pour éclairer ces propos : qu'est ce *Livre* ? que sont cette *Nuit bénie* et cet *ordre sage* ? (versets 44, 1-4) ; durant quelle *nuit* les anges et le *Ruh* apportèrent la paix et *les commandements* ? (versets 97, 1-5) ; de quel mois de *Ramadan* et de quel *Coran* s'agit-il dans le verset 2, 181 ?

Pour les musulmans, ces versets décrivent cette fameuse nuit du mois du Ramadan qui vit Le livre, le Coran Mushaf 'Uthmân, descendre. L'ordre sage et les commandements engloberaient les prescriptions de l'islam : le *Coran Mushaf 'Uthman*, les *hadith* et la *sounnah*. Les anges, c'est Gabriel qui s'adressa à Mohammed. Ce dernier a ensuite tout oublié. Par la suite, sur une période qui s'étend de 610 jusqu'à sa mort en 632, Gabriel est intervenu pour tout lui enseigner à nouveau. Les musulmans commémorent l'événement par une fête, le 27 du mois du Ramadan. De nombreuses œuvres d'art traitant de ce thème ornent leurs demeures et les mosquées.

Ces affirmations extraordinaires ne sont pas conformes à de nombreuses expressions des *sourates mecquoises* et faussent leur lecture.

Comme nous l'avons déjà dit, tant qu'il séjourne à La Mecque, Mohammed n'a pas la moindre intention, et encore moins la prétention, d'enseigner une religion nouvelle. Il n'est que le modeste élève d'un sage qui lui apprend progressivement la foi et les concepts du judaïsme, ou éventuellement d'une partie du christianisme. Il n'est que le porte-parole de son maître. Il n'enseigne aux Arabes mecquois que la foi et la morale, celles que les juifs connaissent déjà depuis plus de dix-neuf siècles.

Selon nous, ces versets narrent un tout autre événement. Le Livre dont il est question aux versets 44, 1-4 est la Torah, et la *Nuit bénie* est le 6 Sivan de l'an 2448 du calendrier hébraïque. La scène ne se déroule pas à La Mecque, mais au mont Sinaï ! Les ordres sages qui furent dispensés cette nuit-là sont ceux contenus dans la Torah. Les anges qui descendirent[100] sont les anges qui accompagnèrent D-ieu au mont Sinaï[101]. Le verset 2, 181, relatant que le Coran est descendu au mois du Ramadan, décrit en fait la descente de la Torah que Mohammed nomme Coran.

---

98 Esprit saint, en hébreu *Rouah* désigne le souffle de D-ieu.
99 En hébreu, *tsome*, jeûne en français.
100 Mentionnés dans le verset 97, 1-5.
101 *Deutéronome* 33, 2 ; voir Talmud *Haguigah* 16 A et *Chabbat* 88 A.

Pourquoi la Torah serait-elle descendue pendant le mois de Ramadan ? Sans doute, le maître a-t-il familiarisé son élève avec la pratique du jeûne pendant le mois d'Elloul[102] du calendrier juif. En l'année 608 ou en 609, ce mois correspondait au Ramadan[103].

En fait, Moïse resta durant le mois d'Elloul sur le mont Sinaï, sans manger ni boire. À son retour, il donna aux juifs les deuxième Tables de la Loi. C'est le sens de la descente du *Coran* – la Torah – pendant le *Ramadan*. Pour comprendre ce que nous décrivons ici, et au chapitre IV, rappelons quelques faits. Moïse était resté, par trois fois, quarante jours au mont Sinaï[104]. Au terme de la première période de quarante jours, il rapporta les premières Tables qu'il brisa[105]. À l'issue de la troisième période de quarante jours il rapporta les secondes Tables[106], le jour du Kippour selon le Talmud[107]. Certains juifs jeûnent durant ce mois[108]. Cette période commence au début du mois d'Elloul, pour s'achever le 10 du mois suivant, le jour de Kippour durant lequel tous les juifs doivent jeûner.

Le Coran rapporte lui aussi que Moïse demeura quarante jours au Sinaï : « Et lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Moïse durant quarante nuits […]. Et lorsque Nous donnâmes à Moïse le Livre »[109].

Le voyage nocturne

Selon la tradition musulmane, le Coran décrit un voyage fantastique, le *mirahj*, au cours duquel Mohammed a reçu la nouvelle religion, l'islam : « Gloire à Celui [D-ieu] qui a fait voyager Son serviteur, la nuit, de la *masjidi-l-harâmi*[110] à la *masjidi-l-aksâ* (aksâ : éloignée) autour de laquelle Nous avons mis Notre bénédiction, afin de lui faire voir certaines *'ayatinâ*[111] » (17, 1).

Ce verset décrit le voyage d'un serviteur de D-ieu. Quand voyage-t-il ? Pendant la nuit. D'où part-il ? D'une mosquée –un endroit où l'on se prosterne devant D-ieu. Le verset précise : *Haram* – un lieu où il est interdit de pénétrer. Vers où voyage-t-il ? Vers une autre mosquée. Il joint l'expression : *Al Aksa* –la Lointaine. Enfin, l'endroit est béni. Pourquoi ce serviteur se trouve-t-il là ? D-ieu lui dévoile des merveilles.

Tentons de comprendre : Qui est le serviteur mentionné ? Durant quelle nuit voyagea-t-il ? Où sont situées les mosquées Al Haram et Al Aksa ? Quelles merveilles voit-il ? Enfin, y a-t-il un rapport entre ce verset et les deux suivants ?

Ce verset, si imprécis, ne répond aucunement à ces questions pourtant importantes. L'orthodoxie musulmane les explicite ainsi :

---

102 Septembre-octobre.
103 Voir l'explication à la fin du livre, page 179.
104 *Exode* 24, 18 ; 34, 28 ; *Deutéronome* 9, 9 ; 9, 11 ; 9, 18 ; 9, 25.
105 *Exode* 31, 18.
106 *Exode* 34, 1-4 et *Deutéronome* 10, 1-5.
107 Talmud *Baba Batrah* 121 A et *Taanith* 31 B ; voir aussi *Baba Kamah* 82 A ; Tossafoth sur ce passage.
108 Voir *Choulhan Arouh*, *Orah Haïm*, 668, 3 et *Darke Moshé*, fin 668. Voir aussi S.D. Goiten, *Jews and Arabs*, New York, 1955 ; *Isra'iliyyât the Spere of Mâlik Ibn Dînâr*, dans *Tarbiz* VI 1936.
109 Coran 2, 48-51/51-54.
110 *Masjid* : prosternation (en araméen *sogéd,* en français mosquée). *Haram* : interdiction.
111 *Aya,* proche du mot hébreu *oth* – lettre, mot, signe, ou encore merveille – est utilisé dans le Coran plus de 400 fois dans l'un ou l'autre de ces sens. Ici *'ayatina* signifie donc « Nos merveilles » ou « Nos lettres ».

le serviteur est Mohammed ; la *Mosquée Al Haram* se situe à La Mecque. Relevons qu'à l'époque où ce voyage se serait passé, cette ville était un lieu de culte polythéiste. La *Mosquée Al Aksa* est l'endroit où se dressait jadis le Temple de Jérusalem. D-ieu a fait voyager Mohammed de la mosquée de La Mecque vers Jérusalem, et de là, vers le Ciel. Il voit des merveilles : le Paradis ; il y rencontre les Élus d'autrefois – Adam, Abraham, Moïse, Jésus.

Les musulmans magnifient ce voyage et le racontent avec emphase, ils y sont initiés dès leur plus jeune âge. Ce récit constitue le socle de leur éducation religieuse, il structure leur identité musulmane et les marque d'une nostalgie indéfectible. Pour eux, c'est précisément cette nuit-là que D-ieu a changé le destin de l'humanité. Mohammed a reçu une nouvelle religion, celle qui a pour nom islam. Elle est la dernière, la meilleure, la plus claire, la seule qui soit infalsifiable, inaltérable, que l'on ne peut modifier. Selon certains musulmans, la religion juive est tombée en désuétude au cours de cette nuit. Les juifs, ne reconnaissant pas Mohammed comme prophète et l'islam comme nouvelle religion, ont perdu entre autres tout droit sur la terre de leurs ancêtres, Israël.

On peut raisonnablement douter que ce soit là le sens à donner au verset, car il ne précise pas qu'il s'agit de La Mecque, ni de Jérusalem, ni de Mohammed et encore moins d'une nouvelle religion. Mais les théologiens musulmans, conscients des doutes que peut provoquer leur interprétation, affirment détenir une tradition orale fiable qui confirmerait le sens qu'ils donnent à ce verset.

Pour répondre à nos interrogations, nous suggérons que ce verset ne fait que compléter un récit qui est raconté ailleurs dans le Coran, et qu'il est lié aux versets suivants : « Il est l'Auditeur, le Clairvoyant. Nous avons apporté le Livre à Moïse et en avons fait le Guide pour les Fils d'Israël. Ne prenez point un protecteur en dehors de Moi » (17, 2) ; « [Les fils d'Israël sont] les descendants de ceux que Nous avons transportés dans l'Arche avec Noé. Celui-ci était vraiment un serviteur fort reconnaissant » (17, 3).

Moïse est bien clairement nommé dans le verset 17, 2. À priori, le serviteur qui est évoqué dans le verset précédant est donc aussi Moïse. C'est lui qui a fait ce voyage ; la scène décrite se passe au mont Sinaï[112]. Avant que D-ieu s'adresse au peuple juif, Il leur défend de gravir la montagne, car Il y est présent ; une limite en interdit l'accès (*Exode* 19, 12). Moïse la gravit seul, tandis que le peuple demeure éloigné et se prosterne (*Exode* 24, 2). La montagne est en feu, flammes et fumée, et la région plongée dans l'obscurité (*Deutéronome* 4, 14 ; 5, 20). Moïse sollicite de D-ieu qu'Il lui permette de Le voir ; D-ieu refuse. Placé dans une grotte, Il le couvre de Sa main et passe devant lui, puis Moïse aperçoit quelque chose de Lui. Il évoque les treize attributs de D-ieu – Sa pitié etc., puis se prosterne (*Exode* 33, 17-34). Avant qu'il ne redescende vers le peuple, D-ieu lui ordonne d'engager les juifs à ne pas croire en un autre D-ieu (*Exode* 20, 19-20) et lui donne les Tables de Loi[113].

[112] Se reporter à *Exode* chapitres 19 et 20 ; 31, 18 ; 33, 12 à 34, 10 ; *Deutéronome* 4, 1-5, 30.

[113] *Exode* 24, 12 ; 31, 18 ; 32, 15-16. Le Coran rapporte cet événement ainsi : « Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son S-eigneur lui eut parlé, il dit : Ô mon S-eigneur, montre-Toi à moi pour que je Te contemple ! D-ieu dit : Tu

Revenons au fameux premier verset de la sourate 17 et essayons de l'expliquer raisonnablement. Il narre l'histoire de Moïse, lorsque celui-ci se trouvait sur le mont Sinaï. Le haut de la montagne est appelé mosquée, car Moïse s'y prosterne. Elle est surnommée *Haram* – interdit – car les juifs n'étaient pas autorisés à en fouler le sol. Le lieu où les juifs se trouvent s'appelle mosquée Al Aksa ; mosquée – car les juifs s'y prosternent –, et Al Aksa – La Lointaine – car les juifs se prosternent de loin. Les *'âyatinâ* auxquelles le verset fait allusion sont les merveilles : celles que Moïse perçoit de D-ieu et de Ses treize attributs de miséricorde, ou encore les lettres de la Torah gravées sur les Tables. Ce verset relate donc comment D-ieu fait voyager Son serviteur, Moïse, du *masjid* – lieu où il se prosterne –, qui est *Haram* – interdit aux juifs. Que fait Moïse sur le mont Sinaï ? D-ieu lui divulgue des merveilles – ou des paroles. Il voyage vers les juifs, vers leur *masjid* – lieu où ils se prosternèrent, *Al Aksa* – la Lointaine. Le verset situe le voyage pendant la nuit, car ainsi s'exprime le Coran : « Moïse resta quarante nuits sur la montagne ». Et la Torah précise que la région était plongée dans l'obscurité, comme durant la nuit.

Après que le premier verset ait rapporté l'événement vécu par Moïse au Sinaï, le verset 2 de la sourate 17 enchaîne sur son retour. Moïse rapporte les Tables de la Loi aux juifs et les adjure de ne se consacrer à aucun autre D-ieu. Ces versets correspondent donc rigoureusement au récit de la Bible. Ils complètent l'histoire du Sinaï, fréquemment abordée dans le Coran. Venons-en à présent au verset 3 de cette sourate : « [Les Fils d'Israël sont] les descendants de ceux que Nous avons transportés dans l'Arche avec Noé. Celui-ci était vraiment un *serviteur fort reconnaissant* » (17, 3). Qui est ce *serviteur fort reconnaissant* ? Soit Noé, cité dans ce verset, soit Moïse, cité au verset 2. La seconde hypothèse est plus vraisemblable, car c'est ainsi que D-ieu désigne communément Moïse dans la Bible (*Nombres* 12, 7-8). Ces trois versets (17, 1-3) peuvent alors être compris sans équivoque possible.

Le Compagnon et le Serviteur

Selon les musulmans, le *mirahj*, le fabuleux voyage de Mohammed vers le ciel, est évoqué une autre fois : « Ceci est la parole d'un noble *Messager, doué d'une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône, obéi là-haut, et digne de confiance*. *Votre compagnon* n'est nullement fou ; il l'a effectivement vu, au clair horizon […] » (81, 19-23) ; « *Votre compagnon ne s'est pas égaré, n'a pas été induit en erreur* […], ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée qui lui a été enseignée, à la force prodigieuse, douée de sagesse ; c'est alors qu'Il se montra sous sa forme réelle alors qu'Il se trouvait à l'horizon supérieur […]. Il révéla à *Son Serviteur* ce qu'Il révéla […], il l'a pourtant vu […], près de la *cidrat ul muntaha*, là se trouve le Jardin » (53, 2-15).

Ces versets présentent trois personnages : un *Messager*, *Son Serviteur* et *votre Compagnon*. Ce dernier, le narrateur, tente de convaincre ses auditeurs qu'un *messager*, estimé et élevé auprès du Trône céleste, a eu une vision fantastique *à l'horizon supérieur* et que D-ieu, près d'un *cidrat ul muntaha* et du Jardin, a révélé des

---

ne Me verras pas ; mais regarde la montagne : si elle restait ferme en sa place, alors tu Me verrais. Lorsque son S-eigneur se manifesta au Mont, Il pulvérisa ce dernier, et Moïse tomba foudroyé […] » (7, 143).

merveilles à *Son serviteur*. Les auditeurs se montrant incrédules, le *compagnon* affirme qu'il *ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur*.

Pour comprendre le sens de ces versets, tâchons de répondre aux questions suivantes : Qui est le *Compagnon* ? Qui est le *Messager* doué d'un grande force et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, et digne de con-fiance ? À qui le *Compagnon* s'adresse-t-il ? Qu'est le *cidrat al muntaha* ?

Selon l'orthodoxie musulmane, le *Messager* est l'ange Gabriel tandis que le *Serviteur* et *Compagnon* n'est autre que Mohammed. Ce dernier ayant aperçu un ange, d'un rang élevé, auprès du Maître du Trône, à l'horizon supérieur, a voulu convaincre les Mecquois qu'il a reçu des révélations. Les Mecquois l'ont accusé d'égarement, ce dont il se défend vigoureusement.

Pourtant, cette interprétation n'est nullement discernable dans ces versets. De plus, comme nous l'avons déjà relevé, tant qu'il séjourna à La Mecque, Mohammed ne s'étant jamais présenté comme prophète, il est fort improbable qu'il ait tenté de convaincre ses auditeurs de ses visions fantastiques.

Nous supposons donc que le *Compagnon* et le *Serviteur* sont deux personnes différentes. Le *Compagnon* des Mecquois est évidemment Mohammed, d'autant plus qu'au début de sa prédication, il ne présente rien de particulier.

Quant au second personnage, ce *Messager*, ce *Serviteur*, qui est-il ? Rappelons-nous les récits que Mohammed raconte à satiété à ses auditeurs, quitte à être raillé. Ils sont issus de la Torah que Moïse apporta. Le *Serviteur* et le *Messager* sont donc une seule et même personne : Moïse. Les titres honorifiques que le verset attribue à ce Messager : *doué d'une grande force et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, et digne de confiance*, sont tirés du *Pentateuque*[114]. Ces versets racontent comment Mohammed s'évertue à convaincre les Mecquois que D-ieu dévoila des merveilles à Moïse. Ils complètent l'épisode durant lequel D-ieu se révéla à ce dernier au Sinaï. Le jardin que Moïse a vu est le jardin d'Éden.

La *Cidrat ul muntaha* semble être un arbre particulier du jardin d'Éden. Certains sages du Talmud affirment que l'arbre qui s'y trouvait et dont Adam et Éve mangèrent le fruit est un cédrat[115]. Le *Cidrat ul muntaha* du Coran est donc le cédrat que mentionne le *Midrach*. Le maître de Mohammed lui avait enseigné que Moïse a vu le jardin d'Éden et ce fameux arbre dont le fruit s'appelle *cédrat* tant en araméen qu'en latin et en français. C'est l'*Étrog*, nécessaire à la célébration de la fête juive de Souccoth (*Lévitique* 23, 40).

Le Coran aux mains des anges ou aux mains des juifs ?

Comme nous l'avons vu, Mohammed apprend le Coran d'un sage. Ce Coran serait entre les mains des *sapharatum* obéissants : « C'est certainement un *Coran noble*, dans un Livre gardé que seuls les *purifiés* touchent » (56, 77-79) ; « Consigné dans des feuilles

[114] *Nombres* 12, 7-8 ; *Deutéronome* 34, 10-12.
[115] Rabbi Abbah dans *Midrach Rabbah/Genèse*, 3, 6 ; voir aussi Nahmanide sur *Lévitique* 23, 40.

honorées, élevées, purifiées, entre les mains des *Sapharatum* [scribes] *obéissants* » (80, 13-16).

Qui sont ces *purifiés* qui peuvent toucher ce livre, qu'est ce *Coran noble* et qui sont les *sapharatum nobles*, *obéissants* ? Les musulmans expliquent que ce Coran est le Coran Mushaf 'Uthman qui contient, comme nous l'avons déjà dit, les récits bibliques, les débats de Mohammed, certains détails de sa vie et les avatars de son apostolat jusqu'à la fin de sa vie. Les *purifiés* et les *sapaharatum obéissants* sont des anges du ciel tenant ce Coran en mains. Mohammed le lit sans pouvoir y toucher, car seuls les anges y sont autorisés. Comme nous l'avons déjà relaté, par la suite, Mohammed oublie tout. Par l'intervention de l'ange Gabriel il se souvient du contenu de ce livre. C'est Gabriel qui l'inspirera pendant ses discours et débats ; de l'an 610 jusqu'à sa mort, en 632.

Selon notre interprétation, le *Coran noble* est la Torah de Moïse, tandis que les *sapharatum* (pluriel de *saphar*) sont des scribes juifs. Ce terme provient en effet du mot hébraïque *sopher* (pluriel *sopherim*), qui désigne le copiste spécialisé dans l'écriture des Livres saints[116]. Mohammed les nomme *purifiés*, car ils rédigent la Torah en état de pureté (Talmud *Bérakhot* 22-23). Aux Mecquois réclamant qu'il exhibe un rouleau de la sainte Torah, il répond que les rabbins interdisent aux non-juifs d'y toucher, c'est pourquoi les *sapharatum*, respectueux et obéissants, ne permettent pas que d'autres les tiennent entre leurs mains[117].

Selon l'orthodoxie musulmane, le Coran évoque deux révélations. La première à Moïse au mont Sinaï, il y a plus de trente siècles, la seconde à Mohammed dans la région de La Mecque, dix-neuf siècles plus tard. Deux religions distinctes ont été respectivement révélées : celle de Moïse, l'ancienne doctrine d'Israël, puis celle de Mohammed, l'islam, la nouvelle religion. Ses fondements et ses contours exacts ne furent pas *descendus* tant que Mohammed séjournait à La Mecque. Cela se réalisa à Médine.

Il y aurait également deux séries de Tables. Les unes *données* par D-ieu à Moïse et conservées dans l'Arche sainte, tandis que d'autres, dont le contenu a été divulgué à Mohammed, *demeurent* au Ciel, entre les mains des anges. Le manque de précision de certains versets permet en effet ces allégations. Le Coran relate parfois que D-ieu a donné le *Livre* sur le mont Sinaï tandis que d'autres fois il n'indique pas le lieu. Il déclare parfois que les Feuilles, le *Livre* et les Tables donnés à Moïse furent conservés par les juifs dans une Arche sainte et d'autres fois que les Feuilles se trouvent aux mains des *purifiés* et des *sapharatum*. Cela a permis aux musulmans d'avancer qu'il s'agit d'un autre *Livre*.

Mais le fait que le Coran fasse un récit en omettant un détail n'en fait pas un récit différent ; le Coran relate en effet les mêmes histoires de multiples fois, de façon plus ou moins détaillée. Néanmoins, quand il précise un lieu où le Livre a été donné, il s'agit invariablement du Sinaï. Quand il désigne la

---

[116] *Ezrah* I 7, 6 ; 7, 11-12 ; Talmud *Sofrim*.

[117] Les musulmans n'aiment pas que les infidèles, juifs inclus, touchent le livre du Coran, car il se trouve dans les mains de *scribes purs*. Cela découle d'un contresens du texte : le Coran, à savoir la Torah, se trouve aux mains de *personnes pures*, les juifs. En fait, les musulmans n'apprécient pas que les juifs lisent le Coran. Craindraient-ils qu'en en prenant connaissance, ils rédigent des livres tels que le nôtre ?

personne qui a reçu le *Livre*, c’est le nom de Moïse qui est avancé. Les seuls gardiens d’un Livre donné par D-ieu, sont et restent les juifs. Les interprétations des musulmans peuvent donc laisser pour le moins perplexe.

L’orthodoxie aménage la vision de la personnalité et du tempérament de Mohammed que donnent les sourates mecquoises. Ces dernières présentent clairement un Mohammed néophyte qui accorde une confiance totale aux paroles d’un érudit. Elles ne mentionnent jamais un ange attestant l’authenticité du Coran ; c’est le peuple juif qui est appelé pour témoigner de la vérité de ce Livre.

Les Mecquois savent que Mohammed a été aidé par un *bashar*, un être de chair et de sang, et il n’en disconvient pas. Son livre en langue arabe n’est pas un livre qu’il a vu au ciel, mais celui qui est aux mains des juifs.

De nombreux orientalistes[118] se sont d’ailleurs demandé si Mohammed professait une nouvelle religion à La Mecque.

Hanna Zacharias[119] explique brillamment, preuves à l’appui, les événements survenus dans cette ville[120].

Alors qu’il y prêchait entre 610 et 619, Mohammed ne faisait aucune allusion à une religion qui serait en contradiction avec la foi des juifs, il ne désirait que faire connaître cette dernière.

De fait, nul ne sait ce qui s’est véritablement produit à La Mecque[121], ni le sens à donner à certains versets coraniques.

Pour les juifs, cela n’est pas essentiel. C’est leurs propres textes et traditions, que nous allons exposer plus loin, qui leur importent.

---

118 Parmi les plus célèbres citons : Theodor Nöldeke, Friedrich Schwally, Gotthelf Bergstrasser, Schprenger, Leone Caetani, Henri Lammens, Régis Blachère, Snuk Hurngronj, Bell, W. Montgomery Watt, Abraham Margaliot, Ignaz Goldziher, Shlomo Dov Goiten, Hava Lazarus-Yaffe, M.J. Kister, Josef Horovitz.

119 *Op. cit*.

120 La plupart des commentaires de Hanna Zacharias sur l’époque de La Mecque sont exacts, mais nous ne sommes pas d’accord avec celui qu’il fait sur *le Peuple de l’écrit*.

121 La *Sirah* d’Ibn Hisham comporte incontestablement des légendes ; certains auteurs musulmans n’ont d’ailleurs pas hésités à le traiter de menteur.

CHAPITRE III

> « *Quand Nous* [D-ieu] *avons contracté un engagement avec vous* [les juifs] *et brandi sur vous le Mont* [Sinaï] : *Tenez ferme ce que nous avons donné* [la Torah] *et souvenez-vous de ce qui s'y trouve afin que vous soyez pieux !* » (Coran 2, 63)
>
> « *Et quand on leur dit* [aux juifs] *: Croyez en ce qu'Allah a fait descendre* [à Jésus et à Mohammed], *ils disent : Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous* [la Torah] *et ils rejettent le reste* [le Testament chrétien et le Coran]. *Alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux* [dans la Torah]. » (Coran 2, 91).

MOHAMMED À MÉDINE

Fuite de Mohammed de La Mecque à Médine

Selon la tradition musulmane, Mohammed perd sa première épouse, Khadidjah, vers l'an 619. Elle l'avait aidé et soutenu dans l'adversité, tant financièrement que moralement. C'est à la même époque que meurt aussi son oncle paternel. À la suite de ces événements, Mohammed connaît un état dépressif. Nous n'excluons pas qu'à la même époque meurt aussi son premier maître, son oncle maternel, qu'il fut assassiné ou qu'il abandonna son élève.

Irrités par les exhortations de Mohammed, les Mecquois finissent par s'en prendre à lui. En 622, il s'enfuit pour Médine en compagnie d'une poignée d'adeptes. Il y demeurera une dizaine d'années, jusqu'à sa mort en 632.

Ces bouleversements semblent avoir provoqué chez Mohammed une profonde métamorphose. Ses convictions changent, comme son caractère et sa façon d'être. Selon nous, il est probablement pris en charge par un homme proche d'une secte judéo-chrétienne qui connaît l'Évangile, quelques coutumes juives et lois du Talmud ainsi que la polémique traditionnelle qui oppose chrétiens et juifs.

Si le Coran relate les controverses entre Mohammed et les juifs de Médine, il le fait sommairement. Dans le souci de leur donner plus de sens, nous ferons appel à des sources juives que la tradition musulmane a délaissées, délibérément ou par méconnaissance.

Le refus des juifs médinois

Mohammed et ses compagnons partagent la croyance en la foi de Moïse. Lorsqu'ils parviennent à Médine, ils y trouvent des tribus

arabes et une importante communauté juive. Au début, Mohammed imite le comportement des juifs et tente de s'intégrer à eux[122]. Il prie comme eux en direction de Jérusalem, il semble même vouloir respecter le Chabbat : « Ô vous qui croyez, quand on vous appelle à la prière le jour de l'assemblée [vendredi soir], accourez à l'invocation de D-ieu en abandonnant tout négoce » (62, 9).

Amèrement, il constate que les Arabes ne suivent pas son exemple : « Quand ils [les Arabes] entrevoient quelque affaire ou divertissement, ils se dispersent et te laissent debout dans la mosquée » (62, 11). Son maître lui demande alors de les exhorter à être plus sérieux : « Dis : Ce qui est auprès de D-ieu est préférable au plaisir ou au négoce » (62, 11). Une fois la rupture avec les juifs consommée, il affirmera que l'observance du Chabbat ne concerne pas les Arabes (16, 124).

Mohammed désire ardemment judaïser, mais les juifs médinois tentent de l'en dissuader. La controverse commence probablement au sujet de la purification rituelle.

Rappelons tout d'abord quelques lois juives. Avant chaque prière, on se lave les mains ; s'il n'y a pas d'eau, on se frotte les mains avec de la terre ou du sable (Talmud *Bérakhot* 15 A). Il est interdit de prier en état d'ébriété (Talmud *Érouvine* 65 A). Un autre usage veut que l'homme après avoir eu un rapport avec une femme, ou qui est pour une autre raison en état d'impureté, prenne un bain rituel avant de prier[123] (Talmud *Baba Kamah* 82 A).

Imitant les juifs, Mohammed ordonne à ses partisans : « Ô les croyants, n'approchez pas de la *Salat* [prière] lorsque vous êtes ivres, quand vous êtes en état d'*impureté* – à moins que vous ne soyez en voyage – jusqu'à ce que vous ayez pris *un bain rituel*. Si vous êtes malades[124] ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourrez à une terre pure, et passez-vous-en sur le visage et sur les mains » (4, 46/43).

Les juifs entreprennent de détourner les Arabes de ce rite d'immersion ; certains s'en abstiennent alors. Le maître de Mohammed s'emporte contre ces Arabes : « N'as-tu [Mohammed] pas vu ceux qui ont reçu une partie du Livre [les Arabes qui furent influencés par les juifs] acheter l'égarement et chercher à ce que vous vous égariez du chemin ? D-ieu connaît mieux vos ennemis »[125]. Mohammed se plaint alors du comportement des juifs : « Pourquoi

---

[122] Indépendamment du Coran, de nombreux hadiths décrivent l'imitation faite par les adeptes de Mohammed – dans un premier temps – des coutumes juives ; voir M. J. Kister, *Studies in Jahiliyya and Early Islam*, New York, Ashgate Pub Co, 1980.

[123] Instauré initialement par Ézra, cet usage est aujourd'hui facultatif (Talmud *Bérakhot*, 22).

[124] La maladie dispense de ce rite [idem].

[125] Coran 4, 47-48/44-45. D'après certaines traductions, un autre verset encouragerait à l'immersion : « Une immersion divine ; qui est mieux que D-ieu pour une immersion, et nous sommes Ses serviteurs. Dis [aux juifs] : Disputez-vous au sujet de D-ieu, Il est notre D-ieu et le vôtre ; à nous [arabes] nos actions et à vous [juifs] vos actions » (2, 132-133/138-139). Le second maître de Mohammed, comme éventuellement les scribes du Coran, semble influencé par une secte baptiste. Pour Jean-Baptiste, le *prophète Yahia* – le Coran narre sa naissance *miraculeuse* (19, 1-15) – l'immersion était un rite capital de purification et d'acceptation de la religion de Moïse (*Matthieu* 3, 6, *Marc* 1, 5). L'Église romaine l'a remplacé par la simple aspersion d'eau sur la tête, mais l'Église orientale conserve l'immersion complète du corps. Le maître de Mohammed à Médine est évidemment un oriental.

[les juifs] jalousent-ils les gens [les Arabes] que D-ieu a honoré de Sa grâce ? » (4, 54).

En effet, pourquoi les juifs médinois s'opposent-ils à ce que les Arabes s'immergent avant la prière ? On peut penser qu'ils craignent qu'en pratiquant l'immersion rituelle, les adeptes de Mohammed pensent faire partie dorénavant du peuple juif. L'immersion dans un bain rituel est en effet exigée pour y appartenir (Talmud *Yébamoth* 47). Mais la conversion au judaïsme est subordonnée à une autre condition encore : l'acceptation de tous les préceptes de la Torah et pour les hommes, la circoncision. Mohammed et ses partisans ont déjà adopté la foi juive, pratiquent certains préceptes et sont circoncis comme la plupart des Arabes. Si de plus, ils s'immergent dans le bain rituel avant la prière, ils remplissent toutes les conditions d'une conversion. L'immersion faite seulement pour la prière, vaut en effet pour une conversion (Talmud *Yébamoth* 47 B). Les Arabes risquent alors de se considérer comme juifs, ce à quoi les juifs de Médine s'opposent catégoriquement.

Leur refus est dû au fait que le respect de tous les préceptes du judaïsme est indispensable pour la conversion (Talmud *Béhoroth* 30 B), ce à quoi Mohammed n'est pas prêt. Il consomme de la viande de chameau et les juifs médinois lui rappellent que la Torah l'interdit, car cet animal n'a pas les sabots fendus. Certains de ses compagnons se seraient laissés convaincre de ne plus consommer d'aliments interdits aux juifs et Mohammed condamne leur attitude : « Mangez donc de ce que D-ieu vous a attribué, de licite et de bon […] Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : ceci est licite, et cela est illicite, pour forger le mensonge contre D-ieu » (16, 114-116).

Mohammed refuse donc les lois de la cacherout et propose un judaïsme amputé de certains principes. Dès lors, les juifs craignant qu'ils se considèrent comme juifs, dissuadent les Arabes médinois de pratiquer l'immersion. Se considérant comme juifs, ils auraient voulu épouser des juives : « Les *préservées* [femmes chastes] parmi les croyantes [arabes], et les préservées parmi ceux qui ont reçu l'Écriture avant vous [les juifs], si vous leur donnez leur douaire [sont licites pour vous] » (5, 5)[126]. Or, l'union d'un homme juif avec une femme non juive, comme celui d'une femme juive avec un non-juif avant leur conversion au judaïsme est prohibée pour les juifs[127].

Confronté au refus des juifs, Mohammed s'emporte : « N'as-tu pas vu ceux-là qui se déclarent purs [les juifs], et ils ne veulent pas que vous les rejoigniez ? Mais c'est D-ieu qui purifie qui Il veut [donc nous Arabes, pouvons adhérer au judaïsme]. Regarde comme ils [les juifs] inventent le mensonge à l'encontre de D-ieu, ce qui constitue un péché manifeste » (4, 49-50/52-55).

[126] D'après la tradition, Mohammed lui-même donna l'exemple et s'appropria des femmes juives après avoir mis leurs époux à mort. Mais on ne doit pas attribuer plus de valeur à cette tradition qu'aux autres (voir le début du chapitre v) ; elle fut sans doute forgée ultérieurement pour justifier les conversions forcées de jeunes filles juives en vue de leur mariage avec des musulmans.

[127] *Deutéronome* 7, 3 ; voir aussi la confession si poignante d'*Ézrah*, 1, 9-10 ; Talmud *Kidouchine* 66 B ; cette interdiction s'applique aussi à l'endroit de ceux qui acceptent le statut de *Guer Toshav*, Talmud, *Guerim* 3, 3 et cela même s'ils acceptent de se plier à des lois supplémentaires aux sept lois noachides, voir Talmud *Avodah Zarah* 64 B.

Il accuse les juifs de ne pas vouloir enseigner leur foi aux autres : « Quand D-ieu conclut son alliance avec le peuple du Livre [Il leur ordonna] : Expliquez-la aux gens et ne la cachez pas » (3, 184). Leur opposition serait l'expression de leur jalousie et de leur haine : « Nombre des gens du livre aimeraient, par jalousie, pouvoir vous rendre mécréants après que vous [les Arabes] ayez cru » (2, 109) ; « Tu découvriras que les gens qui haïssent le plus les croyants [les Arabes fidèles à Mohammed] sont les juifs et les idolâtres » (5, 85/82).

Mohammed fait référence à Jésus

Mohammed reconnaît que D-ieu a effectivement interdit la consommation de certains animaux aux juifs : « Aux juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leurs avons interdit les graisses »[128]. Néanmoins, il leur oppose un enseignement que Jésus aurait professé : « Et [D-ieu] lui [Jésus] enseignera l'écriture, la sagesse, la Torah et l'Évangile. Et il sera le messager auprès des enfants d'Israël […] et je [Jésus] confirme ce qu'il y a dans la Torah révélée avant moi, et je rends licite une partie de ce qui vous était interdit » (3, 48-50).

Depuis Jésus, il n'y aurait plus de différence entre juifs et non-juifs au sujet des lois alimentaire : « La nourriture de ceux qui reçurent l'Écriture avant vous [juifs et chrétiens] est licite pour vous [Arabes] ; votre nourriture est licite pour eux » (5, 5/7). Les interdits alimentaires seraient restreints : « Certes, Il vous [Arabes, juifs et toute l'humanité] est interdit [de consommer] *la chair d'une bête morte*, *le sang*, *la viande de porc*, et *ce sur quoi on a invoqué un autre D-ieu* [un sacrifice idolâtre] » (2, 168/173).

Tous les aliments auraient été auparavant permis aux juifs ; ils les auraient interdits eux-mêmes et cela justifierait que Jésus ait permis la consommation d'aliments autrefois prohibés. Mohammed défie les juifs de se justifier par le *Pentateuque* : « Toute nourriture était licite aux enfants d'Israël, sauf celle qu'Israël lui-même s'interdit avant que ne descendît la Torah[129]. Dis-[leur] : Apportez la Torah et lisez-la, si ce que vous dites est vrai ! » (3, 87/93).

La controverse au sujet de Jésus

Mohammed se rend compte que les juifs de Médine, à l'instar des autres juifs, refusent les dérogations attribuées à Jésus. Il constate que pour eux, seules les lois qui leur ont été données au Sinaï sont valides et de source divine : « Et quand on leur dit [aux juifs] : Croyez à ce que D-ieu a fait descendre [à Jésus et que Mohammed confirme], ils disent : Nous croyons à ce qu'on nous a fait descendre [au Sinaï]. Et ils rejettent le reste » (2, 85/91).

Ils auraient rejeté Jésus parce qu'il énonçait des vérités contraires à leurs attentes : « Et quand on leur dit [aux juifs] : Suivez ce que D-ieu a fait descendre [à Jésus], ils disent : Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres. Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient pas bien raisonné, et s'ils

---

128 Coran 6, 146. Voir *Lévitique* 11, 1-8 ; 7, 22-25.
129 Allusion au nerf sciatique (*Genèse* 32, 33).

n’avaient pas été dans la bonne direction […]. Ceux [les juifs qui ne croient pas que l’Évangile soit descendu par un prophète] qui cachent ce que D-ieu a fait descendre du Livre [l’Évangile] et le vendent à vil prix, ceux-là ne s’emplissent le ventre que de Feu. D-ieu ne leur adressera pas la parole au Jour de la Résurrection […]. C’est ainsi, car c’est avec la vérité que D-ieu a fait descendre le Livre ; et ceux qui s’opposent au sujet du Livre [les juifs qui ne croient pas à l’Évangile et aux paroles de Mohammed] sont dans une profonde divergence » (2, 170-176).

Il s’évertue à engager les juifs de Médine à croire en Jésus, car il aurait fait de nombreux miracles : « Et quand D-ieu dit : Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. Je t’enseignais le Livre, la Sagesse, la Torah et l’Évangile. Tu fabriquais de l’argile comme une forme d’oiseau par Ma permission, puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma permission, l’aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les enfants d’Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d’entre eux qui ne croyaient pas dirent : Ceci n’est que de la magie évidente » (5, 110) ; « Quand Jésus, fils de Marie dit : Ô enfants d’Israël, je suis vraiment le Messager de D-ieu à vous, confirmateur de ce qui, dans la Torah, et antérieur à moi, et annonciateur d’un Messager à venir après moi, dont le nom sera *Ahmad*. Puis quand celui-ci vint à eux avec des preuves évidentes [les miracles], ils dirent : c’est là une magie manifeste » (61, 6).

Enfin pour Mohammed, les juifs qui avaient jadis accepté les paroles de Jésus – les apôtres et leurs disciples – triomphèrent de ceux qui les avaient refusées : « Jésus, fils de Marie, a dit aux apôtres : qui sont mes alliés [pour la cause de D-ieu] ? Les apôtres dirent : nous sommes les alliés de D-ieu. Un groupe des enfants d’Israël crut, tandis qu’un groupe nia, Nous aidâmes donc ceux qui crurent contre leur ennemi, et ils triomphèrent » (61, 14).

Mohammed interprète les lois alimentaires juives

Pour Mohammed, l’interdiction biblique faite aux juifs de consommer certains aliments serait la conséquence de leur immoralité : « C’est à cause des iniquités des juifs que Nous leur avons rendu illicites les bonnes nourritures qui leur étaient licites, et aussi parce qu’ils obstruent le sentier de D-ieu à beaucoup de monde, et à cause de ce qu’ils prennent des intérêts usuraires – ce qui leur est pourtant interdit – et parce qu’ils mangent illégalement les biens des gens » (4, 160-161) ; « Ainsi les [juifs] avons-Nous punis pour leur rébellion […]. Puis, s’ils [les juifs] te traitent de menteur, alors dis-leur : Votre S-eigneur est détenteur d’une immense miséricorde [et pour cela Il nous permet ces nourritures interdites pour vous], cependant que Sa rigueur ne saura être détournée des gens criminels [que vous êtes] » (6, 146-147). Il les accuse de parjure et de crimes : « Lorsque Nous avons pris l’engagement des enfants d’Israël de n’adorer que D-ieu, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d’avoir de bonnes paroles avec les gens, d’accomplir régulièrement la prière

et l'aumône, mais à l'exception d'un petit nombre d'entre vous, vous manquiez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements […]. Quoique ainsi engagés, voilà que vous vous entretuez, que vous expulsez de leurs maisons une partie d'entre vous » (2, 83-85). Il leur reproche le traitement qu'ils auraient réservé à Jésus et à d'autres prophètes : « Certes, Nous avons donné le Livre à Moïse. Nous avons envoyé après lui des prophètes successifs. Et Nous avons donné des preuves à Jésus fils de Marie, et Nous l'avons renforcé du Saint-Esprit. Est-ce qu'à chaque fois qu'un Messager vous apportait des vérités contraires à vos souhaits vous vous enfliez d'orgueil ? Vous traitiez les uns d'imposteurs et vous tuiez les autres […]. Et quand leur vint de D-ieu un Livre [les Évangiles] confirmant celui qu'ils avaient déjà […] ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction de D-ieu soit sur les mécréants » (2, 87-89).

Mohammed suit les Évangiles

Les thèses que défend Mohammed au sujet des aliments autorisés sont inspirées des Évangiles. En effet, Paul et Jacques, dans le souci de faire de nouveaux adeptes auprès des païens, renoncèrent à de multiples commandements du judaïsme : « C'est pourquoi, ajouta Jacques, j'estime qu'on ne doit pas créer de difficultés aux non-juifs qui se tournent vers D-ieu. Mais écrivons-leur pour leur demander de ne pas manger de *viandes* impures provenant de *sacrifices offerts aux idoles*, de se garder de l'immoralité et de ne pas consommer de la chair d'animaux *étranglés*, ni de *sang*. Car, depuis les temps anciens, des hommes prêchent la loi de Moïse dans chaque ville, et on la lit dans les synagogues chaque Chabbat[130]. L'Esprit saint et nous-mêmes, nous avons en effet décidé de ne vous imposer aucune autre charge que ces exigences inévitables : vous abstenir des *viandes de sacrifices païens*, *du sang*, *des animaux étouffés* et de l'immoralité » (*Actes* 15, 19-21 ; 28-29) ; « Il y a là des gens qui enseignent de fausses doctrines et il faut que tu leur ordonnes de cesser. […]. Ils prétendent être des maîtres en ce qui concerne la loi de D-ieu […]. On se rappellera en particulier que la Loi [la Torah] n'est pas établie pour ceux qui se conduisent bien, mais pour les *malfaiteurs* et les *rebelles*, pour les *mécréants* et les *pécheurs*, pour les gens qui ne respectent ni D-ieu ni ce qui est saint, pour ceux qui tuent père ou mère, pour les assassins, les gens immoraux, les pédérastes, les marchands d'esclaves, les menteurs […] ou pour ceux qui commettent toute autre action contraire au véritable enseignement. Cet enseignement se trouve dans l'Évangile qui m'a été confié et qui vient du D-ieu glorieux » (*Timothée* I, 1, 9-11).

Mohammed reproduit le conflit qui opposa certains apôtres à leurs contemporains juifs et judéo-chrétiens : « En effet il y en a beaucoup, surtout parmi les chrétiens d'origine juive, qui sont rebelles et qui trompent les autres en disant n'importe quoi […], en enseignant ce qu'il ne faut pas, et cela pour des gains malhonnêtes […] ; qu'ils ne s'attachent plus à des légendes juives et à des commandements d'hommes qui se sont détournés de la vérité. Tout est pur [permis à la consommation] pour ceux qui sont purs [ont un cœur pur], mais rien n'est pur pour ceux [des juifs] qui sont impurs et incroyants, car leur intelligence et leur conscience

[130] Il sied donc de tenir compte de quelques lois juives.

sont marquées par l'impureté. Ils affirment connaître D-ieu […], ils sont détestables, rebelles et incapable de faire aucune action bonne » (*Tite* 1, 10-16).

Paul avait renchéri à l'avance : « Quel a donc été le rôle de la Loi [la Torah] ? Elle a été ajoutée [à l'époque de Moïse] pour faire connaître les actions contraires à la volonté de D-ieu, et cela jusqu'à ce que vienne le descendant d'Abraham [Jésus], pour qui la promesse a été réalisée. Cette loi [la Torah] a été promulguée par des anges[131] qui se sont servis d'un intermédiaire [Moïse]. Mais un intermédiaire est inutile quand une seule personne est en cause, et D-ieu seul est en cause » (*Galates*, 3, 19-20). Ses affirmations et celles de Mohammed sont en parfaite contradiction avec le *Pentateuque*.

À lire la Torah, c'est pour les élever et en faire un peuple saint parmi les peuples que D-ieu ordonna aux juifs de s'abstenir de certains aliments, et aussi d'actes immoraux : « N'adoptez point les lois de la nation que je chasse [de la terre de Canaan] devant vous, car ils ont fait toutes ces choses [abominables]. […] Je suis l'É-ternel votre D-ieu, qui vous a distingué entre les peuples. Distinguez donc le quadrupède pur de l'impur, et l'oiseau impur d'avec le pur, ne souillez pas vos personnes par les quadrupèdes, les oiseaux et les différents reptiles de la terre que je vous ai signalés en les déclarant impurs. Soyez saints pour Moi, car Je suis saint, Moi l'É-ternel et Je vous ai séparé d'entre les peuples pour que vous soyez à Moi » (*Lévitique* 20, 23-26).

Jésus

Le Coran défend cinq thèses à propos de Jésus et des Évangiles : Jésus a été prophète, il a enseigné les Évangiles, il a aboli une partie de la Torah, il a fait de grands miracles et ses adversaires étaient des mécréants.

Jésus, issu d'une famille juive, vécut à l'époque du deu-xième Temple. Sa personnalité, ainsi que l'enseignement qu'il prodigua sont l'objet d'investigations de la part d'historiens, de théologiens et de philosophes qui ont produit une immense littérature à son sujet. Les historiens de l'Antiquité, tel Flavius Josèphe qui décrit différents groupes juifs : sadducéens, pharisiens, zélotes, esséniens, de même qu'il parle de certains faux prophètes qui parcouraient alors la Judée[132], n'en font pas mention[133]. Selon le Talmud[134], Jésus, élève d'un sage pharisien, se comporta de manière contestable et fut exclu publiquement par son maître ; ce dernier fut critiqué par ses pairs pour sa rigueur.

---

[131] Paul omet que selon la Torah (*Exode* 33, 11 ; *Nombre* 12, 8), D-ieu s'adressa directement à Moïse, sans passer par l'intermédiaire des anges.

[132] Si nous acceptons l'idée que l'histoire de Jésus relatée par les Évangiles ne correspond pas à la réalité, il n'est pas exclu que le faux prophète qu'évoque Flavius Josèphe dans *La Guerre des juifs*, livre II, 13, 5 (traduit du grec par Pierre Savinel, Paris, Minuit 1977), soit Jésus.

[133] La version la plus ancienne des textes de Flavius Josèphe dont nous disposons, rédigée en Slavon, ne fait aucunement mention du Christ. La brève mention du Christ dans ses écrits est due à un copiste chrétien peu scrupuleux. Les historiens qui font preuve de sérieux ne tiennent aucunement compte de ce faux. Voltaire raillait ceux qui lui accordaient crédit, mais le mythe selon lequel Josèphe aurait parlé du Christ court encore de nos jours. Les Pères de l'Église des IIe et IIIe siècles ignorent cet ajout qu'ils auraient bien évidemment cité dans leurs disputes avec les savants juifs.

[134] Talmud *Sanhédrin* 43 A et 109 B, édition non censurée, voir aussi Talmud *Yésushalmi Haguigah* chapitre II.

L’élève se rebella[135]. Le Talmud[136] l’appelle *celui qui a brûlé son plat*[137] *en public* – qui enseigna et se comporta publiquement de façon scandaleuse.

De fait, nous ne savons rien de précis quant à la personnalité de Jésus et à son interprétation de la Torah. Les chrétiens le perçoivent comme un homme saint, altruiste, pétri de douceur et plein de mansuétude. L’idolâtrant, des nations entières converties au christianisme le prirent en exemple. En son nom, des myriades de croyants prient, jeûnent, pratiquent la charité, s’occupent de malades, s’interdisent mensonge, vol, adultère et meurtre.

Pourtant, certain passages des Évangiles donnent une toute autre vision du Christ : « Amenez ici mes ennemis, ces gens [des juifs] qui n’ont pas voulu que je règne sur eux, et égorgez-les en ma présence »[138].

Si, selon Mohammed, les juifs ont refusé et maltraité Jésus injustement, pour les juifs par contre c’est leur adhésion à la Torah et le respect de ses commandements qui leur a fait rejeter Jésus et ceux qui après sa mort se réclamèrent de lui.

Paul et les apôtres ont effectivement conçu et établi une nouvelle religion, en rejetant partiellement les bases de la Loi et de la religion juives en les déclarant caduques. Ils ouvraient aussi la voie aux diatribes haineuses des Pères de l’Église[139], à l’antijudaïsme chrétien du Moyen Age qui se poursuivit jusqu’aux temps modernes, faisant le lit de l’antisémitisme nazi.

Les juifs furent accusés de déicide, on *enseigna le mépris* à leur égard, pour reprendre la célèbre formule de Jules Isaac[140], avant d’en arriver à la Shoah.

Le Talmud prévient : « Jésus a levé une *léventa* – une brique – et se prosterna » (*Sanhédrin* 109 B). Le terme araméen de *léventa* provient de la locution *livné bani* – pour les petits-enfants[141]. Par cette expression, le Talmud fait probablement allusion à la *pose de la première brique* d’un édifice qui traversera les siècles, le christianisme[142].

---

135 Lorsque le roi Alexandre Jannée, influencé par des sadducéens, massacra les Sages pharisiens, Yéhouda ben Tabaï et ses élèves s’enfuirent en Égypte (Talmud *Kidouchine* 66 A). C’est à leur retour en Israël que l’incident avec Jésus se serait produit. Le *Khousari* (3, 65) rapporte qu’à l’époque d’Alexandre Jannée, un certain groupe de juifs qui, tout en croyant au monde futur, – il ne peut s’agir là des sadducéens – mais qui refusait la Torah orale, surgit. Cette secte hypothétique annonce peut-être celle se réclamant de Jésus.

136 *Bérakhoth* 17 B, édition non censuré.

137 L’allégorie *plat* est à mettre probablement en relation avec *Midrach Rabbah/Genèse* 39, 6 et Talmud *Péssahim* 112 A.

138 *Luc* 19, 27 et 12, 49-53 ; *Matthieu* 10, 34-36.

139 Jean Chrysostome en particulier. Les Pères de l’Église vécurent de la fin du IIe siècle au début du VIe. Considérés comme les docteurs légitimes de l’Église, ils menèrent une lutte sans merci contre le judaïsme et les juifs, ainsi que contre toutes formes de christianisme différentes de la leur, qu’ils considéraient comme des hérésies.

140 Jules Isaac, *L’Enseignement du mépris*, Paris, Grasset, 2004. *Cf*., aussi Paul Giniewski, *La Croix des juifs*, MJR, Genève, 1994 ; *L’Antijudaïsme chrétien. La Mutation*, Salvator, Paris, 2000.

141 Talmud *Chabbat* 77 B.

142 Le Talmud fait peut-être allusion à ce que relatent le texte grec de *l’Évangile de Thomas* III, 1-2 et le texte éthiopien intitulé *Les Miracles de Jésus*, PO XII 626, selon lesquels Jésus aurait donné forme à de l’argile avant de lui insuffler la vie. Cette légende est reprise par le Coran (voir page 54).

Quelles lois et morale Jésus prêchait-il ?

À l'époque de Jésus, différents courants s'exprimaient chez les juifs ; voici les principaux :

– Les pharisiens, parmi eux les Sages, porteurs de la tradition juive : la Torah écrite et orale. Ils étaient aimés par la majorité du peuple pour leur sagesse, leur piété et leur intégrité.

– Les sadducéens[143] et béotuciens, ne reconnaissant que la Torah écrite, refusaient la loi orale. Ils ne croyaient pas plus à l'immortalité de l'âme qu'à la résurrection des morts[144]. Souvent membres des classes privilégiées, ils se laissaient fréquemment séduire par le mode de vie païen[145], allant même jusqu'à collaborer avec l'occupant grec puis romain.

– Les esséniens, sans doute une branche dissidente des pharisiens, prônaient la vie érémitique ; ils étaient imprégnés des idées apocalyptiques. Certains auteurs se sont curieusement complu à voir en eux l'origine du christianisme.

– Enfin les *hypocrites* ; ils se présentent publiquement comme des pharisiens, mais se comportent dans la réalité comme des sadducéens[146].

Si les Évangiles s'attaquent au judaïsme plus particulièrement à travers les pharisiens, c'est parce qu'il s'agit du seul groupe qui ait survécu au désastre de la guerre de 70. Ils leurs attribuent des fautes qui sont plutôt celles des *hypocrites* et des sadducéens.

D'après les chrétiens, Jésus a apporté un *nouveau message* et une *nouvelle morale*, la perception d'un *D-ieu bon et miséricorD-ieux*, opposé au *D-ieu jaloux et vengeur des juifs*. Ces allégations ne correspondent pas à la réalité ; il suffit de lire les textes juifs : le *Tanakh*, le Talmud et les *Midrachim* pour en être convaincu[147].

Les Pères de l'Église affirmèrent que *l'ancienne Alliance* est devenue caduque depuis Jésus. Mais d'après certains passages des Évangiles, Jésus récuse cette idée : « Ne pensez pas que je sois venu supprimer la Loi de Moïse et l'enseignement des prophètes […]. Aussi longtemps que le ciel et la terre dureront, ni la plus petite lettre ni le plus petit détail ne seront supprimés de la Loi, et cela jusqu'à la fin de toutes choses. C'est pourquoi, celui qui écarte même le plus petit des commandements et enseigne aux autres à faire de même, sera le plus petit dans le Royaume des cieux. Mais celui qui l'applique et enseigne aux autres à faire de même, sera grand dans le Royaume des cieux » (*Matthieu* 5, 17-20). Selon les *Actes*[148], les premiers judéo-chrétiens de Jérusalem, contemporains du

---

143 Les Qaraïtes, secte juive apparue dans l'ancienne Babylonie islamisée au VIIIe siècle, s'en tenaient, comme les sadducéens, à la seule loi écrite. Le fondateur de ce groupe qui s'opposa aux rabbanites fut Anan ben David. *Cf.*, André Paul, *Écrits de Qumran et sectes juives aux premiers siècles de l'islam. Recherches sur l'origine du Qaraïsme*, Paris, Letouzey et Ané, 1969. Voir aussi S. Asaf, *Tekoufath Haguéonim Vesafroutah.*

144 Talmud, *Avoth* de Rabbi Nathan, chapitre 5, 2 ; Flavius Josèphe, *La Guerre des juifs* ; *Actes*, 23, 8.

145 Se reporter au Talmud ainsi qu'à Flavius Josèphe, *La Guerre des juifs*.

146 Talmud *Sotah* 22, B ; *Tossephta Yoma*, chap. 1, 6.

147 Exemple : à un païen qui lui demandait ce qu'est la Loi, le rabbin pharisien Hillel (-110 à 10) répondit : « Ce qui te déplaît, ne le fais pas à ton prochain : c'est là toute la Loi ; le reste n'en est que le commentaire. Va et étudie », Talmud, *Chabbat* 31 A. Voir Benamozegh Élie, *Morale juive et morale chrétienne*, Paris, Impress Éditions, 2000.

148 *Actes* 2, 46.

Christ, étaient *assidus au Temple* et respectaient les prescriptions juives.

D'autres passages des Évangiles canoniques, rédigés entre l'an 67 et 100, soit au moins une trentaine d'années après la mort de Jésus, le présentent comme s'écartant des lois du *Pentateuque*[149]. Par exemple, bien que la Torah[150] permette le remariage d'une femme divorcée, Jésus l'interdit[151]. Ses disciples arrachent des épis de blé durant le Chabbat ce qui leur vaut la réprobation des pharisiens et il déclare alors : « Le Fils de l'homme [lui, Jésus] est maître même du Chabbat » (*Luc* 6, 5). Selon Paul, le respect du Chabbat aurait signifié un retour à la loi mosaïque[152].

Certains des prêches attribués à Jésus nous semblent excessifs ; il demande à un jeune homme de distribuer tous ses biens aux pauvres[153]. Si les Sages pharisiens, contemporains des premiers chrétiens, insistaient sur l'interdiction de distribuer tous ses biens aux pauvres[154], cela est peut être dû au fait que certains juifs mettaient en pratique cette recommandation de Jésus.

Jésus réclame l'exclusivité

Les Évangiles, celui de Jean en particulier, attribuent à Jésus des paroles hautaines et présomptueuses : « Nul n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme [Jésus lui-même] […], afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle » ; « Car de même que le Père ressuscite les morts et donne la vie, de même le Fils [Jésus] donne la vie à qui il veut. Le Père même ne juge personne, mais il a remis au Fils le jugement tout entier, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père » ; « Nul ne vient au Père que par moi » ; « Tout ce que le Père a est à moi »[155].

Jésus ordonne à ses contemporains de ne plus appeler quiconque Maître, à l'exception de lui-même : « Pour vous, ne vous faites pas appeler Maître : car vous n'avez qu'un seul maître […]. Ne vous faites pas non plus appeler Docteurs : car vous n'avez qu'un seul docteur, le Christ » (*Matthieu* 23, 8, 10).

Selon Marc, Jésus aurait revendiqué plus d'égards envers sa propre personne qu'envers D-ieu : « Tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et tous les blasphèmes [contre D-ieu] qu'ils auront pu proférer[156], mais celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit [qui se trouverait en Jésus], n'obtiendra jamais de pardon ; il est coupable d'un péché éternel » (*Marc* 3, 28-29).

Les Évangiles foisonnent d'invectives haineuses attribuées à Jésus contre les juifs qui ne le reconnaissaient pas : « Le père dont vous êtes issu est le diable » ; « Tous ceux qui sont venus avant moi [rabbins, juges, maîtres] sont des voleurs et des

---

149 Cette contradiction des Évangiles est probablement due au fait qu'ils s'adressent à des publics différents ; le Talmud *Chabbat* 116 B rapporte une anecdote instructive qui explique aussi cette contradition.
150 *Deutéronome* 24, 1-4.
151 *Matthieu* 5, 31-32 ; 19, 1-12 ; *Marc* 10, 4-5, 10-12 ; *Luc* 16, 18.
152 *Galates* 4, 10.
153 *Matthieu* 19, 16-22.
154 Talmud *Kétouboth* 50 A et *Yérushalmi Péah*, chap. I. Voir aussi rabbin Élie Benamozegh (1822-1900), *Israël et l'humanité*, Livourne, 1900.
155 *Jean* 3, 13-15 ; 5, 21-23 ; 14, 6 ; 16, 15.
156 Jésus s'arroge le pouvoir de pardonner les péchés contre D-ieu.

brigands »[157] ; « Race de vipères […] » ; « Gardez-vous du levain des pharisiens et des sadducéens » ; « Race incrédule et perverse, jusqu'à quand serais-je avec vous ? Jusqu'à quand vous supporterai-je ? »[158]

Sur qui Jésus avait-il de l'influence ?

À lire Matthieu, Jésus prêcha auprès de gens ignares et crédules : « Heureux les simples d'esprit car le royaume des cieux est à eux » (*Matthieu* 5, 3). L'autorité dont il faisait preuve aurait impressionné son public : « Il enseignait avec *autorité*, et non comme les scribes [les rabbins pharisiens] » (*Matthieu* 7, 28).

C'est en effet l'autorité qui impressionne ordinairement les gens incultes, incapables de vérifier la validité de ce qu'on leur dit. De plus, Jésus et ses adeptes auraient fréquenté des gens peu recommandables : « Jésus prenait un repas dans la maison de Matthieu ; beaucoup de collecteurs d'impôts[159] et autres gens de mauvaise réputation vinrent prendre place à table avec lui et ses disciples. Les pharisiens virent cela et dirent à ses disciples : Pourquoi votre maître mange-t-il avec les collecteurs d'impôts et les gens de mauvaises réputation ? Jésus les entendit et déclara : les personnes en bonne santé n'ont pas besoin de médecin, ce sont les malades qui en ont besoin »[160].

Quand, selon l'*Évangile de Jean*, Jésus se déclara prophète, les juifs lui demandèrent à maintes reprises, et en vain, de le prouver : « Ils [les juifs] lui répliquèrent : Mais toi, quel signe fais-tu donc pour que nous voyions et que nous te croyions ? Quelle est ton œuvre ? Au désert, nos pères ont mangé la manne […]. Ce à quoi il réfuta : En vérité, en vérité, je vous le dis, ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain du ciel, mais c'est mon Père qui vous donne le véritable pain du ciel. Car le pain de D-ieu, c'est celui qui descend du ciel et qui donne la vie au monde. Ils lui dirent alors : S-eigneur, donne-nous toujours ce pain-là ![161] Jésus leur rétorqua : C'est moi qui suis le pain de vie ; celui qui vient à moi n'aura pas faim ; celui qui croit en moi jamais n'aura soif. Dès lors, les juifs se mirent à murmurer à son sujet parce qu'il avait dit : Je suis le pain qui descend du ciel. Et il ajoutaient : N'est-ce pas Jésus le fils de Joseph ? Ne connaissons-nous pas son père et sa mère ? Comment peut-il déclarer maintenant : je suis descendu du ciel ? Jésus reprit la parole : Je suis le pain de la vie. Au désert vos pères ont mangé la manne, et ils sont morts. Tel est le pain qui descend du ciel, que celui qui en mangera ne mourra pas […] et le pain que je donnerai, c'est ma chair, donnée pour que le monde ait la vie […]. Jésus leur dit alors : si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas en vous la vie. […] Après l'avoir entendu, beaucoup de ses disciples commencèrent à dire : cette parole est rude, qui peut l'écouter ? Dès lors, beaucoup de ses disciples s'en

---

157 *Jean* 8, 44 ; 10, 7.
158 *Matthieu* 12, 34 ; 16, 12 ; 17, 17.
159 Les collecteurs d'impôts saignaient la population, tant à leur profit qu'à celui de l'occupant romain. *Cf.*, Talmud *Sanhédrin* 25.
160 *Matthieu* 9, 10-12 ; *Luc* 5, 29-32.
161 Le Coran relate aussi que les juifs mirent Jésus au défi de faire descendre la manne du ciel. Il affirme que Jésus sollicita D-ieu qui exprima son accord (5, 114-115), mais le Coran ne précise pas si Jésus réalisa ce miracle et il ne cite aucun témoignage dans ce sens.

retournèrent et cessèrent de faire route avec lui » (*Jean* 6, 30-66).

Les juifs demandèrent à Jésus : « Qui peut témoigner de ta prophétie ? Il répondit : moi et mon divin père en sommes les témoins. Ils lui dirent : L'homme ne peut témoigner sur lui-même et où est ton père ? Il leur répondit : vous ne Le connaissez pas » (*Jean* 8, 17-19).

Le Talmud[162] pour sa part affirme que Jésus blasphémait, qu'il s'égarait au point d'être en contradiction avec le monothéisme[163]. Nous n'insisterons pas sur ce point ; les polémiques entre chrétiens et juifs à ce sujet n'interfèrent en rien dans les controverses entre juifs et musulmans

Paul de Tarse

Certaines doctrines du Coran ayant pour origine les déclarations de Paul, nous ne pouvons faire l'impasse sur ce dernier. Juif du nom de Saül de Tarse, il aurait été disciple de Rabbi Gamaliel, un vénéré maître pharisien. À ses début, Paul s'oppose aux chrétiens. Il les traite d'hérétiques, comme le font les juifs fidèles à la Torah : « Je suis juif, né à Tarse en Cilicie, mais j'ai été élevé ici, dans cette ville [Jérusalem], et j'y ai été instruit aux pieds de Gamaliel dans l'observance stricte de la Loi de nos pères, ayant pour D-ieu le même zèle que vous avez tous aujourd'hui. C'est moi qui ai persécuté jusqu'à la mort cette secte [les adeptes du Christ] » (*Actes* 22, 3-4). Peut-être ne faut-il voir dans cette déclaration que le désir de noircir son passé pour mieux glorifier sa conversion.

Ayant eu une révélation *sur le chemin de Damas*[164], il devient du jour au lendemain un des plus fervent zélateurs de Jésus. Il rédige de nombreuses lettres ou *Épitres*, et interprète la Bible à sa façon. Il[165] instaure au nom du Christ une nouvelle religion et œuvre à sa diffusion à travers l'Empire romain.

Conscient que les lois juives seraient dures à respecter pour les païens, Paul les aménage à leur intention. Les Sages d'Israël affirmant « lorsqu'un homme est mort, il est exempté des commandements »[166], Paul déclare que Jésus en fut affranchi à sa mort. À sa *résurrection*, Jésus n'étant plus sous la loi de la Torah, tous ceux qui croient au *D-ieu mort puis ressuscité*, se trouvent de fait affranchis. Le respect des commandements serait devenu caduc, voire facultatif (*Romains* 7).

---

162 Talmud *Sanhédrin* 107 B et 43 A, édition non censurée.

163 Pour le Coran, Jésus n'est jamais en contradiction avec le monothéisme pur ; il suit l'Évangile des Ébionites. Les Ébionites étaient une secte judéo-chrétienne du Ier siècle, ils ne voyaient en Jésus qu'un prophète. Voir Joseph Azzi, *Le Prêtre et le Prophète*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001. Il se peut aussi que Mohammed ait été influencé par l'arianisme, secte chrétienne née à Alexandrie au IVe siècle, qui considérait elle aussi Jésus comme un prophète.

164 Curieusement, ça n'est pas la première fois dans l'histoire juive que Damas est la ville où un disciple de la plus grande sommité rabbinique devient le plus grand hérétique ; Géhazi, élève du prophète Élisée, y avait précédé Saül de Tarse, Talmud *Sanhédrin* 107 B et voir aussi *Midrach Rabbah/Genèse* 14, 15.

165 Paul s'appuie sur un certain Ménahem (*Actes* 13, 1) ; celui-ci est sans doute le même personnage que le Ménahem cité par le Talmud, *Haguigah* 16 B et Yérusalmi *Haguigah*, chapitre 2.

166 Talmud *Chabbat* 30 B.

Paraphrasant le prophète Isaïe : « L'intelligence des Sages disparaîtra et la compréhension sera cachée »[167], Paul déclare que la sagesse des Sages d'Israël ne persuade pas les hommes à reconnaître D-ieu ; seule la folle croyance en Jésus le permettrait. Par cette folie, la honte couvrira les Sages[168]. Il prêche aussi : « La loi de Moïse n'est pas la représentation exacte des réalités ; elle n'est que l'ombre des biens à venir » (*Hébreux* 10, 1). Il serait inutile de respecter les interdits alimentaires des juifs et leurs rites : « Ainsi, ne laissez personne vous juger à propos de ce que vous mangez ou buvez, ou pour une question de fête, de néoménie ou de Chabbat. Tout cela n'est que l'ombre des biens à venir ; mais la réalité, c'est le Christ »[169].

Les lois de la Torah seraient selon Paul *de prescriptions et d'enseignements purement humains*. Il soutient : « En effet, l'ancienne règle [la Torah] à été abolie parce qu'elle était faible et inutile. La loi de Moïse n'a rien amené à la perfection. Mais une espérance meilleure nous a été accordée » (*Hébreux* 7, 14-15). Il reconnaît vouloir détruire le judaïsme : « Si je reconstruis le système de la Loi [juive] que j'ai détruit, je refais de moi un être qui désobéit à la Loi » (*Galates* 2, 18).

Un rabbin pharisien contemporain de Paul, Élazar Hamodaï, le stigmatise sans pour autant daigner citer son nom : « Celui qui profane le culte du Temple, celui qui dédaigne les fêtes religieuses, celui qui fait honte à son prochain en public, celui qui détruit l'alliance de la chair [la circoncision], celui qui détourne le vrai sens de la Torah par des artifices mensongers, même s'il s'applique à faire des bonnes actions […] » (Talmud *Avoth*, chap. 3, 11-15).

Pour les juifs, Paul est un hérétique. Rabbi Gamaliel et son tribunal à Yabné jettent l'anathème sur lui et ses compagnons ; ils instituent la *Birkhat Hamynim*[170] *– la prière contre les nazoréens et hérétiques*[171]. Rabbi Tryphon, Ier siècle, maître et confrère du justement célèbre Rabbi Akibah[172], condamne sans équivoque le contenu des Évangiles[173]. Le *Dialogue avec Tryphon* imaginé par Justin[174], a probablement été rédigé dans le but de faire croire que le judaïsme, représenté par Rabbi Tryphon, ne serait pas totalement opposé au christianisme.

Le Coran reprend à son compte l'antijudaïsme des Évangiles

Selon Paul et les Pères de l'Église, le rejet par les juifs de Jésus et de son message serait la preuve de leur infidélité à D-ieu. Ils comparent ce rejet aux erreurs passées des juifs à l'égard de Moïse et autres vrais prophètes. Quant aux juifs, considérant Jésus comme un imposteur, ils pensent exactement le contraire.

---

167 *Isaïe* 29, 14.
168 Voir *Corinthiens* I, 1, 18-31.
169 *Colossiens* 2, 16-22.
170 Les chrétiens sont désignés dans le Talmud par le terme *mynim*, voir Rachi dans Talmud *Roch Hachanah* 17 A, *Sotah* 49 A et *Haguigah* 5 B éditions non censurées ; *myn* serait éventuellement l'acrostiche de : *maaminé Yéshou nozri* – les croyants en Jésus le nazaréen.
171 Talmud *Bérakhoth* 28.
172 Grand Sage de l'époque de la Michnah, né en 15, Rabbi Akibah ben Yosef mourut en martyr, vers 135. Quand l'empereur Hadrien proscrivit l'enseignement de la religion juive, il continua à enseigner en public, Talmud *Bérakhot* 61 B.
173 Talmud *Chabbat* 116 A, édition non censurée.
174 Premier apologiste chrétien, IIe siècle.

C'est par fidélité indéfectible à D-ieu et à Sa Torah qu'ils l'ont rejeté.

Le Coran adopte la thèse chrétienne : « Certes, Nous avons donné le Livre à Moïse, et Nous avons envoyé après lui des prophètes successifs. Et Nous avons donné des miracles à Jésus fils de Marie, et nous l'avons renforcé du Saint-Esprit. Est-ce qu'à chaque fois, qu'un Messager vous [les juifs] apportait des vérités contraires à vos souhaits vous vous enfliez d'orgueil ? Vous traitiez les uns d'imposteurs et vous tuiez les autres » (2, 81/82-87/88) ; « Et quand Moïse dit à son peuple : Ô mon peuple ! Pourquoi me maltraitez-vous alors que vous savez que je suis vraiment le Messager d'A-llah » (61, 5) ; « L'avilissement et la misère s'abattirent sur eux ; ils encoururent la colère de D-ieu. Cela parce qu'ils reniaient les révélations de D-ieu, et qu'ils tuaient sans droit les prophètes […] car ils désobéissaient et transgressaient » (2, 58/61) ; « Et dis à ceux à qui le Livre a été donné [les juifs], ainsi qu'aux illettrés [les Arabes récalcitrants] : Avez-vous embrassé l'islam ? [...]. Ceux qui ne croient pas aux signes de D-ieu, tuent sans droit les prophètes et tuent les gens qui commandent la justice, annonce-leur un châtiment douloureux » (3, 20/21) ; « Et quand on leur dit [aux juifs] : Croyez à ce que D-ieu a fait descendre [à Jésus et à Mohammed] ils disent : Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous [à Moïse au Sinaï]. Et ils rejettent le reste, alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux. Dis : Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes de D-ieu, si vous étiez croyants ? » (2, 85/91) ; « Dis : ô gens du Livre [les juifs], pourquoi ne croyez-vous pas aux versets de D-ieu […]. Dis : ô gens du Livre, pourquoi obstruez-vous la voie de D-ieu à celui [parmi les Arabes] qui a la foi [en D-ieu et Mohammed] et pourquoi voulez-vous rendre cette voie tortueuse, alors que vous êtes témoins de la Vérité [de la Torah]. Vous [les Arabes croyants] êtes la meilleure communauté qu'on a fait surgir pour les hommes […]. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, certains ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers […]. Où qu'ils se trouvent, ils sont frappés d'avilissement […]. Ils ont encouru la colère de D-ieu, et les voilà frappés de malheur, pour n'avoir pas cru aux signes de D-ieu et assassiné injustement les prophètes, et pour avoir désobéi et transgressé »[175]. Ces diatribes sont plagiées des Évangiles : « Vous [juifs], hommes rebelles, dont le cœur et les oreilles sont fermés aux appels de D-ieu, vous résistez toujours au Saint-Esprit ! Vous êtes comme vos ancêtres ! Lequel des prophètes vos ancêtres n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui ont annoncé la venue du seul juste [Jésus], et maintenant c'est lui que vous avez trahi et tué. Vous qui avez reçu la loi de D-ieu par l'intermédiaire des anges[176], vous n'avez pas obéi à cette loi ! » (*Actes* 7, 51-53).

Le même genre de propos est aussi attribué à Jésus : « Malheur à vous [pharisiens] aussi, maîtres de la Loi ! Vous construisez de beaux tombeaux pour les prophètes, ces prophètes que vos ancêtres ont tués ! Vous montrez ainsi que vous approuvez les actes de vos ancêtres, car ils ont tué les prophètes, et vous, vous construisez leurs tombeaux ! C'est pourquoi D-ieu, dans Sa sagesse, a déclaré :

[175] Coran 3, 98-99 ; 3, 110-112.

[176] Étienne, ou plutôt les auteurs de ce texte, occultent le fait que les juifs entendirent les paroles de D-ieu directement, sans intermédiaire.

Je leur enverrai des prophètes et des apôtres ; ils tueront certains d'entre eux et en persécuteront d'autres. Par conséquent, les gens d'aujourd'hui supporteront les conséquences des meurtres commis contre tous les prophètes depuis la création du monde depuis le temps d'Abel jusqu'à Zacharie qui fut tué dans le Temple […]. Au jour du Jugement, la reine de Saba se lèvera en face des gens d'aujourd'hui [qui ne reconnaissent pas en Jésus un prophète] et les accusera, car elle est venue des régions les plus lointaines de la terre pour écouter les Paroles. Et il y a ici [chez moi, Jésus] plus [de sagesse] que [chez] Salomon » (*Luc* 11, 47-51 et autres).

Mohammed découvre la divinisation de Jésus

Mohammed subit un échec cuisant quand il veut persuader les juifs de croire aux Évangiles. Il constate que les juifs considèrent le dogme de la Trinité comme l'expression d'une idolâtrie. Le maître lui explique alors que la religion chrétienne a été pervertie : « Ceux qui disent : le messie, fils de Marie, est D-ieu sont impies » (5, 72) ; « Le messie, fils de Marie, n'est qu'un prophète[177] que d'autres prophètes ont précédé. Sa mère était une juste » (5, 75) ; « D-ieu dit à Jésus, fils de Marie : Est-ce toi qui as dit aux hommes de vous prendre pour divinités toi et ta mère plutôt que D-ieu ? Gloire à Toi, répondit Jésus, je n'ai pas à proférer de contrevérité » (5, 116) ; « Croyez en D-ieu, en Ses prophètes, et ne parlez plus de la Trinité » (4, 171).

Constatant que les juifs, malgré cette mise au point, refusent de l'entendre, le maître lui suggère de se tourner vers les chrétiens et leurs prêtres ; ils seraient moins réticents : « Tu reconnaîtras que ceux qui nourrissent la haine la plus violente à l'égard des croyants [Arabes] sont les juifs et les polythéistes et que ceux qui sont les plus proches des musulmans par l'amitié sont ceux qui disent : Nous sommes chrétiens. C'est parce qu'ils ont des prêtres et des moines qui sont des hommes exempts de tout orgueil » (5, 82).

Le maître fait comprendre à son élève que les règles du christianisme sont plus faciles à respecter que celles du judaïsme. Déjà six siècles plus tôt, Pierre et Paul s'étaient opposés à ce qu'on demande aux païens, attirés par le judaïsme, à respecter toutes ses lois : « Maintenant donc, pourquoi défiez-vous D-ieu en voulant imposer aux croyants [qui viennent du monde païen] un fardeau que ni nos ancêtres ni nous-mêmes n'avons été capables de porter ? » (*Actes* 15, 10). Mohammed répète en écho : « S-eigneur, ne nous charge pas de fardeau similaire à celui dont tu as chargé nos devanciers [les juifs]. S-eigneur, ne nous charge pas de ce qui dépasse notre capacité » (2, 286) ; « D-ieu veut vous alléger [des obligations], car l'homme a été créé faible » (4, 32/28).

La réplique des juifs médinois

Constatant la fascination que les moines exercent sur Mohammed, les juifs tentent de les discréditer. Leur célibat serait source d'immoralité. Le verset suivant fait écho à leur intervention : « Nous avons envoyé sur les traces de Noé et Abraham d'autres messagers comme Jésus fils de Marie à qui Nous avons donné l'Évangile. Dans le cœur de ceux qui l'ont suivi, Nous avons mis

[177] Voir note 42 de ce chapitre.

douceur et compassion. Ils ont inventé la vie monastique – que Nous n'avions nullement prescrite – par désir de plaire à D-ieu. Mais ils n'ont pas observé [cette règle]. Nous avons récompensé ceux qui ont cru, mais beaucoup d'entre eux [les moines] sont pervers » (57, 27).

Selon la Torah, la procréation est une bénédiction[178], un devoir[179]. L'idée du célibat est étrangère au judaïsme : « Celui qui n'a pas de femme vit sans joie, sans bénédiction, sans protection [face aux risques de pécher] » (Talmud *Yébamoth* 61-62).

À l'inverse, selon l'Évangile, Jésus a magnifié le célibat, censé favoriser l'entrée au royaume céleste : « Jésus répondit : Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes parce que vous avez le cœur dur, mais au commencement il n'en était pas ainsi. Je vous le déclare : si un homme renvoie sa femme alors qu'elle n'a pas été infidèle et en épouse une autre, il commet un adultère. Ses disciples lui dirent : si telle est la condition de l'homme par rapport à sa femme, il vaut mieux ne pas se marier. Jésus leur répondit : tous les hommes ne sont pas capables d'accepter cet enseignement […] pour le royaume des cieux, que celui qui peut accepter cet enseignement l'accepte » (*Matthieu* 19, 8-12). Paul renchérit : « En réalité, je préférerai que tout le monde soit célibataire comme moi » (*Corinthiens* I 7, 7).

Jésus interdit donc le divorce et considère le remariage comme un adultère, alors que la Torah le permet. Paul prétend que l'interdiction du remariage d'une divorcée serait d'origine divine : « À ceux qui sont mariés, je donne cet ordre qui ne vient pas de moi, mais du S-eigneur : la femme ne doit pas se séparer de son mari ; au cas où elle en serait séparée, elle ne se remariera pas » (*Corinthiens* I 7,10).

Cette interdiction du remariage ne convenait pas à Mohammed ; il n'excluait pas d'épouser lui-même une femme divorcée. Durant un conflit conjugal, il menace ses épouses de les répudier et de se marier avec d'autres femmes, même divorcées : « S'il [Mohammed] vous répudie, son S-eigneur lui donnera peut-être, en échange, des épouses meilleures que vous […], qu'elles aient été déjà mariées ou qu'elles soient vierges »[180].

Juifs et chrétiens diviniseraient un homme

Pour Mohammed, les chrétiens voueraient un culte excessif à leurs moines, et les juifs à leurs rabbins. Les chrétiens diviniseraient Jésus et les juifs un certain 'Uzayrun : « Les juifs disent : 'Uzayrun est le fils de D-ieu, et les chrétiens disent : le Messie [Jésus] est fils de D-ieu. Telle sont les paroles provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Que D-ieu les anéantisse. Comment s'écartent-ils [de la vérité]. Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie [Jésus], comme S-eigneur en dehors de D-ieu, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un D-ieu unique » (9, 30-31)[181].

---

178 *Gen*èse 1, 28.
179 *Genèse* 2, 24 ; 9, 1 ; 9, 7.
180 Coran 66, 5. Le Coran (65, 4) tire aussi du Talmud (*Yébamoth* 41-42) la loi qui exige d'attendre un certain temps pour savoir si elle est enceinte, avant d'épouser une divorcée.
181 Des musulmans sunnites, wahhabites et autres courants issus du hanbalisme, reprochent à d'autres musulmans de vouer un culte excessifs à leurs saints ; ils accusent certains chi'ites d'idolâtrer leurs imams.

Cette accusation contre les chrétiens est reprise de la tradition juive. Par ailleurs, le fait que Jésus se soit arrogé le droit de pardonner leurs péchés aux hommes, comme le feront après lui les prêtres de son Église, avait été condamné par les pharisiens. Pour ces derniers, le pardon relève uniquement de la volonté divine : « [Jésus dit] Mon fils, tes péchés sont pardonnés. Quelques maîtres de la Loi [les pharisiens] qui étaient assis là, pensaient en eux-mêmes : Pourquoi cet hommes parle-t-il ainsi ? Il fait insulte à D-ieu. Qui peut pardonner les péchés ? D-ieu seul le peut […]. [Jésus dit] : Mais je veux que vous le sachiez, le Fils de l'homme [Jésus] a le pouvoir sur terre de pardonner les péchés » (*Marc* 2, 5-10).

Quant à l'accusation selon laquelle les juifs ont idolâtré 'Uzayrun, elle est tirée du livre des *Chroniques*[182] ; 'Uzayrun est le nom donné par le Coran au roi Joas. Après la mort de son maître, le grand prêtre Yéhoyadah, certains de ses ministres vouèrent un véritable culte au roi. Le prophète Zacharie[183], fils de Yéhoyadah les réprimanda et fut lapidé par le peuple.

Confronté aux dissensions entre juifs et chrétiens, Mohammed s'exclame : « Les juifs disent : les chrétiens ne sont pas dans le vrai, et les chrétiens disent : les juifs sont dans l'erreur. Et pourtant ils lisent les Écritures ! » (2, 113). La raison de leur désaccord serait la jalousie : « Ceux à qui les Écritures ont été révélées [juifs et chrétiens] ne se sont divisés que par jalousie » (3, 19). Il reviendra à D-ieu de trancher entre eux plus tard : « D-ieu jugera sur ce quoi ils s'opposent, au Jour de la résurrection » (2, 107/113). Que les juifs s'opposant à la divinisation du Christ et au dogme chrétien n'expriment ainsi que de la jalousie, est la thèse de Paul[184]. Il semble donc que Mohammed n'a pas eu conscience des véritables et graves raisons du rejet du christianisme par les juifs.

Juifs et chrétiens revendiqueraient l'exclusivité sur le Paradis

Les juifs et les chrétiens revendiqueraient respectivement l'exclusivité sur le jardin d'Éden : « [Les juifs et chrétiens] ont dit : N'entreront au Jardin [d'Éden] que ceux qui sont juifs et chrétiens. Voilà leurs chimères. Réponds : Donnez votre démonstration si vous êtes véridiques ! Non point, ceux qui se seront soumis à A-llah, tout en pratiquant la bienfaisance, auront leur rétribution auprès d'A-llah » (2, 105-106/111-112).

Bien avant Mohammed, Jésus aurait porté la même accusation contre les Sages d'Israël : « Malheur à vous, maîtres de la Loi et pharisiens, hypocrites ! Vous fermez la porte du Royaume des cieux devant les hommes, vous n'y entrez pas vous-même et vous ne laissez pas entrer ceux qui le désirent. Malheur à vous maîtres de la Loi et pharisiens, hypocrites ! Vous voyagez partout sur terre et sur mer pour gagner un seul converti[185], et quand vous l'avez gagné, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous » (*Matthieu* 23,

---

[182] *Chroniques* II 24, 17-22.

[183] Ce prophète, reconnu comme tel par la tradition juive, a vécu à l'époque du premier Temple ; il ne faut pas le confondre avec le Zacharie cité par le Coran (3, 32-33) qui aurait été le père de Jean-Baptiste.

[184] *Actes* 17, 5 ; voir aussi *Romains* 11,14.

[185] Le thème du juif *convertisseur* sera repris au cours des siècles par les antisémites, alors qu'il est en contradiction avec l'élection d'Israël, telle qu'ils la présentent.

13, 15). Paul surenchérit : « Ceux-ci [les juifs] ont mis à mort le S-eigneur Jésus et les prophètes, et ils nous ont persécutés. Ils déplaisent à D-ieu et sont ennemis de tous les hommes. Ils veulent nous empêcher d'annoncer aux autres peuples le message qui peut les sauver. Ils complètent ainsi la série de péchés qu'ils ont commis dans tous les temps. Mais la colère de D-ieu les a finalement atteints » (*Thessaloniciens* I 2, 15-16).

L'opinion du judaïsme à l'égard des non-juifs et de la conversion

Pour les apôtres et pour Mohammed, le manque d'enthousiasme des juifs à convertir les païens est l'expression de la haine et de la jalousie qu'ils portent aux autres nations ; ils auraient voulu garder l'exclusivité sur le Paradis. Pourtant, dans les textes de la tradition juive, on ne trouve nulle part l'expression d'une haine ou de la jalousie à l'égard d'autres nations. Bien au contraire, l'espérance eschatologique juive est universaliste. Leurs prophètes affirment de façon récurrente que toutes les nations vivront en paix dans le respect de la volonté divine.

Les juifs finissent leurs trois prières quotidiennes par cette supplique : « C'est pourquoi nous espérons en Toi, notre D-ieu […], et tous les êtres humains acclameront Ton Nom […], tous les peuples de l'univers plieront le genou devant Toi […], et tous accepteront le joug de Ta royauté et Tu régneras sur eux, prochainement et éternellement […] ».

Selon le *Pentateuque*, l'humanité tout entière était, longtemps avant le don de la Torah aux juifs, astreinte aux lois divines : D-ieu condamna Caïn pour le meurtre de son frère, une génération perverse a été anéantie par le Déluge, Sodome et Gomorrhe furent détruits pour leur iniquité et leur immoralité. Pour la tradition juive, les sept lois noachides et leurs compléments[186], – le Coran se plaît à les nommer à juste titre *les lois d'Abraham* – ont été ordonnées par D-ieu au premier homme. Ne les ayant pas respectées, ce dernier a été chassé avec les siens du Paradis. Pour y accéder, il n'est pas indispensable d'être juif, que ce soit de naissance ou par conversion. Il suffit de respecter ces lois[187]. Le non-juif qui les étudie et les respecte est considéré comme le *Cohen-gadol*, le grand Prêtre : « Rabbi Méir dit : D'où sais-je que le non-juif qui pratique les lois divines [les sept lois de Noé] est considéré comme le grand Prêtre ? Car la Torah[188] déclare : Vous observerez donc Mes lois et Mes statuts, parce que l'homme qui les pratique obtient, par eux, la vie [éternelle] ; Je suis l'É-ternel » (Talmud *Sanhédrin* 59 A). Le Talmud affirme : « Balaam[189] n'a pas part au monde futur, mais les non-juifs qui respectent ce que D-ieu attend d'eux y auront part » (*Sanhédrin* 105 A).

On peut néanmoins s'interroger sur le fait que les juifs n'encouragent pas les non-juifs à embrasser le judaïsme ; ils les

---

186 Les sept lois noachides tirent leur nom de Noé, à qui elles furent redonnées ; elles représentent la majorité des lois morales de la Torah (Talmud *Sanhédrin* 59 A et 74 B), voir le commentaire, *Bet ha-behira,* de Rabbi Ménahem ben Salomon Meïri de Montpellier (1249-1316),

187 Talmud *Sanhédrin* 105 A ; Maïmonide, *Yad Hazaqah/Rois* 8, 10-11.

188 *Lévitique* 18, 5.

189 Le « prophète des nations » qui tenta de maudire les juifs et s'adonna à d'autres forfaits (*Nombres* 22-23).

découragent plutôt, à l'instar de Noémie envers sa bru Ruth (*Ruth* 1, 8-15).

D'après le Talmud, la sincérité du candidat et sa capacité à accomplir tous les commandements sont nécessaires. Une fois converti, le postulant est soumis au respect et à la pratique de la Torah. Il s'expose alors, comme tous les autres juifs, au jugement du Tribunal céleste, et aussi – à l'époque du Temple – à celui du tribunal terrestre (Talmud *Yébamoth* 47 A). Il est donc préférable, pour celui qui n'est pas capable de se plier à toutes les lois juives, de ne pas se convertir.

La circonspection des juifs quant à la conversion à leur foi, même si un candidat se présente seul, est donc justifiée. Elle l'était d'autant plus à Médine, quand Mohammed aspira à une conversion collective de ses disciples.

Un individu peut éventuellement apprendre à se conduire comme les juifs en vivant parmi eux, mais, dans les conversions s'effectuant en groupe, il y a lieu de craindre que les nouveaux convertis demeurent entre eux et ne s'intègrent pas réellement.

La question d'une intégration massive au sein du peuple juif s'était déjà posée. L'histoire révèle de nombreuses expériences non concluantes, les convertis formant un groupe à part si ce n'est une secte : le *érév rav* – la populace qui se joignit aux juifs à leur sortie d'Égypte[190] ; les serviteurs du roi Salomon (Talmud *Yébamoth* 16 B) ; les *Kouti'im* ou *Chomronim* – les Samaritains – qui ne respectaient pas correctement les lois juives[191] et devinrent par la suite des ennemis jurés des juifs[192], ce qui transparaît dans le Talmud[193] et les Évangiles[194] ; les convertis Iduméens aux époques des rois Alexandre Jannée et Hérode[195]. Selon Rabbi Abraham, le fils de Maïmonide[196], ils collaborèrent avec les romains durant la destruction du Temple de Jérusalem en 70[197] et formèrent le gros du bataillon des premiers chrétiens issus du monde non-juif. Quant aux Khazars[198] qui se convertirent au VIIIe siècle, l'expérience ne s'avéra pas concluante ; ils furent massivement christianisés plus tard.

Si les pharisiens n'acceptèrent aucune concession quant aux lois du judaïsme, ça ne pas le cas des Apôtres. Paul avoue : « Lorsque j'ai affaire aux juifs, je vis comme un juif, afin de les gagner ; bien que je ne sois pas soumis à la loi de Moïse [*sic*] […], de même, lorsque je suis avec ceux qui ignorent la loi de Moïse, je vis comme eux, sans tenir compte de cette loi, afin de les gagner » (*Corinthiens* I 9, 20-21) ; « Il n'est donc plus important que l'on soit juif ou non-juif, esclave ou libre, homme ou femme ; en effet, vous êtes tous un dans la communion avec Jésus-Christ » (*Galates* 3, 28).

Paul créa en fait une religion qui ne correspond ni au judaïsme, ni aux lois que D-ieu donna aux non-juifs, les lois noachides. Il

---

190 *Exode* 12, 38 et voir *Midrach Rabbah/Exode* 42, 6.
191 *Rois* II, 17, 24-41.
192 *Ezrah* II chap. 2-6.
193 Talmud *Yoma* 69 ; *Chevi'it* 8, 10 ; *Houlin* 13 A et Tossafoth "Pitto".
194 *Matthieu* 10, 5 ; *Jean* 4, 9 ; 8, 48.
195 *Cf.*, Flavius Josèphe, *La Guerre des juifs*.
196 Dans son commentaire sur *Genèse* 25, 23.
197 Voir aussi le texte de Maïmonide cité à la fin du chapitre VI.
198 Ce peuple établit un Empire s'étendant de la basse Volga jusqu'au fleuve Oural.

déconseille catégoriquement le rite de la circoncision : « Écoutez ! Moi, Paul, je vous l'affirme : si vous [les païens] vous faites circoncire, alors le Christ ne vous servira plus de rien. Je l'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire : il a le devoir d'obéir à la loi [juive] toute entière » (*Galates* 5, 2-3).

À la circoncision prescrite par la Torah pour les juifs, Paul substitue une circoncision allégorique : « Il m'a chargé d'annoncer pleinement son message, c'est-à-dire le plan secret qu'il a tenu caché depuis toujours à toute l'humanité, mais qu'il a révélé maintenant aux croyants. Car D-ieu a voulu leur faire connaître ce plan secret, si riche et si magnifique, élaboré en faveur de tous les peuples. Et voici ce secret, le Christ est en vous et il vous donne l'assurance que vous aurez part à la gloire de D-ieu […]. Dans l'union avec lui, vous avez été circoncis, non pas de la circoncision faite par les hommes, mais de la circoncision qui vient du Christ et qui nous délivre de notre être pécheur » (*Colossiens* 1, 25-2, 11).

Il propose aux païens un judaïsme édulcoré : « Je suis donc d'avis de ne pas accumuler les obstacles devant ceux des païens qui se tournent vers D-ieu. Écrivons-leur simplement de s'abstenir des souillures de l'idolâtrie, de l'immoralité, de la *viande étouffée*[199] *et du sang* » (*Actes* 15, 19-20). Ce compromis ne correspond pas plus à la loi noachide ne comportant pas l'interdiction de consommer de la *viande étouffée et du sang*, qu'à celle du judaïsme.

Paul prétend que depuis la venue du Christ, le judaïsme aurait perdu sa raison d'être : « Il n'est donc plus important que l'on soit non-juif ou juif, circoncis ou incirconcis, non civilisé, primitif, esclave ou homme libre, mais ce qui compte, c'est le Christ qui est tout et en tous » (*Colossiens* 3, 11) ; « Par le moyen de la Bonne Nouvelle, les non-juifs sont destinés *à recevoir avec les juifs les biens que D-ieu réserve à son peuple*, ils sont membres du même corps et bénéficient eux aussi de la promesse que D-ieu a faite en Jésus-Christ » (*Éphésiens* 3, 5-6).

C'est probablement cette promesse *de recevoir avec les juifs les biens que D-ieu réserve à son peuple*, qui permit au christianisme, et à l'islam qui le suivit, de se répandre si largement.

L'affirmation que le judaïsme était devenu caduc détourna de nombreux candidats sérieux à une conversion sincère au judaïsme vers ces deux religions. Le Talmud affirme : ériger un semi-judaïsme, même pour les non-juifs, est un *vol* au peuple juif et un *viol* du judaïsme[200].

On peut se demander si le judaïsme pratiqué par les juifs était assez exemplaire pour conduire les autres nations à respecter les lois noachides. Dans la négative, les apôtres et Mohammed se seraient-ils chargés d'une *mission* dont les juifs ne se chargeaient pas assez ?

Mais on peut aussi se demander si les apôtres et Mohammed n'ont pas plutôt empêché les juifs d'œuvrer dans ce sens.

Le jeûne du Ramadan

---

[199] Animal non abattu rituellement.
[200] Talmud *Sanhédrin* 59 A ; voir aussi Maïmonide, *Yad Hazaqah/Rois*, chap. 10, 9 ; *Péer Hador, Responsa* 50.

Un nouveau conflit semble avoir éclaté entre Mohammed et les juifs de Médine. Comme nous l'avons déjà relaté[201], Mohammed pratique le jeûne à la période de l'année où Moïse se trouva jadis au Sinaï : le mois d'Elloul, le Ramadan. Mais il limite le jeune à une durée de trente jours. Il se justifie par le fait que Moïse ne devait initialement se trouver sur le mont Sinaï que trente jours : « Et Nous fixâmes à Moïse rendez-vous durant trente nuits, et Nous les complétâmes par dix, de sorte que le temps fixé par son S-eigneur se termina au terme de quarante nuits » (7, 138/142). L'idée que D-ieu aurait fixé le rendez-vous avec Moïse trente jours est étrangère à la tradition juive ; elle a sans doute suscité l'étonnement des juifs. Mais une controverse bien plus grave, à propos de la date de ce jeûne, semble avoir éclaté entre eux et Mohammed.

Selon les historiens, Mohammed arrive à Médine au cours de l'été de l'an 622. Le premier Ramadan qu'il y pratique a lieu en mars-avril 623[202] ; nombre de chrétiens observent le jeûne –le carême – à cette époque de l'année : « Ô les croyants [arabes], on vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous [les juifs et les chrétiens] […], pendant un nombre déterminé de jours […], le mois du Ramadan, au cours duquel le Coran [la Torah] fut descendue [du Sinaï] comme guide pour les gens » (2, 179-182/183-185).

Il est fort probable que les juifs médinois firent remarquer à Mohammed que Moïse se rendit au Sinaï au mois d'Elloul. Ce dernier se situe dans le calendrier hébraïque vers la fin de l'été. C'est un calendrier luni-solaire ; l'année solaire ayant 365 jours et l'année lunaire 354, le *Pentateuque* a fixé les fêtes religieuses en tenant compte des saisons (solaires)[203], et aussi du cours de la lune[204]. Pour ajuster leur calendrier, les juifs y intercalent un 13e mois, tous les 2 à 3 ans (Talmud *Sanhédrin* 13 B). Le calendrier des Arabes, par contre, n'est que lunaire et comporte douze mois ; Mohammed l'adopta.

Quand il pratiqua le jeûne du Ramadan en mars 623, les juifs lui firent remarquer son erreur et Mohammed se déchaîna : « Le nombre de mois, auprès de D-ieu, est de douze […], telle est la religion droite […], le report d'un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance […]. Par là, les mécréants sont égarés : une année, ils le font profane [les juifs doublent le mois d'Adar], et une autre année, ils le font sacré [ils déclarent le mois après Adar comme étant le Nissan et le sanctifient par la fête de Pâque], afin d'ajuster le nombre de mois que D-ieu a fait sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce que D-ieu a fait sacré. » (9, 36-37).

Les attaques de Mohammed contre le calendrier juif rabbinique nous suggèrent que son maître à Médine était influencé par une secte juive s'en tenant à l'enseignement sadducéen ou béotucien. Ces derniers, comme également les samaritains, se sont souvent opposés aux pharisiens à propos de la constitution du calendrier[205].

Mohammed arrive donc à Médine en 622, au cours de l'été, à la veille du jeûne de Kippour des juifs. Selon la tradition[206], il

[201] Voir chapitre II, *La descente du Coran*.
[202] Voir Annexes, p. 179.
[203] *Exode* 34, 18-22.
[204] *Nombres* 28-29.
[205] Talmud *Roch Hachanah* 22 A et B, *Ménahot* 65 A ; *Méguilat Taanith* chapitre 1.
[206] Voir Ibn Ishaq.

demande aux Arabes de jeûner ce jour-là, le dix Tichri, qu'il nomma *Ashourah* [207]. Les musulmans changèrent par la suite le sens donné à ce jeûne. Il se pratique encore chez les Chi'ites, qui commémorent en ce jour d'*Ashourah* des événements qui ne surviendront qu'ultérieurement : les martyrs de leurs imams. Le Coran prescrit le jeûne durant le jour ; de l'aube, dès qu'on aperçoit la différence entre un fil noir et un fil blanc jusqu'au soir ; la chasteté est obligatoire : « On vous a permis, la nuit du jeûne, d'avoir des rapports avec vos femmes […], mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, à l'aube, le fil blanc du fil noir » (2, 183/187).

La tradition juive pour sa part distingue deux catégories de jeûnes : ceux qui commencent à l'aube (Talmud *Taanith* 10 A), et ceux qui commencent le soir. Seuls ces derniers, comme le jeûne du Kippour (*Lévitique* 23, 32) et celui du 9 Av impliquent la chasteté[208]. Quant à la distinction entre un fil blanc et un fil bleu foncé, elle est évoquée dans le Talmud (*Bérakhoth* 9 B) au sujet d'une lecture rituelle matinale.

Jérusalem et La Mecque

Au début de son séjour à Médine, Mohammed se tourne pour prier vers Jérusalem, comme le font les juifs. Il sait que c'est la ville sainte où s'élevait le Temple ; que le peuple s'y rendait en pèlerinage durant certaines fêtes[209] et que des miracles s'y sont produits. C'est le lieu où Abraham se recueillit : « Le premier Temple qui ait été édifié pour les hommes est celui de Bakka, Temple béni qui est le centre de l'univers. On y trouve des miracles évidents. Là est *maqâm 'Ibrahîm* – la station d'Abraham. Pour ceux qui en ont les moyens, c'est un devoir envers D-ieu d'y faire pèlerinage » (3, 96-97). La description du Coran correspond à celle de la Torah. Le lieu où Abraham prie pour sauver Sodome et Gomorrhe de la destruction[210] est appelé *maqom* [211]. Voulant sacrifier son fils, Abraham fut guidé vers le *maqom* [212], vers le *Har Hamoria* [213] – mont Moriah ou montagne de D-ieu –, où fut élevé le Temple[214]. La *Chékhinah* –présence divine – s'y installa[215] ; dix miracles s'y produisaient continuellement[216]. Ce verset du Coran relatant *la station d'A-braham*, *désigne* donc bien le Temple de Jérusalem.

Mohammed connaît l'histoire de l'ancêtre des Arabes, Ismaël, le fils qu'Abraham eut, selon la Bible, avec sa servante : « Louanges à D-ieu qui m'a donné Ismaël et Isaac dans ma vieillesse » (14, 39). Constatant que les juifs refusent de laisser les Arabes s'intégrer à eux, il ne se décourage pas. Il détourne le texte biblique et déclare que D-ieu a demandé à Abraham de construire un temple avec le concours d'Ismaël. À Médine, alors qu'auparavant il priait comme les juifs en direction de Jérusalem, il se tourne vers

---

207 En hébreu, dix se dit *Assarah*, et en arabe *Assrah*. Le passage du prophète Isaïe (58, 6-9) lu durant ce jour solennel par les juifs est repris par le Coran (90, 12-18).
208 Talmud *Yoma* 73 B, *Taanith* 12 B.
209 *Deutéronome* 16, 7-16.
210 *Genèse* 18, 23-33.
211 *Genèse* 19, 27.
212 *Genèse* 22, 4 ; 22, 14.
213 *Genèse* 22, 2.
214 *Chroniques* II 3, 1.
215 *Rois* I, 8, 10-11.
216 Talmud, *Avoth* 5, 5/8 ; *Chabbat* 22 B.

une direction différente : « Nous te voyons souvent tourner ton visage vers le ciel. Nous voulons t’orienter donc vers une direction qui te donnera satisfaction. Tourne ton visage vers la mosquée sacrée » (2, 144) ; « Nous avons établi la Maison sainte pour qu’elle soit un asile sûr pour les hommes en disant : Prenez la station d’Abraham pour oratoire. Nous avons conclu un pacte avec Abraham et Ismaël, leur précisant : Purifiez Ma Maison » (2, 12). D’après l’exégèse musulmane, cette Maison sainte est la Kaaba de La Mecque, lieu de culte païen à époque du prêche de Mohammed : « D-ieu a institué la Kaaba, la maison sacrée, comme un lieu de rassemblement pour les gens » (5, 9).

Les juifs lui reprochant de citer les Écritures selon sa convenance, Mohammed les accuse de travestir la Torah : « Tourne ta face vers la direction qui est agréable pour toi […]. Ceux qui ont reçu l’Écriture savent que c’est une vérité venant de leur S-eigneur […]. Que tu apportes à ceux qui ont reçu l’Écritures tous les *‘âyatim* [versets], ils ne suivraient pas ta direction. Toi non plus tu ne suivras pas leur direction […]. Ceux à qui Nous avons donné l’Écriture la connaissent comme ils connaissent leurs fils. Mais une partie d’entre eux dissimule sciemment la vérité » (2, 144-146).

Ismaël et Isaac

Quand ses hôtes, les messagers divins, annoncent à Abraham la naissance d’Isaac, cela fait rire son épouse, Sarah : « Le récit des hôtes d’Abraham t’est-il parvenu ? » (51, 24-26) ; « N’aie crainte ajoutèrent-ils, nous venons t’annoncer l’heureuse venue d’un fils empli de science » (15, 53-55) ; « Sa femme se tenait là et elle riait. Nous lui annonçâmes la *naissance d’Isaac* » (11, 71/72). Ces versets reprennent approximativement le texte du *Pentateuque* (*Genèse* 16-17).

Le Coran relate aussi le non-sacrifice du fils d’Abraham : « Nous lui annonçâmes la naissance d’un fils doux de caractère […]. Quand il fut en âge de l’accompagner, son père lui dit : Ô mon fils, j’ai rêvé [par un songe venant de D-ieu] que je t’immolais […], quand Abraham eut couché son fils […] Nous lui criâmes : Abraham […], Nous récompensons les vertueux. L’épreuve était *décisive*. Nous avons racheté son fils par une généreuse offrande [le bélier] et avons perpétué son glorieux souvenir à travers les générations. Nous lui avons annoncé une bonne nouvelle : la naissance d’Isaac, un prophète parmi les justes » (37, 101-112). Cette épreuve, relatée par le *Pentateuque* [217], a été la dernière des dix épreuves d’Abraham[218], la *décisive* [219].

Bien que la Torah précise que c’est Isaac qui devait être offert à D-ieu, les versets coraniques laissent planer le doute ; s’agissait-il de lui ou de son frère Ismaël ? Nombreux sont les musulmans qui se plaisent à affirmer qu’il s’agit en fait d’Ismaël. Les juifs auraient falsifié le texte biblique en insérant dans ce récit du *Pentateuque* le nom d’Isaac !

À l’inverse du *Pentateuque* qui l’accuse, ainsi que sa mère, d’être la cause de conflits[220], le Coran ne présente Ismaël que de

---

217 *Genèse* 22.
218 Talmud, *Avoth*, 5, 4.
219 *Genèse* 22, 16.
220 Se pensant stérile, Sarah l’épouse d’Abraham, entraîna ce dernier à avoir un enfant avec sa servante, Agar – une princesse d’Égypte selon le *Midrach*

façon positive : il y est un des messagers que D-ieu envoya au monde pour répandre la foi. Il raconte qu'Abraham et Ismaël ont demandé à D-ieu de les aider à Lui être soumis, ainsi que leur descendance : « Abraham et Ismaël […], fais de nous […] et de notre descendance une communauté soumise à Toi » (2, 127-128). Le *Pentateuque* relate en effet qu'Abraham demanda à D-ieu de faire en sorte qu'Ismaël *vive devant D-ieu* (*Genèse* 17, 18).

Mohammed « le prophète »

Rejeté par les juifs, n'adhérant pas au christianisme, Mohammed continue néanmoins de s'informer sur la religion d'Abraham.

Ce serait la première religion du monde, celle d'Adam, de Noé et tous les hommes pieux, des serviteurs de D-ieu avant le don de la Torah : « Dis : Moi, mon S-eigneur m'a guidé vers un chemin droit, une religion droite, la religion d'Abraham » (6, 16) ; « Redresse ta face vers la religion, en croyant l'originel » (30, 29/30).

La découverte de l'importance et de la piété d'Ismaël semble l'avoir inspiré. Quand Abraham pria D-ieu d'envoyer parmi sa descendance des messagers, il aurait pensé à un descendant d'Ismaël : « Lors Abraham éleva avec Ismaël les assis de la Maison […], ils dirent : S-eigneur, envoie parmi eux un messager faisant partie d'eux, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera les Écritures et la sagesse, et les purifiera […]. Et ce fut le Testament d'Abraham à l'adresse de ses enfants. Et Jacob […] dit à ses fils : Qu'adorez-vous après moi ? Ils dirent : nous adorerons ton D-ieu, le D-ieu de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac » (2, 127-133).

Mohammed prend alors une décision lourde de conséquences. Ce messager arabe pour qui Abraham priait, n'était autre que lui-même : « Nous t'avons donné la révélation comme Nous l'avons donnée à Noé et aux prophètes qui ont vécu après lui. Nous avons inspiré Abraham, Isaac, Jacob et les douze tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon et Nous avons donné les Psaumes à David » (4, 163). Le nouveau *prophète* issu du monde arabe est né au monde !

À partir de là et jusqu'à la fin de sa vie, Mohammed semble croire que toutes ses idées en matière de religion correspondent à la tradition d'Abraham. De plus, ses propos ne pouvant prêter à discussion – il est prophète – s'opposer à lui serait faire preuve d'irréligion.

Comme le fit Saül de Tarse, il maintient l'interdiction de consommer du sang ou le cadavre d'un animal non abattu rituellement. Ignorant que cette loi ne fut prescrite qu'aux juifs, et bien des siècles après Abraham, Mohammed est convaincu de suivre ainsi la religion de ce dernier. Les juifs lui ayant probablement fait remarquer son erreur, il réplique : « Si [les juifs] te traitent d'imposteur, ils ont déjà avant toi traité d'imposteurs les messagers venus avant toi avec les miracles, le Zabour [*Psaumes* de David] et le Livre lumineux [les Évangiles] » (3, 181/184).

Rabbah/Genèse 45, 1. Cette dernière faisant preuve d'arrogance, les relations entre les deux femmes se détériorèrent (*Genèse* 16) tandis qu'Ismaël exprima de l'agressivité à l'égard d'Isaac. Sarah demanda à Abraham de se séparer de son premier fils et de sa servante. Perdus dans le désert, ils manquèrent mourir de soif ; D-ieu les sauva (*Genèse* 21, 9-21). Isaac et Ismaël prirent le soin d'enterrer leur père Abraham ; Isaac est cité avant Ismaël (*Genèse* 25, 8-9). Cela serait dû au fait qu'Ismaël se repentit et reconnut la supériorité d'Isaac (Talmud *Baba Batrah*, 17 B).

Les juifs médinois refusent le nouveau prophète

Lorsque Mohammed se présente comme prophète et se compare à Moïse[221], il interdit aux juifs médinois de douter de lui, de l'interroger : « Voudriez-vous interroger votre Messager comme auparavant on interrogea Moïse ? » (2, 106-108). Mais ces derniers exigent comme preuve de son prophétisme que D-ieu lui parle aux yeux de tous, comme Il le fit avec Moïse : « Et ceux qui ne savent pas ont dit : Pourquoi D-ieu ne nous parle-t-Il pas, ou pourquoi un signe [de D-ieu, qui prouvera que Mohammed est prophète] ne nous vient-il pas ? De même, ceux d'avant eux [les juifs à l'époque de Jésus] disaient [au sujet de Jésus] une parole semblable. Leurs cœurs se ressemblent » (2, 112/118).

Les juifs demandent à Mohammed de faire descendre un livre du ciel, comme le fit Moïse ; un livre où serait précisé que D-ieu a changé leur Torah depuis la venue de Jésus : « Le gens du Livre te demandent de leur faire descendre du ciel un Livre [comme Moïse qui rapporta les Tables] » (4, 152/153). Il s'emporte et les accuse d'être insolents comme leurs ancêtres : « Ils ont déjà demandé [à Moïse] quelque chose de bien plus grave quand ils [lui] dirent : Fais-nous voir D-ieu à découvert » (4, 152/153). D-ieu aurait puni leurs ancêtres pour cela : « Alors la foudre les frappa pour leur tort » (4, 152/153).

Les juifs insistent, Mohammed est sommé de prouver ses dires par des prodiges : « [Les juifs lui dirent] : Nous ne croirons pas en toi, jusqu'à ce que tu aies fait jaillir de terre, pour nous, une source [comme le fit Moïse][222], ou que tu aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu fera jaillir des ruisseaux en abondance[223] ou encore que descende sur toi une chose du ciel[224], ou que tu fasses venir D-ieu et les anges en face de nous [comme au Sinaï], que tu aies une maison d'ornements [comme le Tabernacle], ou que tu sois monté au ciel et fasse descendre sur nous un Livre que nous puissions lire » (17, 90-93). Ces demandes irritent Mohammed : « Qu'attendent-ils [les juifs], sinon que D-ieu leur vienne à l'ombre des nuées[225] ? » (2, 210). « Et lorsqu'une preuve leur vint, ils [les juifs] dirent : Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux Messagers de D-ieu » (6, 124).

Ce don auquel les juifs font allusion est l'infaillibilité des promesses des prophètes (*Samuel* I 3, 20-21). « Ceux-là mêmes [les juifs] qui ont dit : Vraiment D-ieu nous ordonné de ne pas croire à un Messager tant qu'il ne nous a pas apporté une offrande que le feu [du ciel] consume[226] » (3, 179/183).

Mohammed considère cette requête comme l'expression du mépris à l'égard des prophètes : « Dis : […] S'ils [les juifs] te [Mohammed] traitent de menteur, des prophètes avant toi ont certes été traités de menteurs » (3, 183-185). Le maître de Mohammed lui fournit la réplique : « Dis : Gloire à mon S-eigneur ! Que suis-je sinon un mortel, un prophète ? » (17, 93) ; « Dis : D-ieu suffit comme

---

[221] Voir aussi Annexes, *David et Ouri*.
[222] *Exode* 17, 6 ; *Nombres* 20, 11.
[223] Comme le fit Moïse, *Midrach Rabbah/Nombres* 21,18.
[224] À l'image des nuées qui recouvraient le Tabernacle lorsque D-ieu parlait avec Moïse (*Exode* 33, 9-10 ; *Nombres* 16, 19 ; *Deutéronome* 31, 15).
[225] Comme les juifs furent accueillis à leur sortie d'Égypte (*Exode* 13, 21-22).
[226] Comme le fit Moïse (*Lévitique* 9, 24), Élie (*Rois* I 18, 38), David (*Chroniques* I, 21, 26) et Salomon (*Chroniques* II 7, 1).

témoin entre vous et moi » (17, 96) » ; « Nous t'avons envoyé aux hommes comme prophète et D-ieu suffit comme témoin » » (4, 79/81). Cet argument rappelle curieusement celui de Jésus qui, ne pouvant produire de miracle devant les Sages pharisiens, s'en justifia ainsi : « Moi, je suis mon propre témoin. Témoigne aussi à mon sujet le Père qui m'a envoyé » (*Jean* 8, 17).

Le don de la Torah

Pour comprendre les arguments des juifs, il faut étudier l'événement du Sinaï à travers les textes du *Pentateuque*, car le Coran omet certains faits importants et en présente d'autres en les déformant. Ainsi selon lui, les juifs se montrent impertinents en exigeant l'apparition de D-ieu au Sinaï. On ne trouve pourtant pas un tel reproche[227] dans le *Pentateuque*, selon lequel c'est D-ieu Lui-même qui prit l'initiative d'apparaître au peuple rassemblé.

Le Coran ne raconte pas que tous les juifs entendirent la voix divine, ni combien des leurs étaient au pied de la Montagne sainte. Leur présence n'est relatée que de façon laconique : « Et lorsque Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont [Sinaï], comme si c'eut été un tonneau. Ils pensaient qu'il allait tomber sur eux[228]. Tenez fermement à ce que Nous vous donnons et rappelez-vous son contenu. Peut-être craindrez-vous A-llah » (7, 170/171) ; « Quand Nous [D-ieu] avons contracté un engagement avec vous [les juifs] et brandi sur vous le Mont […], Nous leur avons dit : Ne transgressez pas le Chabbat »[229].

Selon le *Pentateuque*, six cent mille hommes entre vingt et soixante ans[230] se tenaient devant la montagne recouverte d'une nuée, voyaient des éclairs et entendaient des coups de tonnerre. Tous entendirent la voix de D-ieu quand Il s'adressa à Moïse : « Et D-ieu dit à Moïse, voici Je viens à toi dans une nuée, afin que le peuple entende lorsque Je te parle, et qu'ils croient en toi à jamais […]. Et qu'ils soient prêts pour le troisième jour, car le troisième jour, D-ieu descendra à la vue de tout le peuple sur le mont Sinaï. Et ce fut le troisième jour au matin, il y eut des tonnerres et des éclairs et une nuée opaque sur le Mont, et le son très puissant du Chofar, et tout le peuple du camp fut pris d'une grande frayeur. Et Moïse sortit du camp avec le peuple à la rencontre de D-ieu et ils s'installèrent au bas de la montagne. Et le mont Sinaï s'enfuma parce que D-ieu descendit sur lui dans un feu, et la fumée en montait comme celle d'une fournaise et le peuple eut une grande terreur. Et le son du Chofar allait en grandissant ; Moïse parlait et D-ieu lui répondait à haute voix […]. Et D-ieu dit toutes ces paroles en disant : Je suis l'É-ternel [ici suivent les Dix Commandements]. Et tout le peuple voyait les éclairs, entendait les voix et le son du Chofar […]. Et ils dirent à Moïse : Parle-nous toi-même et nous écouterons, et que D-ieu ne parle pas avec nous [directement] de peur que nous ne mourrions. Et Moïse dit au peuple : Ne craignez point, car D-ieu vient pour vous élever et afin que Sa crainte plane sur vous pour que vous ne fautiez pas […]. Et D-ieu dit à Moïse : Ainsi tu diras aux fils

---

227 Il leur fut seulement reproché d'avoir mangé et bu : « Et ils virent le D-ieu d'Israël, et Il ne porta pas atteinte aux nobles d'Israël et ils contemplèrent D-ieu et mangèrent et burent » (*Exode* 24, 10).
228 Citation empruntée au Talmud (*Chabbat* 88).
229 Coran 2, 63 ; 4, 153/154.
230 *Exode* 12, 37 ; *Nombres* 1, 46.

d’Israël, vous avez vu que J’ai parlé avec vous du ciel » (*Exode* 19, 9 à 20 ; 19)[231].

Selon le *Pentateuque*, nul autre que Moïse n’a jamais été confirmé dans une mission divine par un événement aussi grandiose : « Car si tu te renseignes sur le passé, depuis le jour où D-ieu créa l’homme sur terre, d’un bout à l’autre de l’univers, y a-t-il eu une chose aussi grandiose que celle-ci, ou a-t-on entendu une chose pareille ? Est-ce qu’un peuple a entendu la voix de D-ieu parlant à travers le feu, comme tu l’as toi-même entendue, tout en restant en vie » ? (*Deutéronome* 4, 32-33).

Paul, pour sa part, en fut réduit à faire des promesses : « Vous ne vous êtes pas approchés de quelque chose qu’on pouvait toucher, le mont Sinaï, avec son feu ardent, l’obscurité et les ténèbres, l’orage, le bruit d’une trompette et le son d’une voix. Quand les israélites entendirent cette voix, ils demandèrent qu’on ne leur adressât pas un mot de plus […]. Le spectacle était si terrifiant que Moïse dit : Je tremble, tellement je suis effrayé. Mais vous [les disciples de Paul] vous êtes approchés de la montagne de Sion et de la cité du D-ieu vivant, la Jérusalem céleste, avec ses milliers d’anges. Vous vous êtes approchés d’une assemblée en fête, celle des fils premiers-nés de D-ieu, dont les noms sont écrits dans les cieux. Vous vous êtes approchés de D-ieu, le juge de tous les humains, et des esprits justes parvenus à la perfection […]. Autrefois, Sa voix a ébranlé la terre ; mais maintenant Il nous a fait cette promesse : J’ébranlerai encore une fois non seulement la terre, mais aussi le ciel » (*Hébreux* 12, 18-26).

[231] Voir encore d’autres passages du *Pentateuque* qui relatent cet événement : « Et D-ieu dit à Moïse : monte vers Moi sur la montagne et sois là-haut, et Je te donnerai les plaques de pierre et la Torah et les commandements que J’ai écrit pour leur enseigner » (*Exode* 24, 10-12) ; « Et la présence divine ressemblait à un feu ardent au sommet de la montagne aux yeux des enfants d’Israël. Et Moïse est entré dans la nuée et est monté sur la montagne et Moïse séjourna dans la montagne durant quarante jours et quarante nuits » (*Exode* 24, 17-18) ; « Seulement, garde-toi et garde bien ton âme de ne pas oublier les choses qu’ont vu tes yeux et qu’elles ne s’écartent de ton cœur durant toute ta vie, et tu informeras tes enfants et tes petits-enfants, du jour où tu t’es tenu devant l’É-ternel ton D-ieu au Horeb [mont Sinaï] lorsque D-ieu me dit : Rassemble pour moi le peuple afin que Je lui fasse entendre Mes paroles, pour qu’il apprenne à Me craindre tous les jours où il vit sur cette terre, et afin qu’il l’enseigne à ses fils. Et vous vous approchèrent et vous tinrent au bas de la montagne, et le Mont brûlant d’un feu qui montait jusqu’au ciel dans l’obscurité, la nuée, et le brouillard. Et D-ieu s’adressa à vous à travers le feu, vous avez entendu le son des paroles et vous n’avez pas vu d’image en plus de la voix » (*Deutéronome* 4, 9-12) ; « Ceci t’a été montré pour que tu saches que l’É-ternel est D-ieu, il n’y en a pas d’autre. Il t’a fait entendre Sa voix du ciel pour que tu Le craignes et Il t’a montré Son grand feu sur terre, et t’a fait entendre Ses propos à travers le feu » (*Deutéronome* 4, 36-36) ; « D-ieu s’adressa à vous face à face à travers le feu. Je me suis tenu entre D-ieu et vous à ce moment-là pour vous transmettre la parole divine, car vous craigniez le feu et vous n’êtes pas monté sur la montagne. Et D-ieu dit : Je suis l’É-ternel [suivent ici les Dix Commandements]. D-ieu adressa ces propos à toute votre assemblée sur la montagne à travers le feu la nuée et le brouillard, d’une voix puissante et ininterrompue et Il les consigna sur deux plaques de pierre et Il me les donna. Et ce fut, lorsque vous entendirent la voix dans l’obscurité et la montagne étant en feu, tous vos chefs de tribu et vos notables s’approchèrent de moi et dirent : Voici que l’É-ternel notre D-ieu nous a montré Sa présence et Sa grandeur, et nous avons entendu Sa voix à travers le feu, aujourd’hui nous avons vu que D-ieu parle à l’homme et que ce dernier survit. […] Si seulement ils gardaient cet état de cœur [et d’esprit] pour Me craindre et observer tous Mes commandements pour toujours, pour leur bien, et celui de leurs enfants, à jamais » (*Deutéronome* 5, 4-26).

Mohammed, lui, se contente de déclarer : « *Si* Nous [D-ieu] *avions* fait descendre ce Coran sur une montagne, alors tu *l'aurais* vu s'humilier et se fondre [la montagne] par crainte de D-ieu ! » (59, 21)[232]. Bien qu'il ne réalise aucun miracle[233], il se compare à Moïse qui fit sortir les juifs d'Égypte et accomplissait des prodiges incomparables. Ne fréquentant aucune école de prophètes[234], et sans même apprendre à lire les textes bibliques comme le font les enfants juifs (Talmud *Baba Batra* 21 A), il se présente comme le Prophète !

Le rôle des prophètes

Selon la tradition juive, le peuple juif croit à jamais en Moïse[235] suite à son rôle prépondérant dans la sortie d'Égypte et au mont Sinaï ; D-ieu l'a investi directement et publiquement pour transmettre Ses paroles[236]. Aussi, aucun prophète ne peut abroger les Lois transmises par Moïse[237].

Lorsque Mohammed affirme aux juifs de Médine que Jésus a rendu caduques certaines interdictions de la Torah[238], ils rejettent tout naturellement cette assertion. Ils lui demandent de réaliser des miracles comme le faisait Moïse. Pour eux, il n'y a rien d'irrévérencieux dans cette requête ; elle est raisonnable et légitime. Leur prudence s'impose ; ils ont déjà eu affaire de nombreuses fois à de faux prophètes.

Pour les chrétiens Jésus, et pour les musulmans leur prophète ont le pouvoir d'abolir la Torah que D-ieu donna aux juifs. Par contre pour ces derniers, la mission des prophètes consiste uniquement à exhorter le peuple juif à appliquer la religion telle que Moïse l'a léguée, et aussi à inciter les non-juifs à appliquer les lois que D-ieu donna à Adam et Noé.

Les prophètes ne peuvent abroger aucun précepte et aucune notion des Écritures saintes, ni ceux donnés oralement à Moïse et transmis par l'exégèse reconnue. Ils ont néanmoins l'aptitude[239] de

---

[232] Ce verset se trouve dans le chapitre qui relate l'épisode durant lequel les juifs de Médine se sont fait tuer, pour avoir contesté Mohammed comme prophète.
[233] Voir Coran 10, 20 ; 20, 133 ; 17, 59 ; 25, 7-9 ; 11, 12 ; et se reporter au chapitre II, Les Mecquois exigent un miracle.
[234] Comme il était d'usage aux temps bibliques chez les juifs, voir *Rois* I 10, 5 et 19, 20.
[235] « Et ils croiront en toi [Moïse] à jamais » (*Exode* 19, 9).
[236] Voir aussi *Deutéronome* 5, 28 ; Maïmonide, *Yad Hazaqah/Yésodé Hathora* 8 et Joseph Albo, *Sepher Haïkarim* 1, 19.
[237] *Exode* 12, 17 et de nombreuses autres fois.
[238] « Je [Jésus] confirme ce qu'il y a dans la Torah révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce que vous était interdit […]. Puis quand Jésus ressentit de l'incrédulité de leur part, il dit : Qui sont mes alliés dans la voie de D-ieu ? Les Apôtres répondirent : Nous sommes les alliés de D-ieu […]. Et ils [les autres juifs] se mirent à comploter [contre Jésus] » (Coran 3, 50-54).
[239] Un prophète n'a ces prérogatives que s'il est doté d'éminentes qualités (voir Maïmonide *Yad Hazaqah/Yésodé Hathora* 7, 1 ; *Huit Chapitres*, Introduction sur *Avoth*, chap. 2) et qu'il prédit le futur à plusieurs reprises sans se tromper : « Et Samuel grandit, et D-ieu fut avec lui, et Il ne laissa tomber à terre aucune de ses paroles [toutes ses prédictions se réalisèrent], alors tout Israël de Dan à Béer-Chéba a pris connaissance que D-ieu a accordé sa confiance à Samuel pour être Son prophète » (*Samuel* I 3, 19-20). Par contre, s'il annonçait un événement qui ne se produisait pas, ne se serait-ce qu'une seule fois, son imposture étant avérée on s'en défaisait sans appel : « Et si tu disais dans ton cœur, comment nous saurions qu'elle n'est pas la parole de D-ieu ? Ce que le [prétendu] prophète avance au nom de D-ieu, mais cette chose ne se réalise point, voici la parole que D-ieu n'a jamais dite, ce [prétendu] prophète l'avait prononcée avec ruse, n'aie pas peur de lui [de l'exécuter] » (*Deutéronome* 18, 21-22).

transmettre une injonction particulière : acheter ou vendre une terre – comme le demanda Jérémie à son oncle[240] ; faire la guerre dans une situation précise –comme le demanda un prophète à Ahab[241] ainsi que le prophète Élisée aux rois Yehosafat et Yehoram[242] ; cesser de faire la guerre –comme le demanda Chemayah au roi Réhavam[243] et Élisée au roi d'Israël[244] ; ne pas fuir en Égypte – comme le demanda Jérémie[245].

À titre exceptionnel, un prophète confirmé peut déroger à un précepte de la Torah. Ainsi D-ieu demanda à Élie de sacrifier une seule et unique fois en dehors du Temple[246] ; à Élisée de détruire des arbres fruitiers[247].

Mais ces dérogations exceptionnelles sont limitées dans le temps[248]. Par contre, si une personne prétend avoir été chargée par D-ieu de transformer à jamais ce que prescrit la Torah, elle ne serait même pas mise à l'épreuve, car il ne pourrait s'agir que d'un imposteur. Si D-ieu voulait changer Sa Torah, c'est Lui-même qui se révélerait au peuple juif, comme au Sinaï, lorsqu'Il la donna à Moïse. C'est l'argument que les juifs médinois opposent à Mohammed.

Les Évangiles prétendent que les juifs repoussèrent Jésus par infidélité à Moïse : « Votre accusateur, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance, car si vous croyiez Moïse, vous me [Jésus] croiriez, parce qu'il a parlé de moi ; mais si vous n'ajoutez pas foi à ses écrits, comment ajouteriez-vous foi à mes paroles ? » (*Jean* 5, 45). Six siècles plus tard, Mohammed usera du même argument. Il affirme inlassablement croire en Moïse et ne prêcher que des règles conformes aux Lois transmises par lui. Pourtant, quitte à se contredire à leurs yeux, il adjure les juifs d'accepter l'idée que Jésus était investi du pouvoir de modifier leur religion.

Les juifs médinois auraient qualifié D-ieu de *pauvre* : « A-llah a certainement entendu la parole de ceux [les juifs] qui ont dit : A-llah est *pauvre* et nous sommes *riches*. Nous enregistrons leurs paroles ainsi que leur meurtre injuste des prophètes » (3, 181). Quel est le sens de ces paroles attribuées aux juifs ? En fait, le Nouveau Testament et le Coran affirment que D-ieu, bien qu'ayant donné la Torah aux juifs, avait conservé quelques amendements à Ses lois, afin de les faire descendre à travers Jésus et Mohammed. Cette idée est récusée par les juifs. Pour les juifs, D-ieu donna la totalité de Ses Lois, qu'Il ne modifiera jamais[249], à Moïse. D-ieu serait *pauvre* – la Torah n'étant plus détenue par Lui – et les juifs seraient *riches*, car c'est eux qui possèdent la Torah.

Se trouvant confronté à leur refus inébranlable, Mohammed finit par vouer les juifs à l'enfer : « Et Nous leur dirons : Goûtez au châtiment de la fournaise » (3, 181).

---

240 *Jérémie* 32, 8.
241 *Rois* I 20, 28.
242 *Rois* II 3, 19.
243 *Rois* I 12, 22.
244 *Rois* II 6, 22.
245 *Jérémie* 42, 15.
246 *Rois* I chap. 18 ; interdiction figurant dans *Lévitique* (17, 8-9).
247 *Rois* II chap. 3 ; interdiction figurant dans le *Deutéronome* (20, 19-20).
248 Talmud *Yébamoth* 90 B, *Sanhédrin* 89 B.
249 Talmud *Baba Métzia* 60 B ; *Méguilah* 2 B ; *Yoma* 80 A ; *Chabbat* 104 A ; Maïmonide, *Yad Hazaqah/Yésodé Hathora* chapitre IX, 1-3.

Pour la Torah, ce qui différencie un vrai prophète d'un voyant, visionnaire ou magicien, c'est son infaillibilité[250]. Selon le Coran par contre, tous les prophètes ont été victimes d'une erreur, due à l'interférence de Satan : « Nous n'avons envoyé avant toi [Mohammed] ni messager ni prophète sans que Satan n'ait tenté d'entacher d'erreurs sa récitation. Mais D-ieu met à néant ce que suggère le Démon et Il affirme le sens de ses versets » (22, 52). Rappelons qu'une certaine tradition veut que sous l'emprise du Satan, Mohammed ait prononcé les fameux versets de la sourate 53, 20[251] où il serait question de permettre l'adoration de certaines déesses ; l'ange Gabriel rectifia ensuite son erreur[252].

Mohammed sait qu'il est illicite de présenter des idées personnelles comme étant inspirées par D-ieu : « Et quel injuste que celui qui fabrique un mensonge contre A-llah ou qui dit : Révélation m'a été faite, quand rien ne lui a été révélé. De même que celui qui dit : Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'A-llah a fait descendre » (6, 93) ; « Malheur à ceux qui, de leur mains, transcrivent un livre puis disent : Ceci vient de D-ieu, pour le vendre à vil prix. Malheur à ceux pour ce que leurs mains ont transcrit ! » (2, 78). Que son enseignement puisse contredire la Torah, comme le lui affirment les juifs, est donc pour lui une question grave et cruciale. Selon la tradition musulmane, il était illettré ; il ne pouvait pas comparer les textes des Évangiles avec ceux de la Torah. Il faisait donc preuve de crédulité envers son maître christianisant.

Il est aussi possible que Mohammed n'ait pas proféré toutes les attaques contre les juifs que lui attribue le Coran, d'autant que, durant la rédaction de ce dernier, des chrétiens se convertirent à l'islam en y apportant leur antijudaïsme[253].

Dans sa croyance que D-ieu tranchera entre juifs et chrétiens, Mohammed se croit dispensé de déterminer qui d'entre eux se fourvoie : « Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien ; leur sort ne dépend que d'A-llah » (6, 159).

Un témoin ou des millions

Pour les chrétiens et les musulmans, l'humanité dans son ensemble doit accepter comme religion les dires de Jésus, Paul et Mohammed respectivement. Le comportement permettant d'atteindre la béatitude éternelle au Paradis, et d'échapper aux souffrances de l'Enfer, n'a été révélé par D-ieu qu'à quelques élus, à un moment pourtant où des millions d'êtres humains peuplaient déjà la terre.

---

250 *Deutéronome* 18, 9-22 ; déjà cité en note 118 de ce chapitre : Maïmonide, *Yad Hazaqah/Yésodé Hathora* chapitre X, 1-3

251 Qui a inspiré à l'écrivain Salman Rushdie son livre, *Les Versets sataniques*, qui lui valut une fatwa.

252 Mohammed reconnaît donc ne pas être infaillible dans sa récitation ; il n'est donc pas incohérent de ne pas retenir des discours autres qu'il avait tenus – les prêches à Médine.

253 « Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs [incroyants] sont les ennemis les plus acharnés des croyants [les arabes qui suivent fidèlement les paroles de Mohammed] » (Coran 5, 82) ; « Dis : Ô gens du Livre, est-ce que vous nous reprochez autre chose que de croire en A-llah, à ce qu'on a fait descendre vers nous [par le biais du maître de Mohammed] et à ce qu'on a fait descendre auparavant [à Moïse et Jésus] ? » (Coran 5, 59).

Pour la tradition juive, la religion universelle fut donnée à Adam[254], Noé[255] et leurs familles au moment ou elles étaient les seules au monde. Plus tard, la religion pour les juifs et les lois universelles pour les non-juifs furent données publiquement, devant les juifs, au Sinaï.

Selon les musulmans, D-ieu ayant laissé les juifs oublier la vraie religion[256], l'humanité doit accepter celle d'un homme unique, Mohammed, qui n'a pas vécu, comme Moïse et le peuple rassemblé, un événement comme celui du mont Sinaï.

Mais les juifs répondent à cela qu'ils méditent leur Loi sans interruption, depuis Moïse et son successeur Josué[257]. Ils estiment que D-ieu les a choisis pour témoigner de Lui dans le monde et pour faire savoir aux non-juifs qu'ils doivent respecter les lois noachides qui figurent dans la Bible[258].

Le message que les Apôtres et Mohammed diffusaient est fondé sur la révélation sinaïtique. Cependant, quitte à dénigrer les principaux témoins du Sinaï, ils traitaient les juifs d'infidèles et de falsificateurs des textes sacrés[259]. Comment l'homme simple – les Avicenne, Maïmonide et Averroès ne sont pas légion – découvrira-t-il D-ieu ? Il ne lui reste que la possibilité d'accorder foi aux témoignages d'un Jésus, d'un Paul ou encore d'un Mohammed, trois témoins !

Les chrétiens ont adopté la Bible juive et, même s'il en pratiquent une lecture particulière, leurs textes confirment souvent le *Pentateuque* tel que les juifs l'ont transmis. L'événement du Sinaï est relaté à travers la catéchèse. Il n'est pas exclu que les conversions de chrétiens au judaïsme tout au long de l'histoire – face à la relative absence de convertis musulmans au judaïsme – en soit une conséquence. Les musulmans s'interdisent de lire le *Pentateuque*. Pour certains d'entre eux, les textes actuellement aux mains des juifs sont falsifiés ; pour d'autres, ils sont authentiques[260].

Les musulmans croient en D-ieu ; Mohammed leur a affirmé Sa réalité. Ils croient à tous les prophètes, le Coran les y engage. D'où savent-ils qu'il y eut des prophètes ? De Mohammed, un homme ordinaire : « Dis : je suis en fait un être humain comme vous » (18, 110 ; 41, 5/6) ; il n'était pas présent au mont Sinaï : « Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi [avant de rencontrer son premier maître à La Mecque] » (42, 52).

Parce que Mohammed exigeait d'être reconnu comme prophète, contre l'avis des juifs, il les insulta ; aux yeux de ses adeptes, cela les disqualifiait quasiment en tant que témoins. La *chahadah* – témoignage – des musulmans : **«** *Il n'y a pas de D-ieu sauf A-llah et Mohammed est Son rasul* –Son Envoyé », se base donc principalement sur le témoignage d'un seul homme. Le christianisme

---

254 *Genèse* 2, 16-17 ; 4, 6-16.
255 *Genèse* 9, 8-16.
256 « Nous [D-ieu] les avons maudits [les juifs] et endurci leurs cœurs : ils détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé » (Coran 5, 13).
257 *Deutéronome* 6, 7 ; 11, 19 ; 31, 19 ; *Josué* 1, 8.
258 Ce qu'ils faisaient en effet. Voir aussi Jacob Kaplan, grand rabbin de France, *Témoignages sur Israël dans la littérature française* ; Alfred Guillaume, Pr. à l'Université de Durham, *L'influence du judaïsme sur l'islam*.
259 Cette dernière accusation n'est proférée en principe que par les musulmans.
260 *Cf.*, Ibn Khaldoun, *Al Muqaddima*, *Introduction*, trad. fr. Paris, Sindbad, 1978.

fait de même avec Jésus. Pour le judaïsme, c'est le peuple dans son ensemble, les contemporains de Moïse, qui est le témoin. C'est sur eux que les juifs s'appuient pour affirmer pendant leur prières deux fois chaque jour : « *Écoute* [entends, comprends] *Israël, l'É-ternel est notre D-ieu, l'É-ternel est Un* »[261].

Selon le Talmud, les prières des juifs furent instaurées par les patriarches Abraham, Isaac et Jacob (*Bérakhot* 26 B). La structure définitive du texte fut élaborée par cent vingt sages, les confrères d'Ézra – dont plusieurs prophètes (Talmud *Méguilah* 17 B). Moïse n'est quasiment jamais mentionné dans les prières, à l'exception de celle du Chabbat. Pour l'islam par contre, tout est lié. Un seul homme tient tous les rôles. C'est lui qui aurait fait découvrir D-ieu aux musulmans, c'est à travers lui que les lois éternelles et universelles et toutes les prières publiques des musulmans ont été établies. Il serait le sauveur de l'humanité entière.

Un moralisateur qui ne fait pas de miracles

Mohammed menace les récalcitrants d'un châtiment céleste et, bien qu'il ne réalise aucun prodige, il se compare aux prophètes d'autrefois : « Ne vous est-il pas parvenu le récit de ceux d'avant vous du peuple de Noé, des Ad, des Thamud[262] et de ceux qui vécurent après eux, et que seul A-llah connaît ? Leurs Messagers vinrent à eux avec des preuves, mais ils dirent, ramenant leurs mains à leur bouche : Nous ne croyons pas en celui avec qui vous avez été envoyés […], vous n'êtes que des hommes comme nous. Vous voulez nous interdire ce que nos ancêtres adoraient. Apportez-nous donc une preuve évidente. Leurs messagers leur dirent : Certes, nous ne sommes que des humains comme vous. Mais A-llah favorise [par une inspiration divine] qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il ne nous appartient de vous apporter quelque preuve [miracles] que par la permission d'A-llah » (14, 9-11).

Cette affirmation correspond à la tradition juive. Les moralistes qui rappellent seulement les lois que D-ieu donna à Adam et Noé[263], s'abstenir du vol et de la débauche[264], n'ont pas à produire de miracles. Tant que Mohammed prêchait de la sorte, les juifs pouvaient être en accord avec lui : « Ceux [les juifs] auxquels Nous avons donné le Livre [la Torah] savent qu'il est descendu [à Moïse] avec la vérité venant de ton S-eigneur » (6, 114). Mais, dès que Mohammed évoque Jésus et ses modifications de la Loi mosaïque, la rupture avec les juifs de Médine, et avec le judaïsme en général, est consommée.

---

[261] *Deutéronome* 6, 4.
[262] Sodome, Ghomore, Adma, voir Annexes, *Le prophète Sâlih*.
[263] Talmud *Sanhédrin* 57.
[264] *Genèse* 6, 2-12 ; Talmud *Sanhédrin* 108-109 .